

P

PACAUD (RAOUL, LÉOPOLD, NAPOLEON, DENIS), né le 31 octobre 1862 au Bernard (Vendée), mort le 30 mars 1932 à Anglès (Vendée).

*Député de la Vendée de 1914 à 1919
et de 1928 à 1932.*

Fils de paysans, Raoul Pacaud devint docteur en médecine. Très tôt, il entra dans la vie publique aux côtés de Joseph Chailley qui était le chef du parti républicain en Vendée. Conseiller d'arrondissement en 1895, il fut élu maire d'Anglès en 1897 et, un an plus tard, conseiller général.

Lorsque Chailley, député, se retira en 1914 de la vie politique active, tout naturellement il se présenta à sa place aux élections législatives, dans la circonscription des Sables-d'Olonne qui, traditionnellement, avait un élu siégeant à gauche, alors que la 2^e circonscription allait à droite (deux générations de Baudry d'Asson en furent députés de 1876 à 1927. Il fut élu de justesse au premier tour, le 24 avril, par 8.275 voix contre 8.258 à son unique adversaire, Bazire.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et manifesta d'emblée une grande activité. Membre des commissions de l'enseignement et des beaux-arts, des pensions civiles et militaires, d'assurance et de prévoyance sociale, de la marine marchande, il orienta ses travaux vers les questions maritimes et surtout vers l'aide sociale, la rééducation professionnelle et le ravitaillement de la population civile.

Cependant, il ne retrouva pas son siège aux élections de novembre 1919. Celles-ci se déroulaient au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il venait en tête de la liste d'union républicaine avec 41.752 voix ; mais les 6 sièges à pourvoir revinrent à la liste d'union nationale dont les candidats obtinrent entre 48.604 et 46.463 voix. Cette fois, Bazire avait pris sa revanche et alla siéger à la Chambre « bleu horizon ». La situation fut la même aux élections de mai 1924, qui se déroulèrent selon le même mode de scrutin : Pacaud était toujours le premier des battus. Il se consacra alors

à ses mandats locaux et devint président du Conseil général.

Le scrutin uninominal lui était plus favorable. C'est ainsi qu'aux élections d'avril 1928, il retrouva son siège dans son ancienne circonscription, au premier tour, par 8.117 voix contre 6.704 à son unique adversaire, La Rochethulon.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut élu membre des commissions d'assurance et de prévoyance sociale et de l'hygiène.

Cependant, la maladie le minait et il dut demander des congés. Il mourut le 30 mars 1932 à Anglès. Il était âgé de 69 ans.

PAGANON (JOSEPH), né le 19 mars 1880 à Vourey (Isère), mort le 2 novembre 1937 à Paris.

*Député de l'Isère de 1924 à 1935
Sénateur de l'Isère de 1935 à 1937.*

*Sous-secrétaire d'Etat
aux Affaires étrangères
du 3 juin au 14 décembre 1932.*

*Ministre des Travaux publics
du 31 janvier 1933 au 9 février 1934
et du 1^{er} juin au 4 juin 1935*

*Ministre de l'Intérieur
du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936.*

De souche dauphinoise, fils d'instituteur, Joseph Paganon fut boursier au lycée de Grenoble puis à la Faculté des sciences de Lyon. Il acheva à Paris des études de chimie consacrées par une thèse de doctorat sur la « soie artificielle ». Une bourse de voyage lui permit de se documenter sur l'organisation économique de l'Allemagne, modèle mondial, alors, de l'industrie chimique.

Le jeune ingénieur chimiste trouva à s'employer dans la presse technique. C'est à ce moment que Jules Pams, ministre de l'Agriculture, se l'attacha comme chef de cabinet : circonstance qui décida de sa carrière. Il continuera de remplir des rôles officiels : chef de cabinet du ministre de l'Intérieur, expert dans les conférences de Genève et de Lausanne.

Aux élections municipales qui suivent la guerre, il devient maire de la commune de Laval, dans le département de l'Isère. Par contre, les élections législatives du 16 novembre 1919 auxquelles il participe sur une liste de gauche ne lui sont pas favorables ; il revient alors à l'industrie.

C'est en 1924 qu'il entre au Parlement, comme député de l'Isère, élu le 11 mai sur la liste du cartel des gauches, au cinquième rang sur 7 sièges, avec 67 347 voix sur 126 827 votants.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste. En 1925, il devient conseiller général de l'Isère et directeur de la *Dépêche Dauphinoise*.

Il est réélu député le 22 avril 1928 dans la 1^{re} circonscription de Grenoble, par 8.090 voix sur 19.379 suffrages, son concurrent, Pierre Chevalier, n'en recueillant que 4.175 ; et le 1^{er} mai 1932, par 10.595 voix sur 19.203 inscrits, contre 2 330 à Mazenod.

Aussitôt après, le 3 juin 1932, il entre comme sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le 3^e cabinet Herriot, jusqu'au 14 décembre de la même année. C'est pour retrouver un poste gouvernemental dès le 31 janvier 1933 dans le 1^{er} cabinet Daladier, où il est ministre des Travaux publics.

C'est aux Travaux publics, en effet, que va se dérouler pendant plus d'un an l'essentiel de sa carrière gouvernementale, presque sans discontinuer : dans le 1^{er} cabinet Daladier du 31 janvier au 24 octobre 1933, dans le 1^{er} cabinet Sarraut, du 26 octobre au 23 novembre 1933, dans le 2^e cabinet Chautemps du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934, dans le 2^e cabinet Daladier, du 30 janvier au 7 février 1934, enfin dans le cabinet Bouisson du 1^{er} au 4 juin 1935.

Toutefois, ses fonctions les plus délicates sont celles qu'il assume ensuite — et pour la dernière fois — dans le 4^e cabinet Laval où il est ministre de l'Intérieur du 7 juin 1935 au 22 janvier 1936.

Cependant, il avait changé d'Assemblée : le 17 novembre 1935, en effet, il était élu sénateur de l'Isère par 981 voix sur 1.266 inscrits, contre 247 à Joseph Servoz-Gavin, au siège rendu vacant par le décès de Jules Vallier. Sa santé était déjà atteinte. Les séjours qu'il fit à son chalet de l'Alpe d'Huez ne suffirent pas à rétablir sa santé. Il venait d'être réélu au Conseil général et de participer à la session quand, de retour à Paris le 2 novembre 1937, il y mourut, âgé de 57 ans.

PAGEOT (AUGUSTE. HENRI. MARIE), né le 22 juillet 1884 à Nantes (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1936 à 1942.*

Auguste Pageot fit carrière dans l'administration des P.T.T. où il acquit le

grade de contrôleur. Franc-maçon, il devint en 1911 secrétaire de la loge *Paix et Union et Mars et les Arts réunis* de l'Orient de Nantes. La même année il publia, du reste, une brochure relatant l'histoire de la franc-maçonnerie dans son département. Elu conseiller municipal de Nantes le 7 décembre 1919, son mandat lui fut régulièrement renouvelé et il devint maire de Nantes le 18 mai 1935, puis conseiller général du 2^e canton de cette ville le 21 juin 1935.

Il se présenta aux élections législatives de 1936 comme socialiste S.F.I.O. dans la 1^{re} circonscription de Nantes. Il arriva en tête au premier tour avec 10.470 voix contre 9.413 à Merlant et, respectivement, 746, 599 et 461 aux trois autres candidats : Ancelle, Le Guéader et Padel. Resté face à face avec Merlant, républicain U.R.D., député sortant, il l'emporta au second tour, le 3 mai, par 11.859 voix contre 10.079, pour 22.138 votants.

Il fit partie des commissions parlementaires du commerce et de l'industrie, de la marine marchande et des P.T.T. Ses interventions à la Chambre portèrent uniquement sur les conditions de travail des postiers, qu'il s'efforça d'améliorer. Parallèlement, il était nommé en 1937 membre du Conseil supérieur de la marine marchande.

Le 10 juillet 1940, il vota pour le projet de loi constitutionnelle qui mit fin à la III^e République.

PAILLARD-DUCLERÉ (CONSTANT, JULES), né le 20 octobre 1844 à Paris, mort le 9 juin 1905 à Paris (8^e).

*Député de la Sarthe de 1881 à 1882
et de 1884 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 533.)

Au renouvellement législatif de 1889, Paillard-Ducléré retrouva la 2^e circonscription du Mans mais non la faveur des électeurs ; il n'obtint, en effet, que 7.688 voix sur 19.164 votants contre 11 213 à l'élu, Galpin.

Il n'insista pas et se consacra à la mairie de Montbizot, dans la Sarthe, qu'il occupa un quart de siècle.

Il mourut le 9 juin 1905, à Paris, à l'âge de 61 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

PAIN (AGÉNOR, FRANÇOIS, MAURICE), né le 22 septembre 1866 à Romagne (Vienne).

*Député de la Vienne de 1898 à 1906
et de 1910 à 1919.*

Avocat, propriétaire, conseiller général du canton de Couhé, il est élu dé-

puté dans le département de la Vienne, arrondissement de Civray, comme indépendant, au second tour des élections législatives de 1898, par 7.036 voix contre 6.279 à Brouillet, républicain. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : Brouillet, 5.190 ; Pain, 5.159 ; Serph, 2.419 ; Cardin, 402 voix.

Il retrouvera son siège au premier tour des élections de 1902 avec 7.635 voix contre 5.802 à Salmon. Battu au premier tour en 1906 par le docteur Joyeux-Laffaie, professeur à la Faculté de Caen, conseiller général du canton de Charroux — qui se situait plus à gauche que lui — par 6.967 voix contre 7.208, il prendra sa revanche en 1910, l'emportant dès le premier tour avec 7.581 voix contre 5.976 au docteur Joyeux-Laffaie et 172 à Duverger. Il revint en 1914 (6.681 voix au premier tour contre 2.556 à Albert, 2.486 au docteur Méreau et 1.601 à Ogier).

Cette constance dans la confiance de ses électeurs s'explique aisément : Maurice Pain est un ardent défenseur des intérêts locaux. Ce ne sont pas les grands problèmes qui agitent les sphères politiques qui l'émeuvent (notons cependant qu'il votera contre la loi de séparation de 1905), mais les mille soucis quotidiens de ses mandants : à la Chambre, ses interventions portent exclusivement sur la vente du blé, le commerce des vins, le classement des routes et autres questions relevant du même foyer d'intérêt. C'était l'homme du scrutin d'arrondissement dans une contrée paisible. Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle — beaucoup plus politique et anonyme — devait lui être fatal : aux élections du 16 novembre 1919, il arrive en avant-dernière position sur la liste d'action nationale, avec 29.600 voix alors qu'il lui en aurait fallu 535 de plus pour être élu. La loi du 21 juillet 1927 ayant rétabli le scrutin uninominal, il se représentera en avril 1928 dans son arrondissement de Civray, mais sera battu au second tour par 5.616 voix contre 7.780 à Pierre Colomb, radical, qui garda le siège jusqu'à la guerre.

Maurice Pain se retira dès lors de la vie politique.

PAINLEVÉ (PAUL), né le 5 décembre 1863 à Paris, mort le 29 octobre 1933 à Paris

Député de la Seine de 1910 à 1928.

Député de l'Ain de 1928 à 1933.

Ministre de l'Instruction publique du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.

Ministre de la Guerre du 20 mars au 7 septembre 1917

Président du Conseil et Ministre de la Guerre du 12 septembre au 13 novembre 1917.

Président du Conseil et Ministre de la Guerre du 17 avril au 27 octobre 1925.

Président du Conseil et Ministre des Finances du 29 octobre au 22 novembre 1925

Ministre de la Guerre du 28 novembre 1925 au 15 juin 1926 et du 19 juillet 1926 au 22 octobre 1929.

Ministre de l'Air du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931 et du 3 juin 1932 au 28 janvier 1933.

Fils d'un dessinateur lithographe d'origine bretonne, Paul Painlevé fait très tôt remarquer ses dons scientifiques et littéraires aux lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand. Il entre à vingt ans à l'Ecole normale supérieure et obtient rapidement l'agrégation, puis le doctorat ès sciences. Après un stage à l'Université de Goettingen, il est nommé chargé de cours de mécanique rationnelle à la Faculté de Lille (1887-1892). Sa puissance de travail et sa virtuosité intellectuelle éblouissent ses confrères, notamment Raymond Poincaré qui écrira : « Son triomphe est un des plus beaux de la science française. » L'Académie des sciences lui décerne en 1890 le grand prix des sciences mathématiques.

Il devient maître de conférences à la Sorbonne (1892), professeur adjoint (1895) et enfin, en 1903, professeur titulaire de la chaire de mathématiques générales. Depuis 1896, il est répétiteur à l'Ecole polytechnique et depuis 1897, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Sa renommée franchit les frontières. Le roi Oscar de Suède l'invite à faire un cours sur ses propres travaux.

Poussant ses recherches mathématiques dans des directions fort diverses, Painlevé s'est particulièrement attaché aux équations différentielles, aux mouvements et trajectoires réels des systèmes, aux lois du frottement, aux intégrales de la dynamique, etc.. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Les leçons sur le frottement*, cours professé à la Sorbonne en 1895 ; *De la méthode en mécanique* (1909) ; *Leçons sur la résistance des fluides visqueux et non visqueux*, cours professé à la Sorbonne en 1930.

En 1900, il est élu membre de l'Académie des sciences. En 1911, il publie *l'Aviation*, en collaboration avec Emile Borel.

Professeur extrêmement lucide et limpide, savant d'une intuition pleine d'audace, Painlevé est également un esprit réaliste et novateur. Il pressent le développement prodigieux de l'aéronautique et il le prépare. Il étudie les lois fondamentales de l'aérodynamique et établit la première théorie mécanique de la sustentation. Joignant le courage physique à l'audace intellectuelle, il est le premier passager de Wilbur Wright, comme celui de Henri Farman.

A toutes ces qualités, Painlevé ajoute celles d'un grand écrivain. Sa conférence sur Pascal, faite à Clermont-Ferrand le 8 juillet 1923, est un magnifique exemple de son art oratoire et de sa sensibilité.

C'est l'affaire Dreyfus qui détermine la vocation politique de Painlevé. Celui-ci découvre qu'une des pièces de l'accusation comporte la relation inexacte d'une conversation qu'il a eue avec un de ses collègues, parent du capitaine Dreyfus. Il devient dès lors un fervent révisionniste et sa déposition — le 4 septembre 1899 — devant le conseil de guerre à Rennes, apporte une aide considérable à la défense.

Un siège de député lui est proposé, mais il attendra deux ans avant d'accepter de se lancer dans la politique. Viviani, député du V^e arrondissement de Paris, combattu par la C.G.T., préfère se représenter dans la Creuse. Sur son conseil, Painlevé se présente dans le quartier des Ecoles, où les étudiants appuient sa campagne, sous l'étiquette de républicain-socialiste. Il est élu par 5.111 voix contre 4.882 à Jules Auffray, le 22 avril 1910. Il est extrêmement populaire; ses distractions de savant sont célèbres et sa bonté lui attire toutes les sympathies.

De 1910 à 1914, Painlevé est le rapporteur du budget de la Marine. Il préconise la création d'escadrilles d'avions, l'utilisation des sous-marins et surtout la concentration de la flotte dans la Méditerranée, ce qui permettra en 1914 le transport des troupes africaines dans la métropole. Painlevé fait doter l'artillerie navale de canons à longue portée. Il fait voter par la Chambre la conscription à l'âge de 20 ans, mesure grâce à laquelle trois classes seront présentes sous les drapeaux au début des hostilités.

Réélu le 10 mai 1914 par 10.320 voix contre 4.196 à Rollin, inscrit au groupe parlementaire des républicains indépendants, Painlevé devient le 29 octobre 1915 ministre de l'Instruction publique et des inventions intéressant la Défense nationale et, le 20 mars 1917, ministre de la Guerre. Le 6 avril, il réunit à Compiègne, dans le train du Président de la République, un véritable conseil de guerre auquel assistent, outre Poincaré, Ribot, président du Conseil, les généraux Nivelle, Michélet, de Castelnau, Pétain, Franchet d'Espèrey. Malgré beaucoup de réticences, la décision d'attaquer le 16 avril est maintenue. Les troupes françaises ayant franchi la première ligne de défense allemande se heurtent, devant la seconde, à un puissant réseau de fortifications et, sur de nombreux points, sont obligées de battre en retraite. Le bilan est très lourd : 17.000 morts, 60.000 blessés, 20.000 disparus. Painlevé relève de son commandement le général Nivelle et, malgré de nombreuses oppositions, nomme Pétain général en chef et Foch chef d'Etat-major. Le 29 juin, il répond, devant la Chambre réunie en comité secret, aux interpellations sur les opérations militaires et les sanctions prises. Il reconnaît « l'erreur fondamentale de méthode qui rendit les résultats de cette affaire insuffisants et trop coûteux ».

Grâce à des mesures de clémence prises en accord avec le général Pétain, Painlevé calme les mutineries du

front. Il obtient le concours d'un million d'Américains, leur fait franchir l'Atlantique malgré les sous-marins allemands et les fait instruire en France en une année. Il fait doubler l'artillerie lourde, construire trois mille petits tanks, créer de nouvelles escadrilles d'avions.

Chef du gouvernement depuis le 12 septembre 1917, il conserve le portefeuille de la Guerre et fait accepter la nomination du général Foch comme chef d'Etat-major allié. Le 4 octobre 1917, lors de la discussion des interpellations sur les accusations de trahison portées contre Malvy, député et ancien ministre de l'Intérieur, par Léon Daudet, directeur de *L'Action française*, Painlevé s'engage à faire toute la lumière sur cette affaire et à empêcher les campagnes de démoralisation menées sans preuve par la presse. Le cabinet est renversé peu après sur la simple fixation de la date d'une interpellation.

Redevenu simple député, Painlevé reprend son cours de mécanique rationnelle à l'Ecole polytechnique.

En 1918, il est élu président de l'Académie des sciences. Il fait des conférences en Chine.

Le 16 novembre 1919, il est réélu sur la liste de concentration républicaine, avec 38.454 voix sur 186.015 suffrages exprimés. Il est l'objet de critiques et d'attaques de la part de la droite et doit se justifier dans son livre *Comment j'ai nommé Foch et Pétain*.

Au milieu de la Chambre du bloc national, il devient, avec Herriot, le chef de l'opposition. Président d'une association extraparlamentaire, la Ligue de la République, il parcourt le pays afin de reconstituer le bloc des gauches pour la Chambre de 1924. Le 11 mai 1924, il est réélu sur la liste du cartel républicain et socialiste, avec 59.434 voix sur 198.996 suffrages exprimés. Le succès du cartel des gauches est aussi le succès de Painlevé, qui retrouve toute sa popularité. Président du groupe républicain-socialiste, il participe, avec Herriot et Blum, à une réunion de tous les députés du cartel qui votent la motion Accambray, selon laquelle « le maintien à l'Elysée de Millerand blesserait la conscience républicaine ». Painlevé est élu président de la Chambre par tous les députés des groupes de gauche qui, après le départ de Millerand, le désignent comme candidat à la Présidence de la République.

Cependant, Doumergue est élu, le 13 juin 1924, par 515 voix contre 319 à Painlevé et 21 à Camélinat, un ancien combattant de la Commune sur lequel se complaisent les communistes.

Président de la Chambre, Painlevé accueille au Palais Bourbon, le 22 novembre 1924, les cendres de Jaures avant leur transfert au Panthéon.

Le 13 janvier 1925, il est réélu président de la Chambre. Le 17 avril, il succède à Herriot à la tête du gouvernement. Il prend le portefeuille de la Guerre et confie celui des Affaires

étrangers à Briand et celui des Finances à Caillaux qui, comme Malvy, a été amnistié. Dans sa déclaration ministérielle, le 21 avril, il énonce ses objectifs : « Préserver pour l'avenir la sécurité de la France, sauvegarder son équilibre financier ». A son programme figurent le maintien d'un représentant de la France au Vatican, la renonciation à l'impôt sur le capital et à la laïcisation de l'Alsace-Lorraine, la refonte des lois militaires.

Au Maroc, Abd-el-Krim s'approche de Fez. Le maréchal Lyautey demande des renforts. La Chambre — malgré l'opposition communiste, dont Doriot est le porte-parole — adopte, le 29 mai 1925, par 537 voix contre 29, l'ordre du jour Cazals faisant confiance au gouvernement pour assurer la sécurité de nos troupes, des territoires et des biens placés sous notre protection par les traités internationaux. Painlevé se rend au Maroc pour y conférer avec le maréchal Lyautey. A son retour, il déclare à la Chambre des députés, le 16 juin : « C'est l'avenir de l'Afrique du Nord qui est en jeu. »

Le 23 juin, il dénonce devant la Chambre l'aide apportée à Abd-el-Krim par les communistes et obtient la confiance. La situation militaire au Maroc s'améliore après la signature de l'accord de Madrid organisant une coopération militaire franco-espagnole.

En juillet 1925, le soulèvement des Druses en position difficile le général Sarraïlh, haut-commissaire de la République au Liban. Celui-ci est rappelé. Au Maroc, le maréchal Pétain prend la direction des opérations et le maréchal Lyautey donne sa démission de résident général.

Le projets financiers de Caillaux — remise du budget en équilibre sans impôt sur le capital, création d'une caisse d'amortissement — sont votés, mais divisent le cartel. L'hostilité à ces projets du congrès radical-socialiste de Nice (15-17 octobre 1925) conduit le cabinet à démissionner, le 27 octobre, sans attendre d'être renversé.

Entre-temps, Painlevé a prononcé, le 7 septembre 1925, le discours d'ouverture de la 6^e assemblée de la Société des Nations et Briand a représenté la France à la conférence de Locarno. A Washington, Caillaux ne peut obtenir l'échelonnement du remboursement des dettes françaises en fonction du paiement des réparations.

Un 3^e cabinet Painlevé est formé le 29 octobre et obtient la confiance le 3 novembre. Painlevé prend le ministère du Trésor. Il confie celui du Budget à Georges Bonnet. Pour combattre l'inflation et la fuite des capitaux, il dépose un projet « instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique ». Le 22 novembre 1925, la Chambre, et notamment une partie de la gauche radicale, refuse de suivre le gouvernement qui demandait de retarder le remboursement des émissions du Crédit national. Le ministère démissionne aussitôt.

Painlevé revient au ministère de la Guerre dans les 8^e et 9^e cabinets Briand, puis dans les cabinets Herriot, Poincaré et Briand qui se succèdent jusqu'en 1929. Il reconstitue l'armée par trois lois essentielles : la loi sur l'organisation de l'armée, la loi sur le recrutement de l'armée, la loi des cadres et des effectifs.

Entre-temps, Painlevé a changé de circonscription. Il a été élu au second tour, le 29 avril 1928, dans la circonscription de Nantua-Gex, par 10 242 voix contre 3 477 à Nicod, son principal adversaire, sur 14 983 votants. Il siège à la commission des affaires étrangères et à la commission de l'armée.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, Painlevé est réélu par 10 856 voix contre 3 173 à Desfeuilles, sur 16 207 votants.

Devenu ministre de l'Air dans le cabinet Steeg, Painlevé pose, en décembre 1930, la première pierre du ministère de l'Air.

Il gardera le portefeuille de l'Air dans le 3^e cabinet Herriot et dans le cabinet Paul-Boncour.

Après une maladie qui l'immobilise un an, il meurt le 29 octobre 1933. Le peuple de Paris défilera pendant trois jours devant sa dépouille avant ses funérailles nationales et son transfert au Panthéon.

PAISANT (ANDRÉ, MARIE. VICTOR, ALBERT), né le 11 août 1868 à Senlis (Oise), mort le 7 avril 1926 à Montmorency (Seine-et-Oise).

Député de l'Oise de 1914 à 1926.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.

Ses études de droit terminées, il s'inscrit au barreau et devient avocat à la Cour d'appel de Paris.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives en 1914, dans la 1^{re} circonscription de Senlis, et bat-tit dès le premier tour, le 26 avril, le docteur Chopinet, député sortant, par 6 060 voix contre 5 146. C'était là un succès personnel qui tenait à sa séduction et à son talent plus qu'à la politique : le docteur Chopinet siégeait sur les bancs de la gauche radicale ; il prit place sur ceux de l'union républicaine, radicale et socialiste.

A la Chambre, il fit preuve d'une extrême activité : le seul énoncé de ses interventions n'occupe pas moins de dix colonnes dans la table nominative des annales de cette législature. Il est impossible de donner ici même un résumé de cette action aussi variée que multiple. Disons seulement qu'elle fut naturellement axée vers la solution des innombrables problèmes nés de la guerre.

Aux élections du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste avec

représentation proportionnelle, il se présenta en troisième position sur la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste, qui comprenait cinq députés sortants sur six noms. Il en fut le seul élu avec près de 2.000 voix de plus que ses colistiers, soit 26.312 pour 77.137 suffrages exprimés.

Il déposa alors une proposition de résolution invitant le gouvernement à étudier les moyens de transporter au Panthéon, le 11 novembre 1920, le corps d'un « poilu » anonyme mort au champ d'honneur. Sa proposition fut retenue mais on décida de mettre la tombe du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe. André Paisant y apporte son « adhésion joyeuse », après avoir rappelé que s'il avait pensé au Panthéon, c'est qu'il lui avait semblé que le soldat inconnu était le « symbole le plus pur de cette République née dans la défaite et le désarroi et qu'il incarne dans la victoire, comme Gambetta l'incarnait si magnifiquement dans le péril » (compte rendu de la séance du 8 novembre 1920).

Le 17 janvier 1921, il entre dans le cabinet Briand comme sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances (liquidation des stocks), poste qu'il occupera jusqu'en janvier 1922.

Aux élections du 11 mai 1924, il est élu en tête de la liste du cartel des gauches. Il obtient 41.870 voix sur 92.751 suffrages exprimés, se plaçant au premier rang des six élus du département. Il s'inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français. Il est vice-président de la commission du commerce et de la commission de législation civile et criminelle, membre de la commission des marchés et spéculations.

L'état de sa santé l'oblige à réduire son activité. Il meurt le 7 avril 1926, à l'âge de 57 ans.

PAJOT (FRANÇOIS, Christophe), né le 30 juin 1844 à Ainay-le-Vieil (Cher), mort le 5 février 1929 à Paris.

Député du Cher de 1885 à 1910

Sénateur du Cher de 1921 à 1929

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 537.)

Sans concurrent aux élections de 1893 et 1898, Christophe Pajot est réélu à la Chambre, où il continue de défendre avec ténacité le programme qu'il a adopté une fois pour toutes. Candidat en 1898 aux fonctions de questeur, il échoue successivement au premier et au deuxième tour, avant de se désister au troisième. La même année, il est nommé membre de la commission de comptabilité puis de la commission supérieure du travail, enfin de la commission chargée d'examiner le projet de loi établissant un impôt général sur le revenu, projet pour lequel il votera un peu plus tard.

Aux élections du 27 avril 1902, il est encore réélu au premier tour, par 9.544 voix contre 4.793 à son adversaire, Porcheron. Il est alors appelé aux fonctions de questeur qu'il conservera pendant deux législatures, de 1902 à 1910. Partisan de la politique de Combes, il sera en effet réélu en 1906, au premier tour, par 10.801 voix contre 5.448 à Gohin.

En 1910, en revanche, il échoue aux élections générales pour le renouvellement de la Chambre. Mais il ne se tient pas pour définitivement battu et depuis sa retraite il lutte pour la défense de ses idées momentanément en défaveur.

Candidat malheureux aux élections sénatoriales du 2 octobre 1910, sa ténacité aura finalement raison de l'hostilité qu'il rencontre et, en 1921, Christophe Pajot devient sénateur du Cher.

Appelé à siéger à la commission de l'agriculture, il y apporte sa compétence et son amour des choses de la terre. Intervenant rarement dans les débats publics, il préfère exprimer ses avis et ses observations au cours de réunions ou de conversations où sa modestie est plus à l'aise.

Il meurt le 5 février 1929, à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

PAJOT (JULES, ISIDORE, BERNARD, FIDÈLE), né le 1^{er} février 1809 à Paris, mort le 12 janvier 1898 à Paris.

*Représentant du Nord
à l'Assemblée Nationale 1871 à 1875*

Sénateur inamovible de 1875 à 1898

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. IV, p. 537.)

De 1889 à 1892, se confirment au Sénat dans l'inamovible Pajot ces traits qui déjà, dans le député du Nord à l'Assemblée Nationale de 1871, annonçaient un monarchiste irréductible et un défenseur acharné des libertés religieuses. Siégeant à droite, votant à droite, il continue d'espérer contre toute espérance le rétablissement de la royauté. Cependant, on ne l'entend pour ainsi dire jamais en séance publique. Il préside des commissions : en 1889, une commission spéciale relative à l'article 1953 du code civil, en 1890, la première commission des pétitions, en 1892, la commission consacrée à l'élection des conseils d'arrondissement.

A partir de 1893, sa santé, déjà affaiblie depuis de nombreuses années, lui donne les plus vives alarmes. Il demande de plus en plus souvent des congés. « Il laisse alors la politique pour les bonnes œuvres » dira dans son éloge funèbre le président du Sénat en venant « sa sollicitude pour les indigents, les malades, les vieux ». Lille, surtout, reçoit l'avantage des bienfaits de Pajot.

par l'intermédiaire tant du bureau de bienfaisance — qu'il anime — que de la commission administrative des hospices dont il est membre.

Il mourut à Paris le 12 janvier 1898, à l'âge de 89 ans.

PALIX (HENRI), né le 14 novembre 1864 à Saint-Julien-en-Saint-Alban (Ardèche), mort le 24 mai 1936 à Saint-Julien-en-Saint-Alban.

Député du Rhône de 1898 à 1902.

Avocat à la Cour d'appel de Lyon, il adhéra au parti ouvrier français, l'une des branches de la famille socialiste avant l'unification de 1905.

C'est en 1898 qu'il se présenta comme socialiste aux élections législatives, dans la 2^e circonscription de Villefranche. Il fut élu au premier tour par 10 089 voix contre 8.548 à Sonneray-Martin, républicain libéral, député sortant.

À la Chambre, il fit partie des socialistes parlementaires, après avoir adhéré au groupe d'union socialiste. C'était un homme d'une grande discrétion.

On l'aperçoit à la commission de législation criminelle; il se fait entendre sur une modification d'un article du code civil, sur le droit d'association, sur les droits d'octroi de la ville de Lyon.

Battu aux élections de 1902, au premier tour, par l'un de ses confrères du barreau, M^e Bonnevey, républicain progressiste, par 10 104 voix contre 11.094, il se retira politiquement dans l'ombre. d'où il n'était guère sorti.

Il mourut le 24 mai 1936, à Saint-Julien-en-Saint-Alban, sa ville natale, à l'âge de 71 ans.

PALMADE (MAURICE), né le 4 octobre 1886 à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1924 à 1938.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1938 à 1945.

Ministre du Budget

du 21 au 25 février 1930,

du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931

et du 3 juin au 12 décembre 1932.

Originaire d'une très vieille famille saintongeaise, petit-fils de notaire, fils de médecin, Maurice Palmade fait ses études au lycée de Rochefort, puis aux Facultés de droit de Bordeaux et de Paris. Licencié en 1909, il est reçu professeur de droit au concours d'agrégation de 1912, à 26 ans. Il est nommé à la Faculté de Poitiers puis, en 1914, à celle de Bordeaux.

La guerre éclate. Parti comme sergent de réserve dans l'infanterie, il fera toute

la guerre dans cette armée. Sous-lieutenant en septembre 1914, lieutenant en 1916, il est blessé en avril, au cours de la bataille de Verdun. Cité à l'ordre de l'armée, il remonte en ligne avec le 18^e R.I. jusqu'à la fin des hostilités.

L'éminent juriste qu'est Maurice Palmade ne peut, la paix revenue, se désintéresser de la vie politique. Aux élections législatives de 1919, il est inscrit sur la liste républicaine, mais ce fut la liste du bloc national qui l'emporta. Quelques semaines après, le 14 décembre 1918, il entre au Conseil général de la Charente-Inférieure comme représentant du canton Nord de Rochefort. Le 28 mars 1926, il se présente dans le canton de Sanjon, où il est élu. Il accédera à la présidence de l'assemblée départementale en octobre 1937. A cette date, il est député depuis treize ans et fut plusieurs fois ministre.

C'est en effet en 1924 qu'il entre à la Chambre, en tête de liste de l'union des gauches. En 1928, le scrutin d'arrondissement étant rétabli, Maurice Palmade est élu député de l'arrondissement de Saintes. réélu en 1932 et 1936, cette dernière réélection n'ayant été obtenue qu'au second tour.

À la Chambre, dès 1925, il fait partie de la commission des finances. Après avoir été quelque temps rapporteur du budget de l'Intérieur, il est élu rapporteur du budget des Finances, poste qu'il conserva longtemps. En effet, en dehors du droit civil et du droit commercial, Palmade s'intéressait particulièrement au droit fiscal et au problème des finances publiques. Au cours de ses interventions, il n'a pas cessé de mettre en garde ses collègues contre les dangers d'une politique de facilité budgétaire, lourde de menaces pour l'avenir.

Cette rigueur financière qui se traduisait par la volonté de revenir à un équilibre rigoureux et sincère du budget de l'Etat, il s'efforça de la faire prévaloir lors de ses fonctions ministérielles. Il fut en effet, à trois reprises, ministre du Budget et c'est Camille Chautemps qui l'appela le premier à ce poste, en février 1930, mais le 1^{er} cabinet Chautemps qui ne disposait pas d'une majorité à la Chambre n'obtint pas la confiance et fut remplacé par un ministère Tardieu. Renversé par le Sénat, Tardieu laisse place à Théodore Steeg. Ce dernier offre à Palmade le portefeuille du Budget. La situation est grave. La crise économique mondiale a atteint la France. Peu après le vote de confiance au nouveau cabinet, le 13 décembre 1930, la clôture est prononcée. Le vote du budget doit être renvoyé à l'année suivante. Mis en minorité le 22 janvier 1931, à propos d'une interpellation sur la politique agricole, le cabinet Steeg — qui avait à peine entamé la discussion budgétaire — dut passer la main. Les crises ministérielles se succèdent et le vote des budgets n'en est pas facilité. Souvent, ce vote est acquis, sinon par lassitude, du moins en raison du souci qu'ont les représentants de la Nation de permettre au gouvernement de faire face à l'essentiel.

Les élections de mai 1932 marquent une nette poussée à gauche. Paul Doumer, assassiné par Gorguloff, est remplacé à la présidence de la République par celui qui avait été son successeur à la présidence du Sénat, Albert Lebrun. Le ministère Tardieu expédie les affaires courantes jusqu'à la rentrée des Chambres. Le 3 juin, est formé le 3^e ministère Herriot. Palmade est de nouveau ministre du Budget. A ce titre, il présentera et défendra le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Cet équilibre devait être atteint grâce à plusieurs mesures : réduction des dépenses militaires et administratives ; augmentation des impôts sur les valeurs mobilières et les opérations de bourse ; réaménagement de l'impôt sur le revenu ; élévation des tarifs postaux.

Pour éviter de demander des sacrifices insupportables aux porteurs de rentes, les Chambres tinrent en septembre une session extraordinaire pour voter, à la demande du gouvernement et du ministre du Budget, un projet de conversion des rentes. Quelques semaines plus tard, le 12 décembre 1932, le ministère Herriot était renversé sur la question des dettes françaises envers les Etats-Unis.

Cependant, et de plus en plus, Palmade consacrait son activité à la défense des intérêts agricoles régionaux : financement des récoltes de blé, protection des eaux-de-vie — des « Cognac » en particulier —, régularisation des cours du beurre et du lait. En avril 1937, il est élu président de l'Association centrale des laiteries des Charentes et du Poitou.

Le 27 mars 1938, Maurice Palmade se présente à une élection sénatoriale complémentaire. Il est élu sénateur de la Charente-Inférieure par 822 voix sur 1.008 votants. Le renouvellement de la série à laquelle il appartient ayant lieu le 23 octobre suivant, Palmade se représente devant les grands électeurs. Il est confirmé dans son siège par 681 voix sur 1.010 votants.

Au Sénat, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et fait tout naturellement partie de la commission des finances. Il s'occupe de l'électrification des communes et surtout des moyens d'alléger les charges qui en résultent pour les budgets locaux.

Le 10 juillet 1940, il votera pour les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PAMS (JULES), né le 14 août 1835 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 12 mai 1930 à Paris.

*Député des Pyrénées-Orientales
de 1893 à 1905.*

*Sénateur des Pyrénées-Orientales
de 1904 à 1930.*

*Ministre de l'Agriculture
du 2 mars 1911 au 17 janvier 1913.*

*Ministre de l'Intérieur
du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920*

Né à Perpignan dans une famille considérée de la ville, il fit de brillantes études au lycée Charlemagne et à la Faculté de droit de Paris, puis s'inscrivit au barreau de sa ville natale et en fut bientôt un des membres les plus distingués. Au demeurant, homme aimable et de belle prestance, de grande culture (il sera président du conseil supérieur des Beaux-arts), Jules Pams était, selon le mot de Paul Doumer « démocrate par tempérament et par naturelle bienveillance ».

Toutes ces qualités lui ouvraient la voie de la vie politique, où il entra en 1892 avec un premier mandat de conseiller général du canton d'Argelès-sur-Mer. Il siégera pendant trente-six ans à l'Assemblée départementale et en sera quinze ans président.

En 1889, Jules Pams s'était présenté à la députation sur la liste radicale, à Céret, et avait approché du but à quelques centaines de voix. Il est élu en 1893, au premier tour, par 5.072 voix contre 4.363 au député sortant, Bartissol, et réélu sans concurrent, en 1898, avec 6.632 voix, puis en 1902, avec 7.342 voix.

Le 25 décembre 1904, il entre au Sénat, en remplacement d'Elle Delcros, décédé, avec 319 voix sur 470. Il est réélu en 1909, par 295 voix sur 483 ; en 1920, deuxième par 405 voix sur 485 ; et en 1927, au second tour, avec 354 voix sur 462.

A sa mort, en 1930, il comptait trente-sept ans de Parlement.

A la Chambre, puis au Sénat, il s'intéresse plus particulièrement aux questions viticoles (régime des boissons, fraudes sur les vins, appellations d'origine, bouilleurs de cru) et maritimes (ports, arsenaux, relations entre la Métropole et l'Algérie du Nord). Il intervient à plusieurs reprises en faveur des régions sinistrées de son département.

Il est ministre une première fois, avec le portefeuille de l'Agriculture, dans le cabinet Monis (2 mars 1911). Il retrouve ce même poste dans les cabinets Caillaux (27 juin 1911) et Poincaré (14 janvier 1912).

En 1913 ses amis — au premier rang desquels Clemenceau — le pressent de poser sa candidature à la succession d'Armand Fallières, contre Poincaré. Ce fut Poincaré qui l'emporta, au second tour, avec 483 voix contre 269 à Jules Pams.

Le 16 novembre 1917, aux heures les plus sombres de la guerre, Clemenceau donna une nouvelle preuve de sa grande estime à Jules Pams en lui offrant le ministère de l'Intérieur dans le cabinet qui devait être celui de la victoire. Tout était à la guerre et Jules Pams, s'il seconda avec un patriotisme sans défaillance la politique de Clemenceau, n'eut guère à paraître devant les Assemblées. En juin 1918, il défendit avec une éloquence très applaudie, au Luxembourg, la motion Couyba tendant à célébrer la fête nationale américaine le 4 juillet suivant.

Après son départ du ministère, au début de 1920, Jules Pams entre dans une demi-retraite. On note cependant son élection en 1927 comme délégué de la 8^e assemblée de la Société des Nations.

Il meurt le 12 mai 1930, dans sa quatre-vingt-quinzième année, à Paris, après une longue maladie qui l'avait depuis longtemps tenu éloigné du Sénat.

PAPELIER (PIERRE. ALBERT), né le 5 décembre 1845 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort vers le 10 octobre 1918.

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1889 à 1902.*

Issu d'une famille de négociants d'origine rurale, Albert Papelier se tourna tout d'abord vers la carrière des armes. Admis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il fut contraint d'y renoncer à la suite d'une grave maladie. Il terminait ses études de droit lorsque éclata la guerre de 1870 à laquelle il participa comme engagé volontaire. Après la guerre, il revint à Nancy où il s'occupa de l'importante maison de grains familiale. Il fonda les docks nancéens dont il fut nommé administrateur et publia un certain nombre de travaux agricoles et économiques. Administrateur du mont-de-piété et de la caisse d'épargne de Nancy, il fut élu conseiller municipal en 1880.

Protectionniste, républicain, partisan d'une politique d'union avant tout, il estime qu'il « faut oublier les querelles politiques et religieuses pour maintenir entre les divers groupes du grand parti républicain l'entente et la cohésion, afin d'aborder l'étude des questions d'affaires, des questions ouvrières et des améliorations sociales ». C'est ainsi qu'il se présente aux élections législatives de 1889, dans la 2^e circonscription de Nancy, comme républicain progressiste et protectionniste. Il est élu au second tour par 6.749 voix contre 4.135 à Paul Adam, boulangiste. Au premier tour il était arrivé en tête avec 5.792 voix contre 3.037 à Adam et 2.817 à Welche, conservateur.

À la Chambre, il ne s'inscrivit à aucun groupe politique et siégea à gauche. Il s'intéressa surtout aux questions ouvrières (caisses de retraite et sociétés de secours mutuel), aux transports, à la marine marchande — sur laquelle il a fait un discours remarqué — aux tarifs de chemins de fer, aux douanes, etc. Il fit partie des commissions du travail, des chemins de fer, de la navigation intérieure etc...

Sa situation était si forte dans sa circonscription que personne ne se présenta contre lui aux élections générales de 1893, qui se dérouleront toujours au scrutin dit « d'arrondissement ». Il fut élu le 20 août par 8.284 voix pour 15.768 inscrits et 9.616 votants.

Il se fit encore remarquer par de nombreuses interventions sur des sujets économiques et sociaux. Parallèlement, il continuait à s'occuper activement de sa région. En 1896, il fonda la Prévoyance nancéenne, première société de ce type en France, dont le but était de soutenir et d'aider les sociétés de secours mutuel du département. Nommé en 1897 président de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, il créa l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, le crédit agricole, et une société mutuelle de retraite pour les travailleurs agricoles. Il fit en 1896 et 1897 une longue et vigoureuse campagne en faveur de la défense de Nancy, qui aboutit à la création du 20^e corps d'armée.

Papelier fut réélu de nouveau au premier tour le 8 mai 1898, par 8.170 voix contre 3.834 au docteur Baraban, conservateur.

Pendant cette législature, il intervint à plusieurs reprises sur le problème de la mévente des blés, tout en continuant son action en faveur de la législation sociale. Il fut membre du comité consultatif des chemins de fer et rapporteur du comité du syndicat agricole de l'Exposition universelle de 1900.

À plusieurs reprises, on avait parlé de lui comme un possible ministre du Commerce et de l'Agriculture. Mais les élections de 1902 lui furent fatales : il n'obtint, pour 17.752 inscrits et 14.029 votants que 5.050 voix contre 8.746 au maire de Richardménil, le comte Ferri de Ludre, qui fut élu au premier tour.

Il voulut se tourner alors vers le Sénat, mais ses adversaires firent passer à sa place le général Langlois.

Il mourut un peu oublié dans la région parisienne, en octobre 1918, un mois avant une victoire qu'il appelait de tous ses vœux. Il était âgé de 73 ans.

PAPINAUD (PIERRE, LOUIS, CLOVIS), né le 10 mars 1844 à Cuxac-d'Aude (Aude), mort le 8 juillet 1900 à Suez (Egypte).

Député de l'Aude de 1883 à 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 542).

Papinaud avait commencé sa vie publique en entrant le 7 août 1870 au conseil municipal de Cuxac-d'Aude. Il devait y siéger jusqu'en janvier 1878, puis de mai 1884 à mai 1888, et diriger les destinées de Cuxac pendant près de sept ans, du 3 septembre 1870 au 23 février 1874, puis du 16 juin 1876 au 30 décembre 1877 ; il avait d'ailleurs été révoqué deux fois : à la suite de la démission de Thiers, le 24 mai 1873, et après le 16 mai. Conseiller général de l'Aude pour le canton de Coursan le 15 octobre 1871 et réélu le 4 novembre

1877, il avait été choisi comme secrétaire de cette assemblée et de la commission départementale. De novembre à décembre 1876, il assura l'intérim de la sous-préfecture de Narbonne, puis le 30 décembre 1877 fut nommé sous-préfet de Prades, assumant en même temps depuis le 3 juin 1882 les fonctions de délégué permanent de la République française en Andorre. Le 8 juillet 1883, il résignait ces fonctions administratives pour se présenter avec succès à la députation le 5 août suivant. Au cours de son second mandat législatif (1885-1889) il fut chargé, du 13 mars au 17 juillet 1886, d'une mission de conciliation en Andorre où deux clans — conservateurs et révolutionnaires — s'affrontaient de façon dangereuse.

Nommé le 26 janvier 1888 gouverneur de Nossi-Bé, chargé d'une mission temporaire, il fut titularisé un mois plus tard, le jour même où il démissionnait de son mandat de député. Le 4 mai suivant, il devenait gouverneur de Mayotte, représentant du protectorat français aux Comores. Cinq ans plus tard, le 25 avril 1893, il était nommé gouverneur des Etablissements français de l'Océanie où il se passionna pour l'œuvre picturale de Gauguin, dont il rapatria plusieurs tableaux et qu'il contribua à faire connaître. Il restait à Tahiti jusqu'au 25 février 1897, où il était mis en disponibilité, sur sa demande, pour raisons de santé. Deux ans après, rappelé à l'activité, le 7 mars 1899 il retournait à Mayotte, chargé de l'administration de l'île et dépendances. Quinze mois plus tard, le 24 juin 1900, il se rembarquait pour la Métropole mais, débarqué à Suez le 7 juillet suivant, il mourait le lendemain à l'hôpital français de la ville; il avait 56 ans.

Personnage pittoresque haut en couleur — ne l'avait-on pas, sous prétexte qu'il avait commencé par en fabriquer, surnommé Papinaud-Tinette — amateur de bonne chère et de boissons fortes, époux d'une fort jolie femme très remarquée au long de la carrière coloniale de son mari, Papinaud, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, était chevalier de la Légion d'honneur depuis juillet 1890 et officier de l'Instruction publique.

PAPON (ALEXANDRE), né le 5 septembre 1821 à Evreux (Eure), date et lieu de décès non connus.

Député de l'Eure de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 543).

Aux élections générales de 1889, Papon se représenta dans la 2^e circonscription d'Evreux mais fut battu, avec 5 609 voix sur 13 190, par Ohly, 7 215 voix.

Après cet échec il abandonna la politique.

PAQUÉ (MARIE, Théodore, ANTOINE), né le 22 juillet 1866 à Hombourg-Haut (Moselle).

Député de la Moselle de 1924 à 1928.

Il fut d'abord élève au petit séminaire de Montigny-lès-Metz puis à celui de Pont-à-Mousson. Négociant en vins et spiritueux en gros à Saint-Avold, il en devint maire, puis conseiller général, avant d'entrer au conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine.

Il se présenta aux élections législatives du 11 mai 1924 — qui se déroulèrent au scrutin de liste avec représentation proportionnelle — en dernière position sur la liste d'union républicaine lorraine de Robert Schuman qui emporta les huit sièges à pourvoir. Théodore Paqué fut élu en troisième position à la moyenne arithmétique, ayant obtenu 57 464 voix sur 113 434 suffrages exprimés.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique et fut membre de la commission du commerce et de la commission d'Alsace-Lorraine.

Avant son élection, il s'était engagé à combattre la vie chère, à s'intéresser aux questions commerciales et industrielles, enfin à demander la canalisation de la Moselle. En fait, son activité porta sur la législation à appliquer aux départements recouvrés, qui demandait encore à ce moment-là à être fixée en de nombreux domaines, mais il ne canalisa point la Moselle.

Aux élections de 1928 qui eurent lieu conformément à la loi du 21 juillet 1927, au scrutin uninominal, il se présenta dans la 1^{re} circonscription de la Moselle. Au premier tour, le 22 avril, il arriva en troisième position avec 2 992 voix contre 4 062 à Fousse et 5 310 à Jean Labach, démocrate populaire; il se retira, laissant ce dernier l'emporter facilement sur Fousse au second tour.

Il quitta dès lors la scène politique.

PARAYRE (JOSEPH), né le 9 novembre 1893 à Cérét (Pyrénées-Orientales).

Député des Pyrénées-Orientales de 1931 à 1937.

Sénateur des Pyrénées-Orientales de 1937 à 1944.

Fils d'un caissier de la Caisse d'épargne, Joseph Parayre obtint sa licence en droit à la faculté de Toulouse, puis il prit une charge d'avoué dans sa ville natale.

Déjà conseiller général de Cérét, il n'avait pas encore 40 ans lorsqu'il fut élu député, en 1931, par 7 531 voix sur 12 837 votants, au second tour.

A la Chambre, Parayre ne tarda pas à faire figure de spécialiste des problèmes viticoles. S'étant fait connaître dès 1932

par un grand nombre de propositions de loi ou de résolution — tendant par exemple à faciliter l'ouverture de salles de dégustation de vins, à protéger les vins doux naturels, etc... — il fut tout naturellement chargé ensuite des rapports sur ces affaires viticoles. On lui doit également, à la même époque, une proposition de loi tendant à modifier les droits de douane applicables aux manches de foudets.

Sa réélection le 8 mai 1932 ne fit pas de problème, quoique acquise au second tour, par 8 110 voix sur 16 376 votants.

Mais bienlôt Parayre songe au Sénat. Le 26 juillet 1937, il se présente et passe au second tour, péniblement, par 262 voix sur 502 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe républicain, membre de la commission de la marine, de la commission des douanes et de celle des affaires étrangères, il borne son action au Luxembourg au dépôt d'assez nombreuses questions écrites. Il est vrai qu'en 1939, il est requis par une grande tâche à laquelle il prend une part éminente : l'accueil des réfugiés espagnols.

En 1940, il ne prend pas part au vote des pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

PARENTEAU (HENRI, ARMAND, René), né le 25 juillet 1859 à Sainte-Hermine (Vendée).

Député de la Vendée de 1928 à 1932.

Après des études à l'Ecole des sciences politiques, il se consacra à l'exploitation de sa propriété en Vendée. Elu conseiller général en 1907, il conserva ce mandat durant trente ans. En 1927, il accéda à la présidence de la Chambre d'agriculture de son département et y resta une quinzaine d'années.

Aux élections législatives de 1928, il se présenta dans la 2^e circonscription de Fontenay-le-Comte. Sur 15 104 votants, il obtint au premier tour 5 458 voix, devançant ses concurrents Lafontaine (3 351), Robuchon (2 543) et Veillet (1 657 voix). Veillet s'étant maintenu au second tour, il emporta le 29 avril une élection triangulaire avec 7 279 voix contre 5 186 à Lafontaine et 2 530 à Veillet.

Dans cette Vendée, foncièrement catholique, il s'était présenté comme un partisan de la laïcité, en même temps que comme le défenseur des agriculteurs qui constituaient la grande majorité des électeurs de cette circonscription.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et fit partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de l'hygiène. Il prit part à la discussion sur un article de loi concernant les assurances sociales des métayers.

Mais il avait pris en horreur le embargo de Paris. Il ne se signala plus

que par des demandes de congés qui lui furent régulièrement accordés et s'abstint de se représenter devant ses électeurs en 1932.

PARÈS (MICHEL, ANDRÉ, JEAN), né le 2 août 1887 à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

Député d'Oran de 1931 à 1936.

Né en Roussillon, Michel Parès se fixa à Oran où il exerça la profession d'avocat. La guerre mondiale lui valut la croix de guerre et la Légion d'honneur.

Déjà conseiller municipal d'Oran, le décès du docteur Molle, député de la 1^{re} circonscription d'Oran, lui donna l'occasion de se présenter à l'élection législative partielle du 22 mars 1931. Sur 27 304 inscrits et 19 024 votants, il recueillit 10 393 voix contre 6 689 au candidat socialiste Dubois, directeur d'école et 1 641 à Gandolphe.

Inscrit au groupe de la fédération républicaine présidé par Louis Marin, Michel Parès fit partie de la commission de législation civile et criminelle.

De nouveau candidat aux élections générales de mai 1932, il vint en tête au premier tour de scrutin avec 8 698 voix sur 21 124 votants et 29 853 inscrits, devant Dubois, socialiste, 6 166 voix, Navarro, républicain de gauche, 3 800, Chabert, radical-socialiste, 2 040 voix et Terrecillas communiste, 420 voix. Le second tour confirma son succès et il fut élu avec 10 981 voix contre 9 879 à Dubois et 1 411 à Navarro, sur 22 482 votants.

Membre des commissions de l'Algérie et des colonies, de la marine militaire et des boissons, puis des commissions de législation civile et criminelle et des travaux publics, il déposa de nombreuses propositions de loi en faveur des sinistrés de Tunisie, des entrepreneurs de défrichement victimes de la loi de 1932 sur la viticulture, protégeant la marine marchande augmentant le nombre des conseillers à la Cour d'appel d'Alger, étendant la compétence des juges de paix en Algérie.

Michel Parès rédigea beaucoup de rapports sur des textes concernant l'Algérie : fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance, secours et prêts mutuels, classement et construction de routes sur décision du gouvernement général, agrandissement vers l'Ouest du port d'Oran, conservation des postes militaires pour la défense des côtes et la sécurité de la navigation, etc...

Il interpella le gouvernement sur la protection des viticulteurs français contre la concurrence étrangère et sur les restrictions arbitraires apportées par le ministère de l'Education nationale à la liberté de l'enseignement dans les lycées et collèges.

Il intervint souvent, et notamment au sujet du projet concernant la viticulture et le commerce des vins en 1933 où il défendit les intérêts des producteurs algériens lésés par les interdicts de production et les importations étrangères. Il soutint le projet portant organisation et défense du marché du blé et celui destiné à l'assainissement du marché des vins.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1936 et son siège passa à son adversaire de 1931 et 1932, le socialiste Dubois.

PARFAIT (NOËL), né le 30 novembre 1813 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 19 novembre 1896 à Paris (7^e).

*Représentant de l'Eure-et-Loir
à l'Assemblée législative de 1849.*

*Représentant de l'Eure-et-Loir
de 1871 à 1876.*

Député de l'Eure-et-Loir de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 547.)

Toujours candidat dans la 1^{re} circonscription de Chartres, le 22 septembre 1889, avec 3.439 voix, il fut devancé au premier tour par La Salle. candidat conservateur, qui eut 3.728 voix, Maunoury recueillant 3.304 voix, Willenich 671 et Durand 411. Mais, au second tour de scrutin, il triompha de La Salle (4.630 voix) avec 6.053 voix sur 10.846 votants et 15.939 inscrits.

Toujours républicain de gauche, soutenant le gouvernement, son âge ne lui permit plus une grande activité à la Chambre des députés. Il déposa cependant des rapports sur l'élection du général Tricoche, à Saint-Dié, en 1890, et sur le projet de loi ouvrant un crédit pour l'établissement d'un tube pneumatique entre l'imprimerie du *Journal officiel* et le Palais Bourbon (1890).

Il intervint également pour l'adoption de la proposition de résolution de Barodet prévoyant la publication du texte des programmes et engagements électoraux, toujours en vigueur.

Absent, pour raison de maladie, de la Chambre dès 1891, il ne se représenta pas aux élections de 1893, il mourut le 19 novembre 1896 à Paris, âgé de 83 ans.

PARIEU (MARIE, LOUIS, PIERRE, FÉLIX **ESQUIRROU DE**), né le 13 avril 1815 à Aurillac (Cantal), mort le 8 avril 1893 à Paris.

*Représentant du Puy-de-Dôme
à l'Assemblée Constituante de 1848*

*Représentant du Puy-de-Dôme
à l'Assemblée Législative de 1849*

*Ministre président le Conseil d'Etat
du 2 janvier 1870 au 4 septembre 1871.*

*Sénateur du Cantal
de 1876 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 548.)

Parieu, qui avait abandonné la vie politique après son échec en 1885 s'était depuis lors consacré à ses travaux d'économie politique.

Il mourut à Paris le 8 avril 1893, à l'âge de 78 ans.

Grand-croix de la Légion d'honneur, il appartenait depuis trente-sept ans à la section de législation, droit public et jurisprudence de l'Académie des sciences morales et politiques.

PARIS (AUGUSTE, JOSEPH), né le 12 novembre 1826 à Saint-Omer (Pas-de-Calais), mort le 18 décembre 1896 à Arras (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1876 à 1882 et de 1885 à 1891*

*Ministre des Travaux publics
du 17 mai au 19 novembre 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 550.)

Après qu'il eut retrouvé, au scrutin partiel du 25 janvier 1885, le siège de sénateur qu'il avait perdu au renouvellement du 8 janvier 1882, Auguste Paris ne déploya plus la même activité parlementaire qui avait fait de lui, jadis, le rapporteur de la commission constitutionnelle, le défenseur acharné de la liberté de l'enseignement supérieur et, naguère, le ministre des Travaux publics du cabinet de Broglie. Au vrai, de 1889 à 1891, on ne l'entendit qu'une fois : quand il dit qu'il voterait contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

En 1891, au moment de retourner devant ses électeurs, Paris renonça. Il se retira à Arras, dans sa maison de la place Saint-Géry, partageant son temps entre son cabinet d'avocat et son œuvre d'historien qui, déjà, lui avait valu une renommée locale avec, notamment : *La Terreur dans le Pas-de-Calais et dans le Nord* ; une *Histoire de Joseph le Bon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai* ; une *Jeunesse de Robespierre*, etc.

Il s'éteignit, âgé de 70 ans, le 18 décembre 1896.

PARIS (PIERRE, PAUL), né le 19 janvier 1860 à Fays-Billot (Haute-Marne).

Député de la Cochinchine de 1910 à 1914

Il naquit à Fays-Billot, petit village près de Langres, le 19 janvier 1860. Son

père était huissier. Il fit ses études secondaires à Dôle puis à Besançon, ses études de droit à Dijon puis à Paris où il obtint sa licence en 1880.

Commis-rédacteur aux affaires indigènes de Cochinchine en 1882, il fut adjoint en 1884 au représentant du Protectorat français au Cambodge. Administrateur en 1884, il exerça la fonction de résident général par intérim en 1886, mais il démissionna en 1887 pour se faire inscrire avocat au barreau de Saigon.

Simultanément, il dirigea une plantation de caoutchouc et s'intéressa à la culture du riz.

Sa valeur personnelle, sa carrière de fonctionnaire et d'avocat lui valurent d'être nommé successivement conseiller colonial (1888), président de la Société des études indochinoises (1893), président de la Société des métis (1898) fondée pour la protection et l'éducation des enfants abandonnés, président du Syndicat des planteurs européens de Cochinchine (1896) et vice-président du Conseil colonial (1898).

Aux élections législatives du 24 avril 1910, il se présenta contre le député sortant, François Deloncle, républicain modéré, qu'il battit par 1.097 voix contre 962 sur 2.131 votants et 3.331 inscrits.

Membre du groupe radical-socialiste, il appartint aux commissions des économies et des pensions civiles.

Il déposa une proposition de loi concernant le régime des retraites des auxiliaires de la justice en Indochine. Il intervint souvent, lors des discussions budgétaires notamment, en faveur des fonctionnaires maritimes et coloniaux mis à la retraite d'office, au sujet du statut des ouvriers européens employés en Indochine, des soldes de congé et indemnités de transport des fonctionnaires coloniaux.

Il interpella en 1911 sur la politique suivie en Indochine et parla sur la ratification de conventions concernant les services maritimes et postaux d'intérêt général et le commerce avec le Japon.

Paris soutint le projet de loi autorisant le gouvernement général d'Indochine à émettre un emprunt et celui concernant la construction d'une voie ferrée de Mytho à Cantho, en Cochinchine.

Il souhaita sans succès l'adoption d'un régime douanier spécial et une défense accrue des Indochinois contre les immigrants chinois.

Cette activité considérable ne suffit pas à assurer sa réélection en 1914. De nouveau candidat, il dut affronter M. Ernest Outrey, ancien résident supérieur en Indochine, soutenu par l'administration et M. de Montpezat.

Au premier tour, Ernest Outrey recueillit 987 voix sur 2.139 votants et 2.934 inscrits, M. de Montpezat 627 voix et Pierre Paris seulement 414. Il se reti-

ra, laissant Ernest Outrey triompher au second tour.

Commandeur de l'Ordre royal du Cambodge et chevalier de la Légion d'honneur, il publia une étude sur les rapports entre colons et administration en Cochinchine (1896) et collabora aux journaux de Saigon, le *Cochinchinois* et le *Colon*.

PARISOT (Louis), né le 30 août 1831 à Remiremont (Vosges), mort le 2 février 1915 au Thillot (Vosges)

Sénateur des Vosges de 1896 à 1909.

Ayant embrassé la profession médicale, Louis Parisot s'installa au Thillot et sembla d'abord se donner entièrement à son art. Il était encore relativement jeune qu'il obtenait nombre de récompenses honorifiques pour, notamment, la propagation de la vaccine et ses travaux sur la protection des enfants du premier âge.

Mais il y avait aussi dans Parisot un républicain qui ne s'accommodait pas du régime. Le Thillot tenait en lui la tête la plus ferme de l'opposition à l'Empire. Aussi bien, dès 1871, le voilà conseiller d'arrondissement et, en 1876, maire de sa ville, fonctions qu'il occupa huit ans.

Entre-temps, en 1893, son ami Jules Ferry étant mort, qui était conseiller général du Thillot, Parisot se présente pour le remplacer et entre à l'assemblée départementale.

De même, trois ans plus tard, c'est le décès du sénateur républicain Kiener qui le décide à être candidat au Sénat. Il est élu le 21 juin 1896, par 567 voix contre 312 au concurrent de la droite, son confrère Joyeux.

Au Luxembourg, où Parisot, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1895, s'inscrit au groupe de l'union républicaine, son action s'exerce principalement en faveur des intérêts de ses mandants. Tout au long des treize années qu'il y siège — car il fut facilement réélu le 28 janvier 1900, par 652 voix sur 982 votants — il déposa une foule de pétitions où s'exprimaient les doléances de diverses catégories sociales : les facteurs des postes et des télégraphes, les greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police, les commerçants de nombreuses communes des Vosges, les brigadiers et les gardes forestiers communaux, les inspecteurs primaires de son département. Au point que le Sénat en fit le président de sa troisième commission des pétitions.

Cependant, Parisot ne laissait pas de s'intéresser à des problèmes d'un intérêt plus général. Ainsi, en 1899, attachait-il son nom aux travaux, qu'il dirigea, de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi Leydet, tendant à modifier l'article 71 de la loi de 1871 sur les conseils généraux.

Ayant renoncé à briguer un nouveau mandat au renouvellement de 1909, Louis Parissot se retira au Thillot, où il devait s'éteindre le 2 février 1915, âgé de 83 ans.

PARISSOT (ALBERT, GEORGES), né le 6 septembre 1845 à Paris, mort le 6 juillet 1911 à Paris.

Sénateur de l'Eure de 1895 à 1911.

Albert Parissot naît à Paris dans la famille du fondateur de la « Belle Jardinière » dont son père était directeur. Il fait ses études au collège Sainte-Barbe puis à la Faculté de droit. Mais il a plus de goût pour les beaux-arts que pour la jurisprudence. Peintre, il expose chaque année au Salon des artistes français. Homme de lettres, il fait jouer devant le cercle Volney des saynètes d'actualité. Plusieurs d'entre elles seront publiées en 1881 et 1882.

Mais dès 1870, à peine âgé de 25 ans, Parissot se fixe une grande part de l'année dans l'Eure, au château de Fumichon. Il y crée de vastes exploitations agricoles avec des fermes modèles. Cette intense activité agricole le fait vite connaître dans l'arrondissement de Bernay et il en profite, dès 1875, pour se lancer dans la politique locale. Cette région est encore assez fortement bonapartiste et Parissot entreprend d'y affirmer la République naissante.

C'est dans cet esprit qu'il se présente aux élections législatives du 21 août 1881 contre le député sortant de l'arrondissement de Bernay, Janvier de La Motte, ancien préfet du Second empire, qui siégeait au groupe de l'appel au peuple. Mais c'est trop tôt et Janvier est réélu par 10.240 voix contre 5.035 à Parissot. Celui-ci ne se décourage pas et le 25 mai 1884, dans la même circonscription, il combat Raoul Duval, ancien député bonapartiste de Louviers, qui est élu par 8.905 voix. Mais Parissot améliore son résultat, gagnant plus de 500 voix par rapport à 1881, alors qu'il y a huit cents votants de moins.

Aux élections générales du 4 octobre 1885 qui ont lieu, dans le cadre du département, au scrutin de liste, Parissot est candidat sur la liste républicaine. Mais, pour six sièges à pourvoir, la liste conservatrice a cinq élus au premier tour, tandis que Parissot n'arrive qu'en onzième position avec 39.925 voix sur 86.584 votants. Pour le second tour, c'est Papon qui défend les idées républicaines et l'emporte sur le duc de Broglie.

Parissot est néanmoins solidement implanté dans le secteur de Bernay : en 1884, il est maire de Thibouville et le restera sa vie durant. Il fonde le comice agricole et le syndicat agricole de Bernay qui le portent à leur présidence. En 1892, il est élu conseiller général du canton de Beaumont-le-Roger (dont fait partie Thibouville) et il sera toujours réélu à l'assemblée départementale.

C'est ce qui le décide, en 1895, dix ans après son dernier échec électoral sur le plan parlementaire, à affronter les délégués sénatoriaux de l'Eure. Le 20 février, il arrive largement en tête avec 460 voix sur 1.024 suffrages exprimés contre 184 à Mattard, 166 à Gros-Fillay, 156 à Thorel et 61 à divers autres candidats. Il faut un deuxième tour et Parissot l'emporte alors avec 544 voix contre 476 à Mattard, candidat radical resté en lice avec lui.

Il s'agissait là d'une élection partielle destinée à remplacer le comte d'Osmoy, décédé. Au renouvellement triennal du 4 janvier 1903, il est réélu dès le premier tour avec ses colistiers et à leur tête : Parissot 742 voix, Milliard 736, Thorel 735, loin derrière venaient Ferray, Picard et Gros-Fillay.

Au Sénat, Parissot siège aux groupes de la gauche républicaine, de l'alliance républicaine progressiste et de l'union républicaine. C'est un républicain certes, et un libéral, mais aussi un modéré, sinon un conservateur. S'il soutient Méline, il est hostile à Waldeck-Rousseau et à Combes.

Il exprime peu ses convictions à la tribune du Sénat où on ne l'entendit guère qu'une fois, le 26 décembre 1895, dans la discussion du budget de l'instruction publique, pour demander qu'on achève enfin le palais du Louvre. En revanche, il siège régulièrement dans diverses commissions, notamment dans les commissions d'initiative parlementaire et d'intérêt local ; il multiplie les dépôts de pétitions. On le voit s'intéresser non seulement aux affaires agricoles — qui sont son vrai domaine — mais aussi, et de très près, aux griefs des tribunaux.

Il meurt à Paris le 6 juillet 1911, dans sa soixante-sixième année.

PARMENTIER (ANDRÉ), né le 11 mars 1896 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1932 à 1942.

André Parmentier, né et élevé à Lille, se fixa à Dunkerque après ses études de droit. Pendant la première guerre mondiale, il s'engagea dans l'infanterie, fut blessé, quatre fois cité et nommé chevalier de la Légion d'honneur, terminant la guerre avec le grade de capitaine. Il fut ensuite un actif vice-président départemental de l'Union nationale des combattants. Après la guerre il s'inscrivit au barreau de Dunkerque, dont il devint bâtonnier par la suite. Président d'une société de secours mutuels, il fut l'un des créateurs de « La Famille dunkerquoise », caisse privée d'assurances sociales.

Sa compétence, sa notoriété et son goût pour les problèmes politiques et sociaux le conduisirent à se présenter aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la 2^e circonscription

de Dunkerque (campagne), après la retraite du député sortant, Auguste Bergerot, avec l'étiquette U.R.D.

Au premier tour de scrutin, il obtint 4.537 voix sur 12.779 votants et 14.249 inscrits, devançant Dejonghe, républicain indépendant, 3.093 voix, Wemaere, républicain de gauche, 2.884, Machy, socialiste, 1.297, Lefever, U.R.D. dissident, 614 et Billengier, communiste, 202 voix. Le second tour assura le succès d'André Parmentier grâce au désistement en sa faveur de Wemaere. Avec 6.274 voix sur 12.745 votants, il l'emporta sur Dejonghe, 5.673 voix et Lefever, 619 voix.

Membre du groupe de la fédération républicaine de France, il fit partie des commissions de l'agriculture, des douanes, des pensions et de la commission de législation civile et criminelle.

Il déposa une proposition de loi complétant l'article 238 du code civil traitant de la procédure concernant la séparation de corps et le divorce, et une autre modifiant la base du droit proportionnel de la contribution des patentes ainsi qu'une proposition de résolution invitant le gouvernement à publier le dossier des manquements de l'Allemagne au traité de Versailles.

Il s'opposa à l'extension de la loi d'amnistie, aux crimes d'intelligence avec l'ennemi et de désertion et voulut que les contribuables soient représentés dans les commissions de taxation, lors de la discussion du projet de loi portant redressement budgétaire. Il s'opposa également à la proposition de loi modifiant l'article 310 du code civil qui facilitait la transformation de la séparation de corps en divorce.

André Parmentier intervint encore contre le projet de loi portant réforme électorale et rapporta le projet concernant les récompenses nationales.

Candidat aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il triompha dès le premier tour, avec 7.697 voix sur 12.862 votants et 14.475 inscrits, devant Machy, socialiste, qui recueillit 2.304 voix, Bernard, radical-socialiste, 1.994 voix et Ryckelincx, communiste, 423 voix.

D'une inlassable activité, il fut l'un des chefs de l'opposition au Front populaire. Toujours inscrit à la fédération républicaine, il fut membre des commissions de l'agriculture et de la législation civile et criminelle.

Défendant pied à pied le point de vue de l'opposition, il combattit successivement le projet instituant la semaine de quarante heures, le projet instituant des grâces amnistiantes, celui créant un office national interprofessionnel du blé le projet relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage le projet de loi monétaire (dévaluation) et le projet portant amnistie. Il critiqua la politique gouvernementale lors du vote du budget de l'année 1937. Lors du vote accordant au gouvernement des pouvoirs spéciaux, en 1939, il défendit le projet et combattit l'amendement socialiste

concernant le maintien des libertés publiques et de la durée du mandat législatif. Il intervint contre la proposition de loi concernant les locations en meublé.

De nouveau engagé volontaire en 1939, à la déclaration de guerre, il fut fait prisonnier en mai 1940 alors qu'il commandait une compagnie de chars d'assaut.

PARRY (EUGÈNE, ALEXANDRE), né le 2 mai 1822 à Saint-Julien-le-Châtel (Creuse), mort le 6 décembre 1900 à Gouzou (Creuse).

*Député de la Creuse de 1876 à 1884.
Sénateur de la Creuse de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 552.)

Comme il le disait lui-même, Eugène Parry n'abusait pas de la tribune. Ses collègues lui confiaient en 1893 la présidence de la première commission d'initiative parlementaire, mais il faut bien considérer que ce fut là l'essentiel de son activité sénatoriale au cours de ses cinq dernières années de mandat.

Agé de 71 ans, il ne se représenta pas au renouvellement triennal du 7 janvier 1894.

Il avait été, jusqu'en 1871, conseiller général du canton de Jarnages et vice-président de l'assemblée départementale.

Retiré à Gouzou, dans sa Creuse natale, il y mourut le 6 décembre 1900, dans sa soixante-dix-neuvième année.

PARSAL (ANDRÉ, PAUL, BAPTISTE PUECH, dit), né le 26 novembre 1900 à Capetang (Hérault).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Petit-fils de paysans languedociens, fils d'ouvrier et ouvrier agricole lui-même, André Puech, dit Parsal, quitta l'école à 13 ans pour travailler. Dès l'âge de 19 ans, il adhéra au Syndicat des ouvriers agricoles.

En 1920, il fit son service militaire successivement à Toulon puis en Turquie dans le corps d'occupation français.

Membre du parti communiste français en 1923, il est en 1925 secrétaire de la région du Languedoc. Cette même année, il fut élu conseiller municipal de Capetang, mais, comme il n'avait pas 25 ans révolus, son élection fut annulée par le conseil de préfecture.

Poursuivi et condamné pour son action de propagande en 1926 contre les guerres coloniales du Maroc et de Syrie, il eut l'occasion grâce au parti communiste.

d'un long voyage en U.R.S.S. A son retour, il vint habiter Orléans où il travailla successivement dans une entreprise de construction, puis dans une imprimerie.

En 1930, il fut appelé à diriger l'union des syndicats ouvriers du Loiret et, depuis, ne cessa jamais d'exercer des fonctions de responsabilité dans les syndicats de la C.G.T.

Fixé dans la banlieue parisienne, il fut élu conseiller général du canton de Saint-Maur le 2 juin 1935.

Candidat aux élections générales législatives d'avril-mai 1936, à Saint-Maur (4^e circonscription de l'arrondissement de Sceaux dans le département de la Seine), contre Adolphe Chéron, député sortant et ancien ministre, il se plaça en seconde position au premier tour. Chéron, gauche radicale, obtint 9.363 voix, André Parsal, parti communiste, 7.240, Guillon, socialiste S.F.I.O., 2.153, et Vélard, radical-socialiste, 912 voix, sur 20.744 votants et 23.215 inscrits. Le retrait des autres candidats de gauche assura sa victoire au second tour de scrutin, car il recueillit 10.564 voix contre 9.919 à Adolphe Chéron, sur 20.294 votants.

Membre des commissions de l'agriculture, du travail et des assurances, inscrit au groupe communiste, il eut une activité considérable. Il déposa des propositions ayant pour objet : les allocations familiales aux salariés agricoles, l'octroi d'allocations de chômage aux artisans et commerçants ayant perdu leurs moyens d'existence, le versement des allocations de chômage les jours fériés, le repos hebdomadaire, etc.

Ses interventions, tant personnelles qu'au nom de son groupe, furent nombreuses. Il demanda à interpeller sur la situation des ouvriers agricoles et l'application des lois sociales les concernant, sur la politique du gouvernement à l'égard des vieux ; il prit part à la discussion de deux projets concernant les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail, au sujet des conventions déjà conclues, des conflits intéressant des entreprises n'ayant pas encore conclu de convention collective et de leur extension à l'ensemble des entreprises agricoles.

En 1939, André Parsal soutint le projet concernant la création d'une allocation de solidarité pour les vieux travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge.

Le 16 janvier 1940, à l'occasion du débat sur le projet prononçant la déchéance de certains élus — c'est-à-dire les communistes — il prononça un discours digne et assez émouvant. Mobilisé dans la zone des armées, il déclara condamner l'invasion de la Finlande par l'U.R.S.S. et dit avoir signé, avec Sulpice Dewez et six autres députés communistes, un manifeste affirmant leur patriotisme et leur attachement à la France. Cette déclaration n'empêcha pas sa déchéance qui fut prononcée le 21 janvier 1940.

PARSY (AUGUSTE), né le 29 janvier 1878 à Annœullin (Nord), mort le 8 mai 1934 à Annœullin.

Député du Nord de 1928 à 1932.

Fils d'un ouvrier mineur et d'une couturière, Auguste Parsy eut une enfance laborieuse et devint gérant d'une coopérative d'alimentation.

Ses qualités et sa ferveur de militant socialiste lui valurent d'être élu conseiller municipal, puis maire d'Annœullin et enfin conseiller général du canton de Seclin.

Candidat aux élections générales de mai 1924 sur la liste socialiste S.F.I.O. dans la 6^e circonscription de Lille qui comprenait Annœullin, il manqua de peu son élection. A la représentation proportionnelle, il lui fallait 159.000 voix pour être élu et il en recueillit 150.896.

Aux élections des 22 et 29 avril 1928, il eut sa revanche. En tête au premier tour avec 7.439 voix sur 19.962 votants et 21.735 inscrits, il devança Drillon (5.886 voix), Mallet (4.237 voix) et Quintyn (1.325 voix). Le retrait de Mallet au second tour ne changea pas l'ordre des candidats et Parsy fut élu par 9.728 voix contre 8.631 à Drillon et 2.225 à Quintyn.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il fut membre de la commission des régions libérées. En automne 1931, il intervint lors de la discussion d'interpellations sur le chômage pour souligner les difficultés des ouvriers sans emploi dans son département.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il se représenta, mais au premier tour de scrutin, il ne parvint pas avec 8.327 voix sur 20.567 votants et 22.636 inscrits à dépasser le candidat radical indépendant Desprez qui recueillit 8.366 voix, loin devant le candidat communiste, Durot (2.869 voix) et le candidat conservateur de l'U.R.D., Rousseau (712 voix). Le second tour vit le succès de Desprez, élu avec 9.756 voix contre 9.229 à Auguste Parsy, victime du maintien du candidat communiste, Durot, qui n'eut cependant que 1.726 voix.

Il mourut peu après, âgé de 56 ans, le 8 mai 1934, dans la petite ville d'Annœullin où il avait toujours vécu.

PARTZ de PRESSY (ADOLPHE, CHARLES, MARIE, marquis de), né le 3 juillet 1819 à Equirre (Pas-de-Calais), mort le 1^{er} juin 1910 à Equirre.

Représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député du Pas-de-Calais de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. IV, p. 554.)

Le marquis de Partz qui était opposé au scrutin d'arrondissement ne se repré-

senta pas en 1889. Il abandonna dès lors la politique, cessant la même année de siéger au Conseil général où il représentait le canton d'Heuchin depuis vingt-deux ans.

Il mourut nonagénaire le 1^{er} juin 1910, à Equirre.

PARVY (JEAN), né le 26 novembre 1876 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 26 septembre 1933 à Limoges.

*Député de la Haute-Vienne
de 1914 à 1928.*

Fils de métayers limousins, Jean Parvy exerça d'abord la profession d'ouvrier céramiste. Il milita dans le mouvement socialiste dès 1900 et adhéra au parti ouvrier français avant l'unité de ce parti avec le parti socialiste, qui date de 1905. Puis il devint secrétaire de la Fédération socialiste révolutionnaire de la Haute-Vienne.

Abandonnant la peinture sur céramique pour le journalisme, il fut successivement collaborateur de *L'Avenir*, secrétaire de rédaction du *Socialiste du Centre* et de *L'Ouvrier céramiste*, rédacteur au *Populaire du Centre*, quotidien socialiste de Limoges, et au *Petit Limousin*, un bihebdomadaire socialiste.

Secrétaire de la Fédération socialiste de la Haute-Vienne, après l'unité des partis socialistes, il fut élu conseiller général dans le canton de Rochechouart en 1913, fonction qu'il conserva jusqu'en 1928.

Déjà candidat (malheureux) aux élections générales de 1906, où il n'obtint que 568 voix alors que le député sortant conservateur, Codet, était réélu par 9.621 voix, il se représenta dans la circonscription de Rochechouart le 24 avril 1910.

Au premier tour, le député sortant Codet obtint 4.312 voix, le Dr Marquet, candidat radical 3.845, Jean Parvy 2.491 et Chambon 2.290. Au second tour, le Dr Marquet fut élu par 6.682 voix. Jean Parvy, s'étant retiré, n'eut plus que 130 fidèles.

Il prit sa revanche aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, dans la même circonscription.

Sur 16.116 inscrits et 12.258 votants, Parvy devança au premier tour les députés qui l'avaient battu en 1906 et 1910, obtenant 5.204 voix contre 3.698 voix à Codet et 2.441 pour le Dr Marquet. Le second tour confirma son succès et il battit Codet, par 6.243 voix contre 5.693 voix à Codet, Marquet s'étant retiré.

Inscrit au groupe socialiste, il appartenait aux commissions du travail et prévoyance sociale et à celle des assurances. La première guerre mondiale l'éloigna du Palais Bourbon. En automne 1918, il prit part à la discussion de la loi de finances et, surtout, au printemps 1919, il intervint en faveur du projet de loi limitant la journée de travail à huit heures.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, faites selon le système de la représentation proportionnelle, la liste socialiste unifiée obtint les cinq sièges du département, Jean Parvy étant élu quatrième avec 39.865 voix sur 80.968 votants, derrière ses amis Bétoulle, Pressemanne et Valière mais devant Chauvy.

Membre de la commission du travail, il intervint sur le projet de loi concernant les caisses de chômage et le statut des fonctionnaires.

Aux élections générales du 13 mai 1924, la liste socialiste composée des cinq députés sortants l'emporta facilement sur les quatre listes concurrentes, Jean Parvy étant réélu en quatrième position avec 48.363 voix sur 86.530 votants. Ce succès fut suivi de son élection à la mairie de Rochechouart en 1925.

Toujours inscrit au groupe socialiste et membre de la commission du travail, il déposa une proposition de loi tendant à modifier l'article 164 du code civil concernant les cas de prohibitions de mariage en 1927 et un rapport sur les élections du Tarn.

De nouveau candidat aux élections des 22 et 29 avril 1928, avec 3.291 voix, il fut devancé au premier tour par le Dr Louis Descubes, républicain socialiste, qui obtint 5.465 voix, Las Vergnas recueillant 2.846 voix, sur 12.625 votants et 15.407 inscrits. Le second tour de scrutin confirma le succès du candidat plus modéré qui fut élu par 6.146 voix contre 4.266 voix à Jean Parvy et 2.846 à Las Vergnas.

Jean Parvy se consacra dès lors uniquement à sa tâche de journaliste au *Populaire du Centre*, et mourut le 26 septembre 1933 à l'âge de 57 ans.

PASCAL (LÉONCE, FRANÇOIS), né le 7 août 1835 à Uzès (Gard), mort le 8 juin 1923 à Saint-Victor-des-Oules (Gard).

Député du Gard de 1898 à 1902.

Fils d'ouvrier, Léonce Pascal fit ses études secondaires au collège d'Uzès, puis s'établit à Paris en 1854. Il entra comme commis aux magasins du Bon Marché, où son activité et son intelligence lui valurent d'accéder à un poste d'administrateur en 1869.

Il revint s'installer dans le Gard en 1885 pour s'y consacrer à l'exploitation d'une grande propriété agricole et débuta dans la politique comme conseiller municipal et maire de Saint-Victor-des-Oules (Gard) en 1892. Il devint conseiller général du canton d'Uzès en 1895, puis conseiller municipal et maire de cette ville en 1896.

Il se présenta aux élections législatives de 1898 et fut élu au second tour, le 22 mai, par 19.968 voix contre 8.598 à M. Crémieux, radical, député sortant.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la

commission des économies administratives, il fit un rapport au nom de cette dernière commission sur l'administration centrale du ministère de l'Intérieur; il intervint chaque année dans la discussion du budget, mais son activité parlementaire fut assez réduite.

Il se représenta aux élections de 1902, où il fut battu au second tour, le 11 mai 1902, par M. Pierre-Poisson, adjoint au maire d'Uzès, professeur de philosophie, qui l'emporta par 10 990 voix contre 9 554.

Léonce Pascal était membre du comice agricole d'Uzès et officier d'Académie.

Il mourut à Saint-Victor-des-Oules le 8 juin 1923, à l'âge de 88 ans.

PASCAUD (PIERRE, AUSONE, FRANÇOIS, Edouard), né le 22 octobre 1876 à Chasseneuil (Charente).

Député de la Charente de 1928 à 1942

Né à Chasseneuil-en-Charente, Edouard Pascaud, agriculteur et industriel, s'intéressa très jeune aux affaires publiques : dès 1901, il prit une part active à la vie politique du Confolentais, comme conseiller municipal, puis conseiller général et enfin maire de Chasseneuil il fut aussi membre de la chambre de commerce d'Angoulême.

Il se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1928 dans la circonscription de Confolens comme candidat du parti radical-socialiste, avec un programme comportant notamment l'assainissement des finances publiques, l'accroissement de la production industrielle grâce au développement de l'outillage, l'amélioration des assurances sociales, l'alliance du capital et du travail, la liberté syndicale, la modernisation de l'agriculture, le maintien de la laïcité, l'établissement de l'école unique, le maintien des prérogatives de la Chambre des députés, le service militaire d'un an, et en politique extérieure, le maintien de la paix par l'accroissement de l'influence et de la force de la Société des Nations.

Il fut élu au second tour, le 29 avril 1928, par 7 936 voix contre 6 637 à Carnot.

Il se représenta aux élections de 1932 et fut réélu au premier tour par 7 867 voix contre 3 038 à Petit.

Il fut encore réélu le 26 avril 1936, par 8 065 voix contre 4 247 à Roger.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical. Il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie et de celle de la marine militaire, puis à partir de 1932 il appartint à la commission de l'aéronautique et à celle de l'enseignement et des beaux-arts enfin, en 1936, à la commission du règlement.

Il fit partie en 1934 de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février ainsi que les responsabilités encourues

Sa qualité de membre de la commission de l'enseignement lui valut d'être élu en 1932 membre du conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Il fut chargé du rapport sur une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission des postes, téléphones, télégraphes, puis du rapport sur une proposition de résolution de M. G. Bonnet tendant à créer une commission du suffrage universel. Mais son activité parlementaire fut assez réduite et E. Pascaud semble s'être surtout consacré aux problèmes de sa circonscription.

Le 10 juillet 1940, il vota en faveur de l'acte constitutionnel accordant des pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

PASCHAL - GROUSSET (Seine). — Voy. GROUSSET.

PASQUAL (LÉON), né le 4 février 1869 à Avesnes-sur-Helpe (Nord), mort le 5 mars 1927 à Paris.

Député du Nord de 1899 à 1924

Sénateur du Nord de 1924 à 1927.

Vingt-huit années de vie parlementaire ininterrompue, une fidélité immuable et réciproque entre l'élu et ses électeurs : cette constatation de fait contient en soi l'éloge le plus grand peut-être que l'on puisse faire d'un parlementaire.

Fidèle aussi à la tradition familiale, Léon Pasqual, sitôt terminées ses études au lycée de Douai puis à la Faculté de droit de Paris, s'inscrivit au barreau d'Avesnes, où il exerça à son tour, comme précédemment son père, le rôle envié de bâtonnier.

Sa carrière politique débute en 1896, à 27 ans, comme conseiller municipal d'Avesnes. Trois ans plus tard, il était député de l'arrondissement, remplaçant au Palais Bourbon son cousin, Ernest Guillemin, lui-même avocat et bâtonnier à Avesnes et qui tenait le siège depuis le début de la République, remarquable exemple de dynastie familiale dans le nord de la France.

Au Sénat, Léon Pasqual s'inscrivit d'abord comme républicain puis comme membre de la gauche démocratique. Représentant d'une marche frontalière, Léon Pasqual s'intéressa aux questions douanières et militaires, au moins autant qu'aux problèmes de la réforme judiciaire.

En août 1914, il était vice-président de la commission de l'armée. Mais il était ancien officier de réserve. Il partit sur le front, pour y être immédiatement fait prisonnier dans le camp retranché de Maubeuge.

Sitôt retrouvé son banc de député, il consacra tous ses efforts pour faire reconnaître les souffrances de ses anciens

camarades de captivité et obtint notamment, par le vote de la loi du 1^{er} juin 1924, que le temps de captivité soit pris en compte dans le calcul des pensions de mutilés.

Il siégea peu au Sénat durant les trois années de son mandat, retenu par une longue et cruelle maladie dont il devait mourir le 5 mars 1927. Il s'éteignit à Paris, à l'âge de 58 ans.

PASQUET (Louis), né le 17 octobre 1867 à Tarascon (Bouches-du-Rhône), mort le 29 avril 1931 à Paris.

*Sénateur des Bouches-du-Rhône
de 1920 à 1931.*

*Ministre du Travail
du 19 au 23 juillet 1926.*

Dès l'âge de 13 ans, Louis Pasquet quitte l'école primaire pour gagner sa vie en qualité de facteur télégraphiste. Travailleur, intelligent et appliqué, il parcourt rapidement la hiérarchie administrative des postes et télégraphes, si bien qu'en 1896 il entre brillamment à l'Ecole supérieure des P.T.T. En 1898, il fait partie des services centraux de cette administration ; le voici chef de bureau, puis dès 1914, directeur du personnel et le 5 septembre 1916, secrétaire général. Ses hautes fonctions le font désigner comme conseiller d'Etat et aussi, en 1917, comme membre du comité consultatif des chemins de fer.

Ces vingt années (1898-1919) de carrière administrative sont celles d'un grand commis dont le travail et l'esprit d'initiative s'appliquent tant au domaine technique (c'est ainsi que Pasquet inventa le microphone qui portait son nom) qu'au domaine humain (il a doté le personnel de statuts judicieux et équitables ; il a créé en 1915 le foyer destiné à recevoir les orphelins de guerre). Aussi s'éleva-t-il rapidement dans l'ordre de la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur en 1916.

Parallèlement à cette tâche administrative et parisienne, Pasquet, qui n'avait pas oublié ses humbles origines provençales, s'intéressait à la vie politique des Bouches-du-Rhône. Dès 1910, il était élu conseiller général du département par le canton de Tarascon. Il fut président du Conseil général de 1913 à 1914 puis, ayant gardé jusqu'à sa mort la confiance de ses concitoyens, de 1918 à 1930.

Cette activité politique s'exerçait aussi dans la presse : Pasquet a collaboré à de nombreux journaux, notamment à *l'Ere nouvelle*, surtout sur des sujets financiers ou sociaux.

Si bien que, venu le moment de remplacer les sénateurs morts pendant la guerre, Pasquet se présenta à l'élection partielle du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône dès le premier tour, et en tête de tous les candidats. Avec 372 voix sur 444 suffrages exprimés, il distançait même largement son second, Schrameck, élu aussi

au premier tour avec 234 voix. Les autres candidats (Artaud, Bergeon, Cadenat et Pujès) avaient moins de deux cents voix chacun et Artaud fut élu au second tour par 229 suffrages contre 114 au socialiste Cadenat et 100 à Bergeon. C'était le succès complet des radicaux : les trois nouveaux élus s'inscrivirent au groupe de la gauche démocratique.

Lors du renouvellement triennal qui eut lieu dès l'année suivante, le 9 janvier 1921, Pasquet fut réélu dès le premier tour, en tête et largement, par 358 voix sur 443 suffrages exprimés contre 240 à Schrameck, 237 à Flaisières, également réélu, 233 à Bergeon, élu, 192 à Artaud qui est battu, 191 à Pujès et 161 à Buisson. Au renouvellement de 1930 — qui a lieu le 20 octobre 1929 — Pasquet est réélu également au premier tour, mais en position moins favorable. Sur 479 suffrages exprimés, il en obtient 276, derrière Bergeon 297, devant Schrameck qui ne sera élu qu'au second tour et devant dix autres candidats, dont Pujès élu au troisième tour contre le sénateur sortant, Flaisières.

Pasquet qui, nous l'avons vu, s'intéressait surtout aux affaires financières, économiques et sociales, a écrit deux livres sur ses sujets préférés, l'un édité à Marseille en 1920 : *La renaissance financière*, l'autre à Paris en 1927 : *Immigration et main-d'œuvre étrangère en France*.

Au Sénat, il fait partie des commissions de la marine et de l'aménagement du Rhône ; mais le voici, dès 1911, membre des commissions du commerce, de l'industrie, du travail et des postes ; en 1922, il entre dans la commission des finances qui le désigne, de 1923 à 1931, comme rapporteur du budget du Travail. Débordant d'activité, il parle souvent, toujours sur les questions financières — et notamment à l'occasion des budgets — ou sur les questions sociales ayant trait aux retraites et assurances. La législation française sur les assurances sociales lui doit énormément.

Nommé ministre du Travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales dans le 2^e cabinet Herriot, il ne fut ministre que quelques jours, le cabinet ayant été renversé à sa présentation devant la Chambre.

Pasquet reprit son labour au Sénat jusqu'en 1930. La maladie le touche alors cruellement et, le 29 avril 1931, il meurt à Paris dans sa soixante-quatrième année.

PASQUIER (JULES, ERNEST), né le 1^{er} avril 1839 à Goudelancourt-les-Pierrepont (Aisne), mort le 10 mars 1928 à Laon (Aisne).

*Député de l'Aisne de 1889 à 1893
et de 1905 à 1910.*

Jules Pasquier fit ses études au lycée de Reims il s'établit comme notaire à

Laon en 1866, où il devint président de la Chambre des notaires. Il céda sa charge en 1880.

Il fut élu conseiller municipal de Laon en 1888, puis se présenta aux élections législatives de 1889 comme adversaire déclaré du gouvernement en place, s'en prenant, dans sa profession de foi aux crises et scandales qui se sont succédés, aux expéditions lointaines jamais terminées, sources de déficits budgétaires constants et d'impôts de plus en plus écrasants; il promit d'œuvrer en faveur d'une révision de la Constitution et d'une protection complète et efficace tant des produits français que des producteurs.

Il fut élu au premier tour, le 22 septembre 1889, par 8 992 voix contre 7 182 à Ganaull, député sortant, républicain. Au cours de son mandat, il s'intéressa surtout à des questions d'intérêt local.

Devenu maire d'Autremencourt, il se représenta aux élections législatives de 1893, mais fut battu par Cuissart, qui l'emporta par 8 784 voix contre 8 004.

Il fut réélu à l'élection partielle du 5 mars 1905, en remplacement d'Erman, devenu sénateur, par 9 206 voix contre 7 667 à Debray.

Pendant la fin de cette législature, il prit part à l'important débat sur la séparation des Eglises et de l'Etat et motiva son vote contre cette décision, en se déclarant hostile à la rupture unilatérale d'un contrat solennel passé entre deux puissances, ainsi qu'à une mesure qui lui paraissait ne répondre ni aux intérêts, ni aux sentiments d'un pays où l'on reste, surtout dans les campagnes, très fortement attaché aux manifestations de la foi chrétienne.

Il fut réélu aux élections générales du 8 mai 1906 par 9 872 voix contre 6 708 à Debray et 1 541 à Choleaux; il s'inscrivit au groupe d'action libérale. Son activité parlementaire fut assez réduite.

Aux élections du 24 avril 1910, il fut battu par Ganaull qui l'emporta par 8 775 voix contre 8 278.

Il mourut le 10 mars 1928 à Laon à l'âge de 89 ans.

PASSY (FRÉDÉRIC), né le 20 mai 1822 à Paris, mort le 10 juin 1912 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 558.)

Au renouvellement de 1889, Frédéric Passy se représenta dans le VIII^e arrondissement de Paris mais y fut battu : en tête au premier tour avec 4 066 voix sur 12 655 votants, il n'obtint au scrutin de ballottage que 5 114 voix sur 12 142 votants, contre 6 831 voix à Ma-

rius Martin, élu. Il ne fut pas plus heureux en 1893 contre Denys Cochin et Chassaing-Goyon : en seconde position au premier tour avec 1 954 voix sur 6 054 votants, il fut battu au deuxième tour avec 2 512 voix sur 5 637 votants (il y avait près de 50 % d'absentions) par Denys Cochin, 3 053 voix. Devant la désaffection manifestée des électeurs, Frédéric Passy abandonna la lutte politique.

Il continua son enseignement d'économie politique aux écoles primaires de la Seine et de la Seine-et-Oise, au collège Chaptal, à l'Ecole des hautes études commerciales jusqu'en 1902.

Mais c'est surtout en faveur de la paix qu'il consacra la plus grande partie de son activité.

Déjà en 1859 il avait projeté de créer un journal nommé *L'Européen* et sa renommée d'apôtre de la paix fut établie dès 1867 à l'occasion de l'affaire du Luxembourg car il fut de ceux qui provoquèrent sa solution pacifique. Président fondateur de la Société pour l'arbitrage entre les Nations, depuis 1872, il contribua à la création de l'Institut de Droit international, participa à tous les congrès de la paix.

Par leur action en faveur de l'arbitrage, F. Passy et ses amis de toute l'Europe et d'Amérique, s'ils ne réussirent pas à éviter la guerre des Boers et la guerre russo-japonaise, retardèrent de quelques années le conflit gréco-turc et permirent de régler à l'amiable le différend frontalier qui opposait l'Argentine et le Chili.

Il avait, en 1888, fondé avec Randal Cremer, député aux Communes, l'Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix. En 1892, il était membre du comité du Bureau international de la paix de Berne. Ces efforts en faveur de la paix lui valurent l'honneur insigne d'être en 1901 le premier lauréat du prix Nobel de la paix qu'il partagea avec Henri Dunant le fondateur de la Croix-Rouge.

La bibliographie de l'œuvre écrite de Frédéric Passy comporte plus de soixante articles, parmi lesquels : *De l'arbitrage international* (1878) ; *L'Economie politique en une séance* (1883) ; *L'impôt progressif sur le revenu* (1889) ; *Pages et discours* (1901) ; *Turgot* (1906). Frédéric Passy fut enfin le collaborateur de nombreux journaux et revues : le *Journal des économistes* (depuis 1854), le *Correspondant*, la *Revue contemporaine*, etc.

Il mourut nonagénaire, le 10 juin 1912, à Neuilly-sur-Seine. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

PASSY (LOUIS, PAULIN), né le 4 décembre 1830 à Paris, mort le 31 juillet 1913 à Gisors (Eure).

Député de l'Eure de 1876 à 1913

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 357.)

Louis Passy poursuivit sa longue carrière parlementaire jusqu'à sa mort, en 1913.

Il fut régulièrement réélu dans la circonscription des Andelys le 22 septembre 1889, par 7.560 voix contre 6.256 à Milliard ; le 20 août 1893, par 7.234 voix contre 6.087 à Milliard ; le 8 mai 1898, avec 9.172 voix sur 11.976 votants, sans opposant ; le 20 juillet 1902, par 9.805 voix contre 77 à Mathieu ; le 6 mai 1906, par 8.596 voix contre 4.998 à Drouet ; le 24 avril 1910, par 8.769 voix contre 4.933 à Steinilber.

Il continua à siéger au centre droit, fit partie successivement des commissions de l'agriculture et de la législation fiscale en 1898, de la commission de l'administration générale, en 1902, de la commission des économies en 1906, et à nouveau de la commission de l'agriculture en 1910.

Il déposa diverses propositions de loi, notamment sur les recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat, sur les loteries, sur la confection et la révision des listes électorales.

Ses compétences en matière financière et en matière agricole l'amènèrent à participer régulièrement, comme par le passé, aux discussions budgétaires, et notamment à celle du budget de l'Agriculture, il intervint, en outre, à diverses reprises dans la discussion de la loi de finances 1893, 1910) et de celle de divers autres budgets : Justice, Travaux publics (1906), Guerre (1910), Intérieur (1913).

Il participa à divers débats importants, notamment celui sur le recrutement de l'armée (1902), ceux sur les retraites ouvrières et paysannes (1906 et 1910).

En 1906, il devint doyen d'âge de la Chambre. Dans les diverses allocutions qu'il prononça en cette qualité il défendit avec constance les droits de la personne humaine contre l'arbitraire administratif, s'en prenant notamment aux abus de la fiscalité et à certaines réformes sociales préconisées par les partis de gauche qui risquent surtout d'accroître les empiètements de l'Etat sur la liberté des citoyens. Pour lui la sauvegarde des libertés réside dans une stricte séparation des pouvoirs et la toute puissance du Parlement en matière législative devrait elle-même être limitée par la création de quelque institution jouant le même rôle que la Cour suprême aux Etats-Unis. Quant à l'amélioration du sort des travailleurs, elle doit se faire par le développement de la mutualité et non par l'intervention de l'Etat.

Il mourut en cours de mandat, le 31 juillet 1913.

Il était secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture depuis 1883 et membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1897.

PASTRE (ULYSSE, ROCHILDE), né le 19 janvier 1864 à Gallargues (Gard), mort le 29 janvier 1930 à Paris (7^e).

Député du Gard de 1898 à 1910.

Né le 19 janvier 1864 à Gallargues dans le Gard, Ulysse Pastre fait ses études d'instituteur à l'Ecole normale de Nîmes de 1879 à 1883. Il débute comme instituteur à Nîmes à l'âge de 19 ans puis est nommé en 1886 professeur à l'Ecole préparatoire d'infanterie de Saint-Hippolyte-du-Fort, où il reste jusqu'au 2 août 1897. Accusé par le commandant de l'Ecole de s'occuper trop activement de politique, il milite dans les rangs socialistes, il est muté à Rambouillet, mais refuse ce poste. Mis à la disposition du ministre de l'Instruction publique, il se fait mettre en congé et, répondant à l'appel du congrès socialiste du Vigan, accepte d'être candidat aux élections législatives de 1898.

Il est élu au second tour le 22 mai par 8.093 voix contre 5.563 à Gaussorgues, républicain progressiste, député sortant, et 4.076 voix à Laurès, radical.

Son programme est celui du parti socialiste : suppression du Sénat, suppression du budget des cultes, mandat impératif, magistrature élective, la réduction du service militaire à deux ans, l'instruction intégrale et gratuite à tous les degrés ; retour à l'Etat des mines, canaux, chemins de fer et banques, impôt progressif sur le revenu, réduction de la journée de travail à huit heures, liberté et développement des syndicats professionnels.

Il s'inscrit au groupe socialiste du Palais Bourbon et fait partie de la commission du suffrage universel et de la commission du monopole de l'alcool.

Il se représente aux élections générales de 1902 et est élu au premier tour de scrutin le 27 avril par 7.847 voix contre 5.939 à Desbons et 443 à Rolland, s'engageant toujours à défendre le programme du parti socialiste, pratiquement le même qu'en 1898.

Il fait partie de diverses commissions parmi lesquelles la commission de l'armée et la commission des postes et télégraphes.

De nouveau candidat aux élections de 1906, il se félicite auprès de ses électeurs d'avoir contribué à un ensemble de réformes telles que les lois de laïcité, de solidarité sociale, de protection ouvrière, de réformes militaires.

Il rappelle certains points de son programme tels que la journée de huit heures, l'impôt progressif sur le revenu, le retour à la Nation des monopoles et propose de nouvelles réformes parmi lesquelles l'extension du droit syndical à tous les employés de l'Etat.

Il est élu le 20 mai 1906, au second tour, par 7.962 voix contre 6.818 à Cazalis de Fondouce.

Sa participation aux travaux de la Chambre (débats budgétaires, questions sociales et militaires, sériciculture), très

active pendant ses deux premiers mandats, est moins importante au cours du dernier.

Se représentant encore une fois aux élections d'avril-mai de 1910, il n'obtient, au premier tour, que 5.668 voix contre 6.629 à Bourguet. Ce dernier est élu au second tour par 7.698 voix contre 6.531 à J. Fhur, en faveur de qui Pastre s'était retiré.

Après cet échec, il est nommé percepteur à Evreux, puis à Saint-Cloud, où il conserve ce poste jusqu'en 1927.

Il meurt le 29 janvier 1930 à Paris.

PATÉ (HENRY), né le 24 décembre 1878 à Paris.

Député de la Seine de 1910 à 1936.

Commissaire général à la Guerre

(Education physique

et Préparation militaire)

du 11 janvier au 29 mars 1924.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction

publique et aux Beaux-arts

(Education physique)

du 11 novembre 1928 au 2 mars 1930.

Fils d'un agrégé de l'Université, Henry Paté appartenait à une famille originaire de Normandie. Il fait ses études à l'Ecole Monge (le futur lycée Carnot) et au lycée de Caen; deux prix de lettres au concours général et les baccalauréat es lettres et es sciences les terminent.

Ayant choisi la carrière militaire, il devient sous-lieutenant d'artillerie et enseigne aux élèves officiers les lettres, l'histoire et l'équitation où il excelle, pratiquant avec succès les concours hippiques.

Dès 1909, s'intéressant au mouvement économique, il s'oriente vers le journalisme en collaborant au *Petit Journal*, à *l'Œuvre*, etc... et, tenté par l'activité politique, démissionne cette même année de l'armée.

Il entre tout de suite dans l'arène en 1910 en se présentant aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription du XI^e arrondissement de Paris (quartier de la Folie-Méricourt), sous l'étiquette radicale-socialiste, et l'emporte au second tour, le 8 mai, par 4.565 voix contre 4.553 à Ailemane, député sortant. Il sera constamment réélu dans cette circonscription jusqu'en 1932 : le 10 mai 1914, au second tour de scrutin, par 4.155 voix contre 3.630 à Loyson; le 16 novembre 1919, dans la 2^e circonscription de la Seine en deuxième position sur la liste d'union républicaine, nationale et sociale, conduite par Millerand, avec 72.996 voix sur 162.449 suffrages exprimés; le 11 mai 1924, en tête de la liste d'union républicaine, sociale et nationale, avec 58.382 voix sur 168.595 suffrages exprimés; le 22 avril 1928, au premier tour de scrutin, par 6.132 voix contre 2.322 à Loze-

ray et s'inscrit au groupe des indépendants de gauche; enfin, au premier tour, le 1^{er} mai 1932, comme candidat radical indépendant, par 5.335 voix contre 1.906 à Mensien.

Dès sa première législature, il est membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de l'armée. Il s'intéresse tout de suite, et surtout, aux problèmes de l'armée et de la défense nationale, déposant des propositions de loi relatives à l'organisation de l'armée et à la préparation militaire et prenant part régulièrement à la discussion du budget du ministère de la Guerre; il est le rapporteur d'un important projet de loi tendant à modifier la loi de 1905 sur le recrutement.

La guerre de 1914-1918 éclate: lieutenant d'artillerie à l'état-major de la 21^e région, il est promu capitaine le 4 février 1915 et sert comme capitaine d'artillerie de réserve à l'état-major de la 8^e armée. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 14 mai 1917.

Toujours membre de la commission de l'armée, il est bientôt président de la sous-commission du personnel et des effectifs. Il fait voler, à ce titre, un très grand nombre de mesures en faveur des mobilisés: décorations, avancement, équivalences de diplômes, répartition des effectifs, ravitaillement et matériel.

Membre de la commission chargée d'examiner les divers traités de paix en 1919, il est nommé rapporteur du projet de loi portant approbation des clauses militaires, navales et aériennes du traité de Versailles.

Entré à la commission des finances, il présente de nombreux avis touchant principalement le sort des militaires de carrière, des anciens combattants et victimes de la guerre. Rapporteur du budget du ministère de la Guerre, puis de ceux de l'Aéronautique et de la Marine, il participe à la discussion de plusieurs projets de loi portant notamment sur la création d'un état-major de gendarmerie, la création d'un office national physique et de sports, la préparation militaire obligatoire.

Pendant une courte période, du 11 janvier au 29 mars 1924, il est, sous Poincaré, commissaire général au ministère de la Guerre, chargé des établissements de la guerre, de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire.

Mais Henry Paté sait aussi s'intéresser à des problèmes variés, et notamment au sort des commerçants et artisans dont il défend les intérêts au cours de plusieurs débats.

En janvier 1927, il est élu vice-président de la Chambre, fonction à laquelle il sera constamment réélu jusqu'en 1936, sauf pendant la période où il sera aux affaires: en effet, il démissionne le 12 novembre 1928 lorsqu'il est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, chargé de l'Education physique, fonction qu'il occupera dans qua-

tre ministères successifs jusqu'au 25 février 1930.

Réélu vice-président de la Chambre à partir du 13 janvier 1931, il se consacre désormais à cette fonction dont il s'acquitte à la satisfaction de tous.

Après cette longue carrière politique, il est finalement battu aux élections d'avril-mai 1936 où le candidat du front populaire, Henri Lozeray, l'emporte au second tour avec 5.439 voix sur 10.577 votants.

Homme actif et cultivé, doué d'un grand talent oratoire, capable de se pencher sur le sort des petites gens comme de s'intéresser aux grands problèmes de l'heure, Henry Paté a étendu son activité à de nombreux domaines.

Il a écrit plusieurs ouvrages, consacrés notamment aux sports et à la jeunesse : *La jeunesse sauvera le monde*, *Les plaisirs du sport*, *Le Bréviaire des jeunes* ; il est membre de la Société des gens de lettres et président de l'Association professionnelle de la presse républicaine.

Au cours de sa carrière, il a participé à la gestion de nombreux organismes : conseil supérieur des sociétés de secours mutuel, conseil supérieur de l'Assistance publique, comité de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et de consignations. Son activité sur le plan extérieur lui a valu d'être élu en 1932 membre de l'Académie diplomatique internationale.

PATENÔTRE (RAYMOND), né le 31 juillet 1900 à Atlantic City (U.S.A.).

Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1942

Sous-Secrétaire d'Etat

chargé de l'Economie

du 3 juin 1932 au 9 février 1934

Ministre de l'Economie

du 10 avril 1938 au 15 septembre 1939.

R. Patenôtre naquit à Atlantic City, aux Etats-Unis, où son père, Jules Patenôtre, était ambassadeur de France.

Il s'intéressa très vite à la politique, et dès l'âge de 25 ans il fut élu conseiller général de Seine-et-Oise.

Deux ans plus tard, en 1928, il se présenta aux élections générales, dans la circonscription de Rambouillet. Il fut élu au premier tour, le 22 avril, par 11.334 voix contre 1.779 à Vernin, sur un programme d'union républicaine comportant notamment une politique de rigueur budgétaire et de stabilisation du franc, une action économique favorisant par tous les moyens l'expansion agricole, industrielle, commerciale, une action sociale tendant à assurer la collaboration ouvrière et patronale, et sur le plan international, l'organisation de la paix par le développement de la Société des Nations.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des indépendants de gauche et fut membre de la commission de l'agriculture. Il déposa plusieurs propositions de loi dont une tendant à rétablir le tribunal de Rambouillet et plusieurs propositions de résolution parmi lesquelles une proposition tendant à inviter le gouvernement à étudier d'urgence toutes mesures susceptibles d'atténuer la détresse des petits rentiers porteurs de titres d'Etat (1928).

Il fut réélu aux élections de 1932, le 1^{er} mai, au premier tour, par 10.437 voix contre 4.021 à Pottier et s'inscrivit à nouveau au groupe des indépendants de gauche.

Sa compétence en matière économique lui valut d'être nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de l'économie nationale, dans le cabinet Herriot, le 3 juin 1932. Il conserva ces fonctions dans cinq gouvernements successifs (cabinet Herriot : 3 juin - 18 décembre 1932 ; Paul-Boncour : 18 décembre 1932 - 31 janvier 1933 ; Daladier : 31 janvier 1933 - 26 octobre 1933 ; Chautemps : 26 novembre 1933 - 30 janvier 1934 ; et de nouveau Daladier : 30 janvier 1934 - 9 février 1934).

Il se présenta à nouveau aux élections de 1936 et fut réélu au second tour, le 3 mai 1936, par 9.558 voix contre 5.654 à M. Vernes, son principal adversaire.

Il s'inscrivit au groupe de l'union socialiste et républicaine et appartint à la commission des affaires étrangères.

Il devint ministre de l'Economie nationale dans le cabinet Daladier, le 10 avril 1938, et demeura à ce poste jusqu'au 15 septembre 1939, date à laquelle ce ministère fut supprimé.

Il ne prit pas part au vote qui conféra, le 10 juillet 1940 à Vichy, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Economiste averti, on lui doit plusieurs ouvrages sur les problèmes économiques et monétaires, entre autres : *Voulons-nous sortir de la crise ?* (1934) et *Vers le bien-être par la réforme de la monnaie et du crédit* (1936). Il contrôla pendant plusieurs années le *Petit Journal* et fut, avant la guerre de 1939, propriétaire d'importants quotidiens régionaux : *Le Petit Nivernais*, *Le Petit Var* et *Lyon Républicain* ; il inspira l'hebdomadaire *Marianne* et eut également des intérêts dans des journaux américains.

Dans ses journaux comme à la tribune de la Chambre, Raymond Patenôtre se fit le défenseur du bimétallisme, de la dévaluation faite à froid, du crédit dirigé et de l'« open market ». Après le réveil de la puissance allemande, il préconisa une politique de réarmement de la France.

Il avait épousé en 1925 Mlle Jacqueline Thome, fille d'André Thome, député de Seine-et-Oise, tombé au champ d'honneur en 1916, et qui devait faire plus tard, elle aussi, une carrière remarquable dans la politique.

PATENÔTRE-DESNOYERS (HENRI, Pienne), né le 3 février 1883 à Charenton-le-Pont (Seine).

Député de Seine-et-Oise de 1928 à 1936.

Industriel, maire d'Enghien-les-Bains, Henri Patenôtre-Desnoyers fut député de Seine-et-Oise de 1928 à 1936.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales en 1928 et fut élu au second tour, le 29 avril, par 8.038 voix contre 7.005 à Démirleau, 4.866 à Fournier et 3.256 à Clément.

Il fut réélu aux élections de 1932, au second tour, le 8 mai, par 13.922 voix contre 7.585 à Thonon et 3.288 à Fournier.

A la Chambre, il appartint successivement au groupe des républicains de gauche, puis au centre républicain, et fut membre de la commission des finances.

Son appartenance à cette commission et sa compétence en matière administrative et financière l'amènèrent à jouer un rôle actif dans les débats budgétaires : il fut régulièrement rapporteur du budget de la Légion d'honneur et rapporteur pour avis des projets de loi successifs relatifs à la fixation des contingents de croix de la Légion d'honneur et autres décorations. En dehors de ce domaine particulier, il intervint chaque année dans la discussion de nombreux budgets et projets ou propositions ayant des incidences financières.

Mais il se fit surtout, et en toute occasion, le défenseur des intérêts de la région parisienne.

C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi tendant au renforcement et à la réorganisation de la police de Seine-et-Oise (1930) ; une autre concernant les autorisations d'ouverture ou de reprise des jeux dans les casinos de stations thermales situées à moins de 100 km de Paris (1930). Il finit par obtenir la réouverture du casino d'Enghien.

Il fut rapporteur pour avis, au nom de la commission des finances, d'un projet de loi tendant à autoriser l'établissement d'un plan d'aménagement de la région parisienne (1930), puis rapporteur du projet tendant à engager les dépenses nécessaires pour la préparation de ce plan (1933). Il participa à de nombreux débats ayant des incidences sur la situation de la région parisienne et de ses habitants : programme de construction d'H.B.M. (1928) ; part de l'Etat dans les travaux de constructions scolaires (1931) ; impositions départementales et communales (1931) ; baux à loyer (1931) ; trains de banlieue (1933) ; vote et éligibilité des femmes aux élections municipales (1935) ; projet de loi concernant l'exécution de grands travaux pour lutter contre le chômage : routes départementales, chemins vicinaux, désenclavement des communes (1934) ; projets et propositions relatifs au perfectionnement de l'outillage national ; subventions au profit des dé-

partements et des communes pour des travaux d'assainissement (1933), etc...

Il demanda à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement, notamment sur la carence des pouvoirs publics quant à l'application de la législation concernant les travaux d'assainissement de la région parisienne (1935), et participa à la discussion d'interpellations sur la protection de la main-d'œuvre française (1930), sur le chômage (1931), sur la politique générale du gouvernement (1936).

Il se présenta à nouveau aux élections de 1936, mais fut battu par Ch. Thonon, socialiste, qui l'emporta au second tour, le 3 mai, par 16.276 voix contre 14.790.

Henri Patenôtre-Desnoyers est chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1914-1918.

PATISSIER (SOSTHÈNE), né le 4 février 1827 à Besson (Allier), mort le 25 septembre 1910 à Souvigny (Allier).

Député de l'Allier de 1876 à 1881

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 560.)

Désavoué par ses électeurs au cours de la campagne électorale de 1881, Sosthène Patissier avait retiré sa candidature et ne la posa plus jamais, abandonnant la vie publique.

Il mourut le 25 septembre 1910, à l'âge de 83 ans, dans sa propriété de l'Eglantier, à Souvigny, où il s'était retiré.

PATIZEL (HENRI), né le 29 janvier 1871 à Charmontois-le-Roi (Marne).

Sénateur de la Marne de 1933 à 1941.

Né dans une famille de paysans champenois, il sera lui-même cultivateur. Dévoué au bien public, il accepte d'être conseiller municipal de sa commune natale, dont il est fait maire, puis conseiller général de son canton, Dommartin-sur-Yèvre. De même, il est porté à la présidence de la chambre d'agriculture de son département. Ses qualités lui valent la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 10 janvier 1931.

Les élections sénatoriales pour le renouvellement triennal de 1933 ont lieu le 15 octobre 1932. Patizel s'y présente. Au premier tour, aucun candidat n'atteint la majorité absolue ; Patizel lui-même n'arrive qu'en cinquième position (il y a trois sièges à pourvoir) avec 306 voix contre 480 à Merlin, sénateur sortant, 405 à Jacquy, 396 à Haudos, sénateur sortant, 376 à Poittevin, 126 à Isaac-Parent, 125 à Prudhomme et 110 à Vallaud. Au deuxième tour, seul Merlin est élu par 498 voix, tandis que

Patizel est quatrième, derrière Jacquy, 448 voix, et Poittevin, 427, mais devant Haudos et Isaac-Parent. Au troisième tour, Patizel l'emporte finalement sur tous les concurrents restant en lice : il est élu par 556 voix sur 968 suffrages exprimés, avec Jacquy, 489 voix ; Poittevin suit avec 428 voix ; le sortant, Haudos, est loin, avec 150 suffrages.

Au Sénat, Patizel s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. L'activité parlementaire de ce paysan sera tout entière consacrée à l'agriculture. Après un premier stage à la commission des travaux publics et à la commission des départements libérés, il entre en 1935 à la commission de l'agriculture et n'en sortira plus. Il sera, à plusieurs reprises, rapporteur de cette commission, soit pour le budget, soit pour divers textes de lois. Il s'occupe avant tout du blé et du vin, mais il s'intéresse aussi aux questions d'enseignement. Dès 1933, il intervient dans la discussion d'une interpellation de Maurice Viollette sur le prix des céréales, puis dans celle d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce du vin.

En 1934, il dépose une proposition de loi sur le marché du blé et prend la parole à propos de l'interdiction de la fabrication des vins mousseux en Champagne viticole. Mais c'est 1936 qui sera la grande année de Patizel à la tribune du Sénat : c'est en effet l'année où l'on crée l'Office national du blé et l'on ne compte plus les interventions du sénateur de la Marne. Il ne perd pas le sujet de vue et parle souvent encore, en 1937, 1938, 1939 et 1940.

A l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PATUREAU-BARONNET (PAUL), né le 23 décembre 1875 à Châteauroux (Indre), mort le 20 juillet 1921 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Député de l'Indre de 1914 à 1919

Ses études en droit le mènent au doctorat et il rédige une thèse sur le sujet *L'Armée coloniale*. Il devient avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller de préfecture dans le Haut-Rhin et en Indre-et-Loire. Propriétaire à Châteauroux, il y exerce les fonctions de conseiller municipal.

Il est élu à la députation le 10 mai 1914, au second tour, avec 10.178 voix contre 8.781 à Joseph Patureau-Mirand, son cousin. Il s'était présenté comme candidat du parti républicain national et radical-socialiste et demeure inscrit à ce groupe à la Chambre.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des postes et télégraphes, Patureau-Baronnet s'est consacré, d'une part, au sort matériel des soldats, blessés et invalides de guerre et, d'autre part, aux problèmes de main-d'œuvre qui se posent à l'agriculture en temps de guerre.

La durée du mandat de Paul Patureau-Baronnet a correspondu à celle de la guerre puisqu'il a cessé le 8 décembre 1919. Il n'a pas été réélu et c'est son cousin, Patureau-Mirand, qui lui a succédé à la Chambre.

Il est mort à Neuilly-sur-Seine, à l'âge de 46 ans, le 20 juillet 1921.

PATUREAU-MIRAND (ANSELME, MARIE, JOSEPH, FRANÇOIS, JULIEN, LÉOCADÉ), né le 10 septembre 1876 à Châteauroux.

Député de l'Indre de 1919 à 1924

Anselme Patureau-Mirand est le fils de Julien Patureau-Mirand, juge à La Châtre, et le frère de Joseph Patureau-Mirand (voir ci-dessous).

Il poursuit ses études de droit jusqu'au doctorat et exerce à la fois le métier d'avocat et d'agriculteur. Pendant la guerre de 1914-1918, capitaine au 290^e régiment d'infanterie, sa conduite est exemplaire.

Il est adjoint au maire de Buxières d'Aillac lorsqu'il se présente à la députation, le 16 novembre 1919, sur la liste républicaine de l'Indre. Il est élu à la plus forte moyenne avec 22.699 suffrages. Il se représente en 1924, sur la liste républicaine de gauche, qui soutient Poincaré, mais il n'obtient que 2.558 voix et n'est pas réélu.

À la Chambre, Anselme Patureau-Mirand s'inscrit au groupe de l'entente républicaine et démocratique. Il fait partie des commissions de l'armée, de l'assurance et de la prévoyance sociale, de l'enseignement et des beaux-arts. C'est dans ces trois directions qu'il déploie d'ailleurs le principal de son activité, avec un intérêt plus marqué pour le sort des anciens combattants, des mutilés et des pupilles de la Nation et pour les problèmes de défense nationale. Cela lui vaut d'être nommé membre de l'Office national des Pupilles de la Nation, de devenir président du groupe mutualiste de la Chambre et d'être choisi comme président d'honneur de la Société des mutilés et réformés de Paris et du département de la Seine.

Conseiller général d'Ardenes, conseiller municipal de Naullay-les-Bois, Anselme Patureau-Mirand est mobilisé comme commandant en 1939. Il est Croix de guerre 1914-1918 et officier de la Légion d'honneur.

PATUREAU-MIRAND (MARIE, Joseph, ANSELME, PAUL, JULIEN), né le 12 avril 1873 à Châteauroux (Indre).

Député de l'Indre de 1910 à 1914, de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932

Son père, Julien Patureau-Mirand était juge à La Châtre. Il fait lui aussi des études en droit, obtient le doctorat puis est lauréat de la Faculté. Il de-

vient avocat, tout en restant agriculteur et sera bâtonnier des avocats de l'Indre. En 1908, après avoir été longtemps conseiller municipal, il est nommé maire de Châteauneuf, mais il est remplacé en 1909.

Il se présente aux élections législatives en 1910, dans la 1^{re} circonscription de Châteauneuf. Il est élu le 10 mai, au second tour, avec 10 041 voix contre 9 028 à Bellier, député sortant. En 1914, dans la même circonscription, avec 8 781 voix, il est battu par son cousin, Patureau-Baronnet, qui en obtient 10 178. En 1919, Joseph Patureau-Mirand regagne son siège, sur la liste républicaine, avec 29 988 suffrages. Il le perd de nouveau en 1924, sur la même liste, obtenant 27 184 voix. En 1928, il est réélu au second tour avec 6 910 suffrages contre 6 457 à Mellottée. Enfin, en 1932, il est battu par Deschizeaux avec 7 780 voix contre 6 500 à lui-même. Joseph Patureau-Mirand a donc été député de 1910 à 1914, de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.

Pendant toutes ces périodes, il fait partie de la commission des comptes définitifs et des économies. Il appartient également à la commission de l'agriculture, à celle de l'armée, de l'administration générale, départementale et communale, de l'enseignement et des beaux-arts entre 1928 et 1932.

Au cours de ses mandats, il a défendu une conception rigoriste de la tâche du parlementaire. Il a déposé plusieurs propositions de loi tendant à diminuer l'indemnité parlementaire, à régler le vote par procuration, à lutter contre l'absentéisme et à diminuer le nombre des sénateurs et des députés. En contrepartie, il défendait les retraites ouvrières et paysannes, prônait la création d'une retraite du combattant et d'une allocation annuelle pour les familles nécessiteuses de plus de quatre enfants.

Il a également soutenu la cause du vote des femmes. Enfin, il s'est intéressé à la réparation des dommages subis par les agriculteurs de l'Indre du fait des calamités naturelles : orages, inondations, etc.

Joseph Patureau-Mirand a été par la suite conseiller général et maire de Saint-Maur (Indre).

PATURET (JEAN. JACQUES, dit *Emile*), né le 9 juillet 1856 à Gannat (Allier).

Député de l'Allier de 1910 à 1914.

Fils de brasseur, il entre à l'Ecole polytechnique puis à l'Inspection des finances. Il est inspecteur de première classe lorsqu'il est élu député en 1910 et conseiller général du canton d'Escurolles, la même année. Aux élections législatives, candidat dans la circonscription de Gannat, Paturet obtient 7 055 voix contre 6 555 à Desfretière et 2 350 à Ranc. Péronnet, député sortant, s'était retiré après le premier tour

issu d'une famille de vieille tradition républicaine, Paturet se présente sous l'étiquette de socialiste indépendant et il fait partie à la Chambre du comité directeur des républicains socialistes.

Il est membre de la commission des économies et comptes définitifs et de la commission extra-parlementaire. Il est élu par la Chambre membre de la commission supérieure des caisses d'épargne et du comité consultatif des assurances sur la vie et des entreprises de capitalisation.

Au cours de son mandat, Emile Paturet s'est surtout intéressé aux problèmes de techniques budgétaires et fiscales.

Il ne se représente pas au renouvellement législatif de 1914 et départemental de 1919. Mis en disponibilité au moment de son élection, il réintègre dans le cadre des Finances et il est nommé inspecteur général le 16 décembre 1914. Il est admis à la retraite avec l'honorariat, en 1921.

PAUL-BONCOUR (AUGUSTIN, ALFRED, Joseph), né le 4 août 1873 à Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Député du Loir-et-Cher de 1909 à 1914.

Député de la Seine de 1919 à 1924.

Député du Tarn de 1924 à 1931.

Sénateur du Loir-et-Cher de 1931 à 1941.

Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 2 mars au 27 juin 1911.

Ministre de la Guerre du 3 juin au 18 décembre 1932.

Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du 18 décembre 1932 au 31 janvier 1933.

Ministre des Affaires étrangères du 26 octobre 1933 au 30 janvier 1934.

Ministre de la Défense nationale et de la Guerre du 4 au 9 février 1934.

Ministre d'Etat, délégué permanent à la S.D.N. du 24 janvier au 4 juin 1936.

Ministre des Affaires étrangères du 13 mars au 10 avril 1938.

Joseph Paul-Boncour est né à Saint-Aignan, sur les bords du Cher, dans le sein d'une famille bourgeoise. Son père médecin, libre-penseur et républicain, sa mère née de souche normande, catholique et monarchiste, ont une vie simple et discrète. En 1884, Joseph Paul-Boncour entre au vieux collège de Pont-Levoy. La lecture de Jules Verne et du *Journal des voyages* crée en lui une vocation maritime et, en 1889, il part pour Saint-Brieuc où il compte préparer le concours d'entrée à l'Ecole navale, au collège Saint-Charles. Mais le côté mathématique de la préparation le rebute vite et il reprend, toujours en Bretagne, des études de lettres.

Puis c'est Paris, le quartier latin où il fait des études de droit, toujours pour

satisfaire sa vocation maritime par le biais du commissariat de la marine. Il découvre le socialisme idéaliste de la *Revue socialiste* de Benoît Malon ; toutefois, les partis socialistes ne l'attirent pas : ils sont trop doctrinaires et aussi trop anticléricaux et trop antimilitaristes.

Ses nouvelles préoccupations politiques et sociales entraîneront Paul-Boncour, une fois licencié en droit, à délaisser la marine pour le nouveau doctorat de droit public et d'économie politique qu'il prépare en même temps qu'il fait son stage d'avocat. Avec quelques amis, il fonde à la Bourse du travail de Paris un conseil judiciaire qui plaide pour les grévistes. Il prend aussi contact avec le syndicalisme et peut étudier « les rapports de l'individu et des groupements professionnels » qui vont être l'objet de sa thèse de doctorat, publiée sous le titre *Le fédéralisme économique*, avec une préface de Waldeck-Rousseau.

Le 22 juin 1899, Waldeck-Rousseau devient président du Conseil et il restera jusqu'au 7 juin 1902. Paul-Boncour sera son secrétaire particulier. En 1902, il se marie, épousant à Paris Hélène Raffard dont il aura deux enfants.

En 1906, Clemenceau, arrivé au pouvoir le 25 octobre, recrée un ministère du Travail qu'il a confié à un socialiste dissident, Viviani. Celui-ci prend Paul Boncour à la fois comme directeur de cabinet et comme directeur du personnel. Outre la difficile organisation d'un ministère nouveau, Paul-Boncour aura à s'occuper particulièrement de la loi des retraites et du repos hebdomadaire.

Le 4 août 1907, il est fait chevalier de la Légion d'honneur comme avocat à la Cour d'appel et comme directeur du cabinet de Viviani.

Mais agir à l'ombre d'autrui ne lui suffit plus. Déjà, depuis le 1^{er} mai 1904, il est conseiller municipal de Saint-Aignan (et il le restera jusqu'au 5 mai 1912) et le 24 janvier 1909 il sera élu au Conseil général du Loir-et-Cher où il siègera jusqu'au 14 décembre 1919.

Le 3 janvier 1909, il est élu député du Loir-et-Cher, sans concurrent, par 12 498 voix sur 19 504 inscrits et 14 344 votants. Ce mandat lui est confirmé lors du renouvellement de 1910. Le 24 avril, il est élu sans concurrent, par 10 889 voix sur 19 614 inscrits et 15 039 votants.

L'avocat est passé sans peine de l'éloquence judiciaire à l'éloquence parlementaire.

Tout dans son jeune passé le prédisposait à entrer à la commission du travail où son thème favori est la question sociale.

Le 2 mars 1911, pour succéder à Briand, le président Fallières fait appel à Monis qui, sur les conseils de Charles Bertheaux, le prend dans son cabinet. A 38 ans, voici donc Paul-Boncour à la tête du ministère du Travail et de la prévoyance sociale. Son programme est simple : « appliquer la loi des retraites le 3 juillet 1911 ». Mais ce ne sera pas une petite affaire que d'obtenir du Conseil d'Etat le règlement

d'administration publique, que d'expliquer au public, par l'entremise des quatre-vingt-six préfets, le nouveau mécanisme législatif, que de passer outre à l'hostilité d'une partie du patronat et d'une partie — la gauche — des socialistes. Et il fallut trois jours à la Chambre où Paul-Boncour batailla seul — Monis ayant été blessé dans l'accident d'aviation qui coûta la vie à Bertheaux — pour obtenir la confiance du Parlement. Malheureusement quelques jours après, le 27 juin, le ministère démissionnait après moins de quatre mois d'existence.

Mais rien ne pouvait empêcher Paul-Boncour de continuer sa campagne pour la loi des retraites. Il la fit à la Chambre et dans le pays dans de nombreuses interventions.

Cette campagne le prit même au point de lui faire refuser le poste de sous-secrétaire aux Beaux-arts qu'on lui offrait. En 1912, pour remplacer Dujardin-Beaumetz. Et c'était, certes, un grand regret pour lui, au nom de la généreuse réalisation à laquelle il s'était voué, que d'abandonner une activité qui eût flatté ses goûts et ses talents. Paul-Boncour avait en sa jeunesse, rêvé aussi d'être comédien et si le sort décida pour lui d'une toute autre carrière, il en garda toujours quelque nostalgie, il en garda toujours une vive empreinte, un certain comportement physique subtilement théâtral et le Conservatoire n'eut jamais de plus assidu et fervent témoin les jours où sont consacrés ses plus brillants élèves.

Mais on sent maintenant percer en lui un autre souci majeur et qui ne le quittera plus : celui de la défense du pays. On s'en rendit compte notamment lors de la discussion de la loi de trois ans. Avec Messimy, il dépose même un contre-projet, dit des trente mois.

Aux élections de 1914, il est mis en ballottage au premier tour par les électeurs du Loir-et-Cher. Arrivant en tête avec 7 835 voix sur 16 578 votants, au second tour il est battu par Legros, du parti républicain démocratique, par 38 voix de différence.

Bientôt, c'est la guerre, Paul-Boncour fera au front les quatre ans, tantôt en ligne où il devint chef de bataillon, tantôt comme chef d'un service de renseignements. Ses qualités et son courage lui vaudront la Croix de guerre avec palmes et la Légion d'honneur à titre militaire.

En 1916, le spectacle même de la guerre l'a convaincu que, seule, une organisation de l'Europe et du monde peuvent empêcher la civilisation de sombrer et il croit que, seuls, le parti socialiste et son Internationale sont capables de tenter cette organisation. De Toul, il envoie son adhésion à la section de Saint-Aignan du parti socialiste.

En mars 1919 il est, avec Le Troquer et Ducos de La Haille, avocat de la partie civile au procès de Villain, l'assassin de Jaurès.

Il faut préparer les élections qui vont avoir lieu à la fin de 1919. Au congrès

de juin, Paul-Boncour s'oppose vainement à la motion Bracke qui fait aller les socialistes seuls à la bataille. Lui-même est candidat sur la liste S.F.I.O. dans la 2^e circonscription de la Seine qui comprend les 1^{er}, 11^e, 111^e, IV^e, XI^e, XII^e et XX^e arrondissements et compte 221.732 inscrits. Le 16 novembre, il y a 168.047 votants et 162.449 suffrages exprimés. La liste conduite par Millerand et dite d'union républicaine, nationale et sociale, a huit élus dont Millerand avec 73.759 voix. La liste S.F.I.O. a trois élus : Paul-Boncour avec 52.073 voix, Pierre Dormoy avec 50.536, Blum avec 49.379. Il y a encore un élu sur la liste du comité d'action socialiste, avec 22.970 voix. Lauche.

Dans l'ensemble du pays, c'est le bloc national qui l'emporte et jusqu'en 1924 les socialistes seront dans l'opposition. Pour sa part, Paul-Boncour accède aux commissions de l'armée et des affaires étrangères où il mène une opposition constructive. Au sein du groupe socialiste il est chargé des questions militaires et de la politique extérieure. Ce seront désormais ses grands champs d'action, d'ailleurs, dans son esprit, intimement liés. Car s'il croit par-dessus tout à la Société des Nations que le traité de Versailles vient de créer, c'est parce qu'il croit à la sécurité collective et à l'assistance mutuelle et qu'il sait qu'en attendant la constitution d'une force au service de la Société des Nations, chaque pays doit pouvoir assurer sa défense. « Social-patriote », il reste évidemment au sein de la S.F.I.O. lors de la décision de Tours, en décembre 1920. Il participe alors, pour élargir le recrutement de son parti, à de nombreuses réunions où il est aux prises avec les communistes.

Se situant à la droite de la S.F.I.O., Paul-Boncour n'est pas à l'aise dans la fédération de la Seine qui est d'extrême-gauche. Aussi, lors des élections législatives de 1924, quitte-t-il volontiers sa circonscription parisienne pour le Tarn, où il entend succéder à Albert Thomas et à Jaurès. C'est ce qui arrive le 11 mai, où la liste du cartel des gauches comprenant deux radicaux et deux socialistes obtient 47.274 voix de moyenne (sur 97.627 inscrits, 84.238 votants et 82.755 suffrages exprimés), emportant aussi les quatre sièges au détriment des sortants de la liste Reille-Soult (31.845 voix) et des candidats communistes du bloc ouvrier-paysan (2.781 voix).

Le succès de la gauche donne à Paul-Boncour la possibilité d'agir. Le voici dès 1924 membre de la délégation française à la S.D.N. Il ne cessera plus d'être notre représentant à Genève, à l'exception de deux années après les élections de 1928, où la S.F.I.O. rejetée dans l'opposition lui demande de choisir entre elle et ses fonctions genevoises et où il choisit le parti.

1924, c'est l'année du protocole pour le névè et au Palais Bourbon. 1925, c'est l'année de Locarno ; il est rapporteur du règlement pacifique des différends internationaux : Paul-Boncour en traite à Gertruit à la Chambre. C'est aussi à Genève

la session sur le trafic d'armes, c'est surtout les débuts des travaux de la commission chargée de préparer la conférence sur la réduction générale des armements. 1926, c'est l'année du conflit polono-lituanien au sujet de Vilna ; Paul-Boncour va sur place se rendre compte de la situation ; il sera pour les communistes « le soldat polonais ».

En outre, avocat, il plaide souvent à La Haye devant la Cour permanente de justice internationale. Ancien combattant, il ne perd pas de vue les problèmes militaires et rapporte, au cours de cette législature, la loi sur l'organisation générale de la Nation en temps de guerre. Il est membre (et même président) de la commission d'études du Conseil supérieur de la Défense nationale. Le loisir lui est cependant laissé d'écrire un ouvrage sur *Lamennais, précurseur et martyr*, paru en 1928.

En 1928, les élections législatives ont lieu au scrutin uninominal. Paul-Boncour se représente dans le Tarn, où il choisit la 2^e circonscription (Albi). Le 22 avril, il est élu par 7.292 voix sur 13.114 inscrits, 10.391 votants et 8.414 suffrages exprimés, contre 1.122 à Maizière, candidat du bloc ouvrier-paysan.

Il retrouve sa place à la commission de l'armée et à la commission des affaires étrangères. Celle-ci l'élit président. En cette qualité, il intervient notamment sur la conférence de Londres relative au désarmement (1929), sur les accords de La Haye et sur l'acte général d'arbitrage (1930).

Parallèlement, il assied son influence locale dans le Tarn en entrant au Conseil général, qui le porte à sa présidence le 28 octobre 1932. C'était se préparer des voies sénatoriales.

En effet, à propos de la Défense nationale, Paul-Boncour se heurte de plus en plus durement à son parti. Jusqu'au point où, le congrès de Tours de 1931 étant revenu à la vieille formule « pas un homme, pas un sou pour l'armée de l'Etat bourgeois », Paul-Boncour se décide à quitter la S.F.I.O.

Il avait l'intention de se présenter dans le Tarn à l'élection partielle destinée à remplacer le sénateur Vieu, décédé. Mais entre-temps eut lieu à Blois une autre élection partielle destinée à remplacer un autre sénateur décédé. Gauvin. Le 13 septembre 1931, au premier tour, il obtient 71 voix, alors qu'il n'est pas candidat. Olivier, qui est socialiste et maire de Blois se désiste alors en faveur de Paul-Boncour, ainsi que Froger, d'étiquette républicaine et socialiste, conseiller général. Aussi, au second tour, Paul-Boncour arrive-t-il en deuxième position, avec 192 voix, derrière Persil qui en a 228 et devant Boudin 177. Boudin, conseiller général radical-socialiste, se retire en invoquant la discipline républicaine. Au troisième tour, Paul-Boncour obtient 342 voix sur 618 suffrages exprimés, battant Persil qui n'a que 260 voix.

Démissionnaire de la Chambre, il entre au Sénat le 20 novembre 1931. L'année

suivants, lors du renouvellement triennal du 16 octobre 1932, il est réélu dès le premier tour par 492 voix sur 620 suffrages exprimés, tandis que les deux autres sénateurs du Loir-et-Cher ne sont élus qu'au troisième tour, Pichery avec 418 voix et Boudin, 375.

Tout de suite, il est membre de la commission des affaires étrangères. Revenu à Genève, il préside en 1932 le conseil qui s'occupe de l'affaire de Mandchourie, où la Société des Nations connaît son premier échec grave. Il prend part avec Tardieu, puis avec Herriot, à la conférence du désarmement.

Il devient ministre de la Guerre dans le 3^e cabinet Herriot et le restera jusqu'au 18 décembre 1932.

Herriot étant tombé en décembre sur la question des dettes à l'Amérique, le président Lebrun demande à Paul-Boncour de former le nouveau gouvernement. La S.F.I.O. consultée veut bien lui accorder son soutien, mais non sa participation. Il hésite, mais Lebrun insistant, il forme son cabinet le 18 décembre 1932, prenant pour lui le portefeuille des Affaires étrangères et confiant à Chéron celui des Finances. Le ministre tomba au bout de quarante jours, sur un certain article 6 d'un texte financier qui, au nom de l'égalité de tous dans les sacrifices, augmentait les impôts de 5 % (28 janvier 1933).

Mais Paul-Boncour conservera encore un an le portefeuille des Affaires étrangères, d'abord dans le 1^{er} cabinet Daladier (31 janvier - 26 octobre 1933), ensuite dans le 1^{er} cabinet Sarraut (26 octobre - 26 novembre 1933), enfin dans le 2^e cabinet Chaumets (26 novembre 1933 - 30 janvier 1934).

Son action a tendu, d'abord, à réduire la tension avec l'Italie. Ensuite il essaye, alors qu'il en est temps encore, de mettre sur pied le pacte à quatre malgré les réserves de la Petite Entente et de la Pologne. Malheureusement, ce pacte ne sera jamais ratifié, le départ de l'Allemagne de la Société des Nations l'ayant rendu caduc d'avance.

Paul-Boncour remet aussi en chantier l'organisation danubienne. Pour lui, l'important c'est que la France ait le plus d'alliés possibles face à la montée hitlérienne. D'où sa politique vis-à-vis des pays d'Europe centrale, de l'Italie et aussi de la Russie. De même, il s'attache à améliorer nos relations avec les Etats-Unis.

En ce qui concerne la Sarre, il est partisan du maintien du régime international. Il considère, en effet, la question sarroise comme un « abcès de fixation » qui peut nous éviter avec l'Allemagne des ennuis bien plus graves.

Mais cette politique, qui avait été en gros celle d'hommes comme Briand et Herriot, sera abandonnée après février 1934.

A la chute de Chaumets, Daladier forme son 2^e cabinet et lui demande de reprendre le ministère de la Défense nationale « pour défendre la République ». Ministre cinq jours, du 4 au 9 février

1934, après la démission de Daladier, il retourne à son cabinet d'avocat et à son fauteuil de sénateur. Il dépose, avec son vieil ami Jouvelet, une motion tendant à la constitution au Sénat d'une commission de réforme de l'Etat. Sa motion est votée mais ne connaîtra pas de réalisation.

C'est à la condition expresse de conserver sa délégation permanente à la Société des Nations que Paul-Boncour accepte d'entrer dans le 2^e cabinet Sarraut (24 janvier - 4 juin 1936) comme ministre d'Etat. En effet, il est alors président d'un groupe relativement important, l'union socialiste et républicaine qui compte 65 membres et qui sera l'aile gauche de la majorité appelée à soutenir le gouvernement Sarraut. Ce parti comprend notamment les néo-socialistes comme Marquet, Déat, Renaudel, Varenne et Ramadier, qui ont quitté la S.F.I.O. en 1933 ; comme Paul-Boncour lui-même.

Le ministère Sarraut ne prend pas part à la préparation du Front populaire qui gagne les élections d'avril-mai 1936. Mais il doit gérer les affaires jusqu'au 1^{er} juin, date à laquelle la nouvelle Chambre entre en fonction. Et les affaires sont pressantes : Rhénanie, Ethiopie, finances, occupations d'usines. Paul-Boncour s'efforce de traiter de son mieux les Affaires étrangères dont il assure l'intérim pendant la maladie de Flaminio. Mais il ne fera pas partie du 1^{er} cabinet Blum car il veut garder les Affaires étrangères et on ne lui offre qu'un ministère d'Etat. Il conserve néanmoins son poste à Genève.

Il revient aux Affaires étrangères en 1938, dans le 2^e cabinet Blum.

Pour faire une autre politique, Daladier, successeur de Blum, élimine Paul-Boncour et prend Georges Bonnet. Et c'est Munich.

Après septembre 1939, Paul-Boncour prend part aux nombreuses réunions tenues par la commission des affaires étrangères du Sénat pendant la « drôle de guerre ». Il se heurte souvent à Laval, surtout à propos de l'Italie. Il bataille en faveur de la Pologne. Il rentre à la commission de l'armée le 25 avril 1940, à la place de Laurent-Eynac, devenu ministre. Il est, à Genève, à la tête de la délégation française qui va s'occuper, pour la dernière réunion de la Société des Nations, du conflit russo-finlandais : il obtient qu'on condamne et l'agression soviétique et l'agression allemande contre la Pologne, cause première du conflit.

Mais c'est la débâcle. Paul-Boncour quitte Paris le 10 juin pour Tours, puis pour Bordeaux où, prévenu par Pomaret, il évite de justesse l'embarquement sur le *Massilia*. Il quitte Bordeaux le 29 juin pour Vichy. Il est convaincu qu'il faut donner les pleins pouvoirs à l'homme qui a pris la responsabilité de l'armistice, mais il est hostile à ce que ces pouvoirs soient constituants. Au nom du groupe des anciens combattants du Sénat, il va le dire au maréchal Pétain, avec Taurines,

Dormann et Jacquy, dans une entrevue du 6 juillet. Taurines et trente autres sénateurs — dont Paul-Boncour — déposent un contre-projet au texte de Laval, mais celui-ci empêchera qu'il vienne en discussion. Et le 10 juillet, à l'Assemblée nationale, Paul-Boncour n'aura d'autre ressource que de voter contre le projet de loi constitutionnelle. Il est l'un des « 80 ». Il en deviendra le président.

PAULIAC (JOSEPH, LOUIS), né le 9 octobre 1843 à Saint-Cirgues (Lot), mort le 13 juin 1909 à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

*Sénateur du Lot de 1891 à 1905
et en 1909.*

Né dans une famille de propriétaires terriens, à Saint-Cirgues, commune alors assez importante du Lot, il fait ses études à Figeac, puis à l'Université de Toulouse où il obtient le doctorat en droit. Joseph Pauliac s'inscrit alors au barreau de Figeac.

Il y est vite connu et peut affronter avec succès les suffrages du canton : il est élu conseiller général et la cinquantaine venue, il brigue davantage ; le 31 mai 1891, le siège du général Campenon, sénateur inamovible, étant devenu vacant et ayant été attribué au Lot, Pauliac se présente à cette élection partielle. Au premier tour, il arrive en tête avec 317 voix, devant quatre adversaires, alors que la majorité absolue est de 341. Au deuxième tour, il est élu par 372 voix contre 305 au seul concurrent resté en lice, Relhié.

Il est réélu dès le premier tour au renouvellement triennal du 3 janvier 1897, obtenant 359 voix sur 659 suffrages exprimés, derrière Charles de Verninac, 403 voix et devant Léon Talou, 356 voix. Derrière ces trois élus, dont deux mouraient en cours de mandat, on trouve Emile Rey, 327 voix, qui aura sa revanche au renouvellement de 1906, Combarieu, 204 et Calmen-Maisons, 181.

Ce renouvellement de 1906 fut fatal à Pauliac. Au premier tour, il n'arrive qu'en quatrième position (alors qu'il y a trois sièges à pourvoir), derrière Emile Rey, seul élu avec 338 voix sur 628 suffrages exprimés, Béral, 310 voix, Cocula, sénateur sortant, 308 voix. Pauliac, avec 288 voix, arrive devant Talon, 229, Costes, autre sénateur sortant, 94, Clarée, 60 et Pages, 52. Au second tour, la majorité absolue étant toujours de 315, Pauliac obtient 317 voix, mais Béral avec 328 voix et Cocula, 322, se placent devant lui et obtiennent les deux sièges restants.

Au cours de ses quinze années d'activité parlementaire, Pauliac — qui siège à gauche — s'intéresse essentiellement aux questions d'ordre juridique. On le trouve dans presque toutes les commissions qui font appel aux juristes de l'assemblée, qu'il s'agisse par exemple de la modification de la loi de 1867 sur

les sociétés civiles, de la tenue des audiences foraines des juges de paix, de l'application à la presse de l'article 368 du code d'instruction criminelle. Par deux fois les commissions lui confient le rapport : en 1899, sur la proposition de loi modifiant l'article 1094 du code civil et en 1905, sur le projet de loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Carmaux à Vindrac.

Le 22 mars 1895, Pauliac intervient longuement en séance publique pour présenter, dans la discussion sur les droits des enfants naturels en matière de succession, le point de vue du praticien ; mais on sent aussi qu'il voudrait voir atténuées les rigueurs de la loi à l'égard des enfants naturels.

Après trois ans de retraite parlementaire, Pauliac, qui est alors maire de Saint-Cirgues, conseiller général du canton de Latronquière (dont fait partie Saint-Cirgues) et président du Conseil général du Lot, se présente à l'élection partielle qui a lieu le 3 janvier 1909 pour remplacer Béral, décédé. Il est élu au premier tour par 438 voix sur 615 inscrits et 587 suffrages exprimés, contre 132 à Cessaigues et 38 à divers.

Mais il est malade et ne peut participer aux travaux du Sénat. Il meurt à Enghien, cinq mois après sa réélection, le 13 juin 1909, âgé de 65 ans.

PAULIAT (LOUIS), né le 13 janvier 1845 à Sancerre (Cher), mort le 22 septembre 1915 à Paris.

Sénateur du Cher de 1887 à 1915

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 561.)

Les débuts au Sénat de Louis Pauliat furent modestes : quelques rapports sur des questions d'intérêt local. Il est membre, en 1888, d'une commission chargée d'examiner le projet de loi portant création de syndicats de défense des vignes contre le phylloxéra (il représente la région de Sancerre) ; en 1889 il est secrétaire et rapporteur d'une commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux trésoriers-payeurs généraux. Enfin, en 1890, il est nommé rapporteur du budget de l'Algérie : ce rôle devait le passionner et lui valoir une réputation incontestée de compétence. Dès 1891, son interpellation sur « la situation faite à l'Algérie » a un tel retentissement qu'elle provoque la nomination d'une commission sénatoriale sur l'organisation administrative de l'Algérie, présidée par Jules Ferry. Il est un de ses membres, évidemment, et des plus actifs : en 1892, il sera envoyé en mission en Tunisie afin de comparer les méthodes d'administration des indigènes, ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs, la même année, d'être le secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la reconstruction de l'Opéra-Comique !

Après sa réélection, le 7 janvier 1894, au second tour de scrutin, par 420 voix sur 728 inscrits, et 715 suffrages exprimés, il interpelle sur la concession irrégulière des phosphates de chaux de Tébessa et démontre l'immense avantage qu'aurait l'agriculture française à les utiliser plutôt que d'en importer. Le gouvernement général de l'Algérie est conduit à prendre des mesures et on a pu écrire que Louis Paulin était à l'origine de la « charte » des phosphates algériens.

En 1896, il est nommé secrétaire et rapporteur de la commission chargée d'examiner une proposition de loi relative à la constitution de compagnies privilégiées de colonisation; il est aussi secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française. Il est nommé, et de nouveau en 1898, secrétaire de la commission chargée d'examiner « tous les projets de loi relatifs à l'armée ». En 1898 également, il est secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la pêche fluviale; en 1899, secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à certains actes d'état civil et aux testaments faits aux armées. En 1901, il rapporte le budget des colonies.

Il est réélu le 4 janvier 1903, au premier tour, par 447 voix sur 717 inscrits et 713 suffrages exprimés. Son activité se ralentit. Il rapporte pendant plusieurs années, au nom de la commission des finances, les propositions de résolution portant fixation du budget du Sénat et celles portant règlement du compte des recettes et dépenses. Il est réélu à nouveau le 7 janvier 1912, au second tour, par 384 voix sur 700 inscrits et 698 suffrages exprimés. Il dépose des propositions de loi sur le vote obligatoire lors des élections législatives et sur l'élection des députés.

Il meurt à Paris le 22 septembre 1915, âgé de 70 ans.

Sa curiosité d'esprit s'était manifestée, non seulement par l'abondance de son œuvre journalistique, mais aussi par la variété des sujets auxquels il consacra des livres : *Le Mandat impératif* (1871), *Les Associations et chambres syndicales ouvrières* (1873), *Les Prud'hommes, Code et manuel* (1874), *La Conférence monétaire de 1881* (1881), *Madagascar* (1884), *Madagascar sous Louis XIV* (1886), *La politique coloniale sous l'Ancien Régime* (1887), et enfin *La Société au temps d'Homère* (1880), ouvrage qui lui valut les félicitations de Gladstone.

PAULIN (ALBERT, ANTHUR, RAPHAEL), né le 21 novembre 1881 à Levet (Cher).

Député du Puy-de-Dôme de 1924 à 1942

Albert Paulin était le fils d'un artisan agriculteur, militant républicain convaincu, et c'est auprès de lui qu'il fait à la fois son apprentissage professionnel de

tailleur-coupeur et son apprentissage politique.

De 14 à 18 ans, Albert Paulin fait le tour de France des artisans. En 1897, il adhère aux Jeunesses laïques de Paris, puis à la fin de son tour de France, au parti socialiste de Jaurès et au syndicat de sa profession.

Engagé volontaire à 19 ans dans les tirailleurs algériens, il fait campagne dans l'extrême-Sud.

A son retour, il reprend son activité militante dans le Cher, puis dans la Charente, tant sur le plan politique que sur le plan syndical.

Ce n'est qu'en 1905 qu'il se rend en Auvergne comme directeur technique d'une usine de confection pour hommes. En 1911 il s'établit à son compte. Pendant cette période, son activité politique et syndicale ne connaît pas de cesse : il fonde le syndicat de l'habillement; il est secrétaire régional de l'Union des syndicats ouvriers du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, il est secrétaire de la Fédération socialiste du Puy-de-Dôme (1908-20), il est administrateur-secrétaire de rédaction de *l'Ami du Peuple* (1905-14).

Albert Paulin est mobilisé du 2 août 1914 au 25 février 1919 et fait toute la guerre comme simple soldat.

En 1919, il participe en Auvergne, avec Alexandre Varenne, à la fondation du quotidien régional *la Montagne*. De 1928 à 1928, il est secrétaire de l'Union des syndicats ouvriers.

Candidat aux élections législatives en 1914 et en 1919, Albert Paulin est élu député en 1924 dans la 2^e circonscription de Clermont-Ferrand, sur la liste d'union des gauches, avec 76 822 voix sur 128 174 votants. En 1928, 1932 et 1936 Albert Paulin se présente comme candidat socialiste et il est constamment réélu. En 1928, il obtient 7 872 voix au second tour contre 4 435 à son principal adversaire, Raveyre, sur 13 545 suffrages exprimés. Il triomphe en 1932 au premier tour avec 7 722 voix sur 15 190 et en 1936, également au premier tour, avec 8 015 voix sur 15 735.

Pendant les seize années de son mandat, Paulin fait partie du groupe socialiste et appartient à la commission du travail. Il est aussi membre de la commission des pensions et de celle de la marine militaire en 1924, de l'aéronautique en 1928 et 1932. Il deviendra président de la commission du travail pendant la législature 1936-40. Enfin, la carrière parlementaire de Paulin, déjà secrétaire de la Chambre en 1935, sera couronnée par son élection à la vice-présidence le 4 juin 1936.

En raison de ses origines et de ses convictions, Paulin a consacré l'essentiel de ses efforts à améliorer sur le plan législatif le sort des travailleurs. Albert Paulin a ainsi établi le rapport tendant à la ratification de la convention sur la réparation des accidents du travail élaboré par la Conférence du travail de Genève. Il a pris une part active au grand mouvement de réforme sociale de

1936 par son rapport sur le projet de loi (adopté) concernant les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail, et par ses interventions dans la discussion sur la semaine de quarante heures.

Paulin s'est plus particulièrement attaché encore à l'organisation de la profession artisanale : il dépose de nombreuses propositions dans ce sens, concernant les conseils de métiers, les chambres d'apprentissage, le contrôle des bureaux de placement, la formation, la fiscalité et le crédit, les régimes de sécurité sociale et d'allocations familiales des artisans. Aussi, Paulin est-il nommé membre du Conseil supérieur du travail après 1936.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, M. Paulin vote en faveur du maréchal Pétain.

Albert Paulin était également conseiller général du canton est de Clermont-Ferrand.

PAULIN-MÉRY (CÉSAR, AUGUSTE PAULIN MÉRY dit), né le 14 juin 1860 à Villiers-sur-Tholon (Yonne), mort le 25 janvier 1913 à Paris (6^e).

*Député de la Seine en 1889
et de 1890 à 1902.*

Docteur en médecine, Paulin-Méry collabore à plusieurs journaux médicaux puis dirige diverses feuilles politiques de peu d'importance : *Le Réveil du XIII^e arrondissement*, *Rive Gauche*, *La France révisionniste*, *Le Patriote de l'Yonne*. Il participe à la fondation de la ligue patriote de Déroulède et en préside la section du XIII^e arrondissement.

Il prend une part très active à la fameuse campagne boulangiste de 1887-1889, en particulier contre l'élection de Jules Ferry à la Présidence de la République. Il est fondateur de la fédération républicaine révisionniste et préconise une politique d'action, comme le montre sa circulaire de 1889 : « Sus au Sénat ! Révision, Constituante, Référendum, mandat impératif : voilà le but, voilà le salut ! »

Il est élu le 6 octobre 1889 au second tour des élections législatives, dans le XIII^e arrondissement de Paris, avec 5.806 voix contre 5.784 à Basly, républicain, député sortant. Son élection est invalidée le 16 décembre 1889 et il est réélu le 16 février 1890 par 5.707 voix contre 5.510 à Basly.

En 1893, il obtient son élection avec 6.035 voix contre 2.388 à Biatin, ancien député radical, 1.580 à Guépratte, socialiste (broussiste), 1.019 à Coutières, radical-socialiste, 408 à Rathier, socialiste allemand, et 440 divers. Il est réélu le 8 mai 1898 par 8.940 voix contre 3.408 à Givort, socialiste, 1.320 à Cyvoct, socialiste, inéligible, et 802 à Schuppe, socialiste.

A partir de 1902, Paulin-Méry ne sera plus réélu. Il échoue en effet trois fois, au second tour, contre Ferdinand Buisson : en 1902, avec 7.747 voix contre 8.468 à son adversaire, en 1906, avec 7.764 voix contre 8.887, et en 1910, avec 7.378 voix contre 8.204.

Lors de son dernier mandat il appartenait au groupe nationaliste.

Il s'est particulièrement intéressé au sort des employés de chemins de fer et des soldats coloniaux ainsi qu'aux problèmes de financement des communes et départements.

Radiologue, il mourut victime de la science à l'âge de 53 ans.

PAULMIER (CHARLES, ERNEST), né le 2 avril 1848 à Caen (Calvados), mort le 22 août 1907 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député du Calvados de 1885 à 1907.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des parlementaires*, t. IV, p. 562.)

En 1889, Charles Paulmier se représenta dans sa circonscription de Falaise. Il est élu avec 5.982 voix contre 5.642 au docteur Turgis, sur 11.677 votants ; en 1893, il l'emporte par 6.028 voix contre 5.118 à Le Comte ; en 1902, son succès est assuré par 7.735 voix contre 2.353 à Levavasseur, sur 10.488 votants ; enfin, en 1906, il est réélu avec 7.320 voix contre 2.777 à Lesage, sur 10.314 votants.

A la Chambre, Paulmier est inscrit au groupe des républicains nationalistes. Il appartient à diverses commissions mais son activité parlementaire est assez réduite. Il s'intéresse surtout au sort de l'industrie chevaline. Pendant son second mandat il présente une proposition de loi modifiant les conditions d'éligibilité de certains magistrats et des juges de paix. Au cours de la législature suivante, il fait un rapport sur une proposition de loi tendant à conférer à l'Etat le monopole des assurances contre l'incendie.

Charles Paulmier meurt le 22 août 1907, à l'âge de 59 ans.

PAULON (JACQUES, ANDRÉ), né le 23 novembre 1824 à Volonne (Basses-Alpes), mort le 24 janvier 1891 à Volonne.

Député des Basses-Alpes de 1880 à 1881

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des parlementaires*, t. IV, p. 562.)

Jacques Paulon, après son double échec en 1881 et 1885, abandonna la carrière politique, retournant à ses travaux d'entrepreneur de chemins de fer.

Il mourut le 24 janvier 1891 à Volonne, à l'âge de 67 ans.

PAVIE (FRANÇOIS), né le 2 février 1843 à Savines (Hautes-Alpes), mort le 17 février 1916 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député des Hautes-Alpes de 1898 à 1906.

Né dans une famille de cultivateurs, François Pavie partit à 18 ans pour l'Amérique et s'y adonna au commerce. Il revint dans les Hautes-Alpes en 1869 et, la même année, fut élu conseiller municipal de sa ville natale. Pendant la guerre de 1870, il est capitaine des mobilisés. Nommé maire de Savines le 11 mai 1871, il est révoqué le 16 février 1874 en raison de ses opinions républicaines. Il redevient maire peu de temps après et est élu conseiller général en 1874.

Cet industriel se consacra à la rénovation économique de l'Embrunais. Il fut notamment à l'origine de la création de la Manufacture cotonnière du Sud-Est et des Scieries mécaniques de Savines.

François Pavie se présente pour la première fois aux élections législatives en 1893 mais il est battu de justesse, avec 2 870 voix, par Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, qui en totalise 2 922. Il est élu député aux élections suivantes, le 8 mai 1898, par 4 800 suffrages contre 15 au docteur Taennsel, sur 5 297 votants, en remplacement de Flourens.

Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Il est partisan de la suppression de l'impôt foncier, de la décentralisation des services publics, de l'impôt sur le revenu, de la protection industrielle et agricole, du maintien du Sénat et du respect de la liberté de conscience.

Il sera réélu le 19 avril 1902, au premier tour, par 3 366 voix contre 514 à Arduin sur 5 083 votants. Il ne se représenta pas en 1906, ayant choisi de se consacrer à sa région, l'Embrunais.

Il devait mourir à Nice le 17 février 1916, à l'âge de 73 ans.

PAVIN de LAFARGE (HENRI de), né le 17 octobre 1889 à Viviers-sur-Rhône (Ardèche).

Sénateur de l'Ardèche de 1930 à 1945.

Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Henri Pavin de Lafarge était industriel, c'est-à-dire, comme le veut la région lyonnaise, « soyeux ». Toutefois, la politique était chez lui une tradition de famille. Son père, Auguste de Lafarge, était le chef de file de la politique modérée en Ardèche. Le fils hérita des convictions et de l'influence du père et poussa plus loin ses ambitions : à l'âge de 38 ans, il était déjà conseiller général du canton de Viviers. Sur sa lancée, il se présenta deux ans plus tard au Sénat et fut élu le 20 octobre 1929, au troisième tour, par 385 voix sur 780 votants, sur la liste de l'union républicaine.

Membre de diverses commissions : travaux publics, mines (de cette dernière

il fut plusieurs années de suite le secrétaire), auxquelles il faut adjoindre en 1940 celle des colonies, définissent le cercle de ses préoccupations et de ses intérêts, à défaut d'interventions à la tribune car « homme réalisateur » il n'avait cure, selon le *Journal de Privas*, « de faire montre d'une activité factice dans les discours de réunions ou les vaines palabres des comités ». Il ne se manifesta en séance qu'en deux occasions : en 1931, pour déposer un rapport au nom de la commission des travaux publics sur le projet de loi « tendant au relèvement des droits de péage que la Société des aciéries de Micheville — concessionnaire du canal de Saint-Didier à Wassy — est autorisée à percevoir » et, en 1932, pour défendre un amendement à la loi de finances, relatif aux voies ferrées d'intérêt local.

Nul doute que cette attitude de discrétion plut à ses électeurs puisqu'il fut réélu le 23 octobre 1938, dès le premier tour, par 425 voix sur 785 votants.

Il avait été nommé en 1931 conseiller du commerce extérieur de la France, fonctions dans lesquelles il fut renouvelé en 1936.

Il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, à Vichy.

PAYEN (EDOUARD), né le 20 août 1869 à Montreux-en-Sologne (Loir-et-Cher).

Député du Loir-et-Cher de 1920 à 1924.

Journaliste et économiste éminent, Edouard Payen naquit le 20 août 1869 à Montreux-en-Sologne. Ses parents quittèrent la province pour Paris afin de permettre à leur fils de poursuivre ses études. Après avoir fréquenté le lycée Louis-le-Grand et obtenu son baccalauréat, Edouard Payen se retrouve bientôt licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Il fut très vite attiré par le journalisme et entra au *Journal des Débats* en 1893. Ce fut le début d'une longue collaboration qui devait durer jusqu'en 1940 lorsque le *Journal des Débats* transféra son siège à Clermont-Ferrand.

En 1896, Leroy-Beaulieu, directeur et propriétaire de l'*Economiste français*, l'appela pour travailler à ses côtés. Edouard Payen publia à partir de cette date de nombreux articles dans ces deux journaux et dans bien d'autres périodiques, français et étrangers. Il appartenait à l'Ecole libérale française et se réclamait de Paul Leroy-Beaulieu et de Léon Say. En dehors des problèmes économiques et financiers, il s'intéressait à la politique coloniale.

Il fut rédacteur à la *Quinzaine coloniale* de janvier 1896 à la fin de 1914 et rédacteur en chef du *Journal des Economistes* de 1928 à 1938. De santé fragile, il n'avait pas fait de service militaire et ne fut pas mobilisé.

Edouard Payen restait très attaché à son pays natal et lorsqu'en 1909, son

père mourut après avoir été maire de sa commune depuis 1870, il lui succéda tout naturellement. Il n'abandonna sa charge de premier officier municipal qu'en 1945 (mais resta conseiller municipal jusqu'à sa mort) si bien que le père et le fils furent à la tête de la mairie de leur commune pendant soixante-quinze ans.

Cette expérience de la gestion des affaires publiques l'incita à se présenter à la députation lorsque deux vacances de sièges se produisirent par suite de l'élection au Sénat de MM. Berger et Pichery, démissionnaires de leur mandat de députés. Il fut élu le 28 mars 1920, au premier tour, en même temps que Persil, tête de la liste d'union républicaine démocratique.

Il avait obtenu personnellement, au premier tour, 11 823 voix sur 79 653 inscrits et 41 311 votants et, au second tour, 22 672 voix sur 79 155 inscrits et 30 944 votants.

Inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale, il appartint successivement à la commission des spéculations de guerre en 1920, à celle du commerce et de l'industrie en 1921 et à celle des comptes définitifs et des économies en 1922.

Ses compétences en matière économique et financière le firent nommer rapporteur de nombreux projets et propositions. Les plus importants concernant l'immatriculation au registre de commerce, la réorganisation économique et la législation des chèques.

Il n'intervint qu'une fois, en 1920, pour présenter un ordre du jour motivé à la suite de la discussion d'une interpellation relative à l'interdiction d'importation du papier journal.

Il se représenta aux élections générales de 1924 mais ne fut pas réélu. Un peu plus tard, il adhère à un mouvement apolitique fondé par Ernest Mercier, le redressement français. En 1926, le rapport fiscal de la section coloniale lui fut confié. Enfin, le 21 janvier 1939, l'Académie des sciences morales et politiques l'élut dans sa section d'économie politique où il succéda au doyen Allix.

Le *Journal des Economistes* dont il était le rédacteur en chef cessa de paraître dès 1940.

PAYEN (ENNEMOND), né le 13 mai 1881 à Vienne (Isère), mort le 2 août 1932 à Vienne

Député de l'Isère de 1928 à 1932.

Ennemond Payen est ouvrier artisan et compagnon du tour de France quand éclate la guerre de 1914-1918 durant laquelle il combattit vaillamment. En 1918, à la fin de la guerre, il s'installe comme entrepreneur de travaux publics et agent d'assurances dans sa ville natale. En 1919, il est élu conseiller municipal de Vienne.

Il se présente aux élections législatives de 1928 et il est élu au second tour, le 29 avril, avec 8.440 voix contre 8.293 à Hussel, sur 17.848 votants, avant d'être élu, le 14 octobre 1928, conseiller général de Vienne-Sud.

Il s'inscrivit au groupe des députés indépendants et déploya une intense activité au parlement. Membre de la commission du travail, il déposa une proposition de loi tendant à faire bénéficier les ouvriers de l'industrie et employés de magasins d'un congé payé annuel d'une semaine. Il rapporta une proposition de loi d'Henri Tasso tendant à autoriser le cumul des taux d'incapacité des mutilés de guerre et du travail en vue d'obtenir le bénéfice de toutes les dispositions législatives où un coefficient d'invalidité limite les avantages concédés.

Il prit part à la discussion de tous les budgets de 1929 à 1932, se préoccupant des constructions scolaires et, surtout, de la construction du pont de Vienne à Sainte-Colombe-lès-Vienne. En 1931, au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, il défendit les travaux de réfection du théâtre romain de Vienne.

Mais il s'attacha principalement, en toutes circonstances, à la défense du travailleur et aux problèmes de sa région.

Il se représenta aux élections de mai 1932 mais il fut battu par le maire de Vienne, le publiciste socialiste Hussel.

Il mourut subitement dans la nuit du 1^{er} août 1932. Il avait 50 ans.

PAYER (ANDRÉ, CHARLES), né le 30 novembre 1877 à Paris.

Député de la Seine de 1919 à 1932

Lorsqu'André Payer se présente aux élections générales du 16 novembre 1919, il est depuis 1912 conseiller municipal de Paris, dans le quartier de l'Hôpital Saint-Louis. Il vient de faire la guerre comme officier dans l'artillerie. Sa conduite au cours des combats de la Somme lui a valu d'être cité le 22 septembre 1916. Il a été blessé l'année suivante devant Saint-Quentin et est titulaire de la croix de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre. Il est industriel et président du conseil d'administration de la Presse française. Il se présente dans la 1^{re} circonscription de la Seine sur la liste du bloc national républicain et de l'union nationale républicaine socialiste et nationale où il occupe la deuxième place derrière Chassaing-Goyon. Il obtient personnellement 86 556 voix sur 260 013 inscrits et 191 830 votants. Inscrit au groupe républicain socialiste, il est élu secrétaire du bureau en 1919, réélu en 1920 et 1921.

Il appartient à différentes commissions : travaux publics et moyens de communications, spéculations de guerre, marine marchande, du travail. Il dépose deux propositions de loi, l'une tendant

à la réduction de la mortalité, à l'accroissement de la natalité et à l'atténuation de la crise des loyers par la construction de 100 000 maisons à bon marché destinées à des familles nombreuses, l'autre ayant pour objet la reprise de la construction d'immeubles à usage de locaux d'habitation dans toute la France sans engager les finances publiques.

Il se représente aux élections générales du 11 mai 1924 toujours dans la 1^{re} circonscription de la Seine, sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale où il occupe la sixième place, la tête de liste étant Fabry. Il obtient personnellement 67 487 voix sur 226 852 inscrits et 196 986 votants. Il a cessé entre temps ses fonctions de conseiller municipal.

Il ne s'inscrit à aucun groupe politique mais appartient en 1925 à la commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des régions libérées, en 1926 à la commission des affaires étrangères, en 1927 à celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Au cours de cette législature, il dépose une proposition de loi ayant pour objet la solution de la crise du logement par la reprise de construction d'immeubles à usage de locaux d'habitation dans toute la France, sans engager les finances publiques; il est également l'auteur de deux propositions de résolution, l'une tendant à inviter le gouvernement à s'entendre avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est pour éviter toute expulsion de localitaires, l'autre tendant à constituer un comité d'études auprès de la présidence du Conseil, et comprenant dix techniciens de la production française et coloniale, chargé de préparer un programme de réalisations économiques à soumettre au gouvernement et au parlement (chemins de fer phosphatiers).

Il est réélu le 29 avril 1928 au second tour des élections générales qui ont eu lieu cette fois au scrutin uninominal. Il obtient 7 712 voix contre 5 833 à Groussier sur 19 041 inscrits et 15 664 votants. Au premier tour, il a obtenu 5 960 voix contre 4 708 voix à son adversaire sur 19 041 inscrits et 16 434 votants.

Il s'inscrit au groupe des républicains indépendants et fait partie de la commission d'assurance et de prévoyances sociales et de celle de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale. Il est rapporteur d'une proposition dont il est l'auteur tendant à faciliter la construction de locaux à usage artisanal.

Il se présente à nouveau aux élections générales de 1932 mais est battu au second tour par Susset qui obtient 7 609 voix sur 18 721 inscrits et 15 729 votants alors qu'il ne recueille que 6 375 suffrages. Au premier tour cependant, il a obtenu 5 299 voix contre 4 999 voix à Susset sur 16 416 votants.

Tant au conseil municipal qu'à la Chambre, il s'est attaché particulièrement aux questions d'hygiène et au problème du logement, ses interventions à la tribune reflètent ces préoccupations.

Il se retire de la vie publique après son échec aux élections de 1932.

PAYRA (JEAN), né le 16 février 1882 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 29 mai 1937 à Perpignan.

Député des Pyrénées-Orientales de 1924 à 1936.

Sénateur des Pyrénées-Orientales de 1936 à 1937.

A l'âge de 12 ans, Jean Payra dut quitter l'école pour la boutique paternelle, où l'on avait besoin de son aide. Chez les Payra, on était plus riche d'idées et de passions généreuses que d'argent. C'est ainsi que l'adolescent ressentit du même coup la dureté de la vie et le désir de la transformer radicalement : très tôt, il milita pour le socialisme.

En 1919, il fut élu conseiller municipal, puis premier adjoint au maire de Perpignan, et, en 1924, conseiller général. La même année, il s'était présenté à la députation et avait été élu, le 11 mai, sur la liste du cartel des gauches, qui remporta la totalité des sièges dans le département. Il devait devenir, en 1931, président du Conseil général et, en 1935, maire de Perpignan.

Il fut réélu, au second tour de scrutin, le 29 avril 1928, avec seulement 110 voix d'avance sur son principal concurrent, Delcos, de l'alliance démocratique (7 089 voix contre 6 979), lequel le devançait de 1 300 voix au premier tour; puis de nouveau au second tour, le 8 mai 1932, plus aisément cette fois, par 8 133 voix contre 7 781 au même Delcos.

Inscrit au groupe socialiste, il milita à la fois pour ses idées et pour les intérêts de sa région. C'est ainsi qu'il intervint, souvent vigilement, dans la discussion d'interpellations sur : l'expulsion d'un monarchiste espagnol (Rey Candido), sur les arrestations de communistes, les manifestations au quartier latin. Il déposa plusieurs propositions de loi, en 1932, relatives aux contrats de travail. D'autre part, membre de la commission des boissons de 1924 à 1935, il fut l'un des représentants actifs des intérêts viticoles : interpellation sur le contingentement des vins tunisiens en 1926, sur la diminution de la protection douanière en ce qui concerne les mistelles et vins de liqueur français, rapport sur une proposition de loi réglementant le sucrage des vins en 1929.

Membre, puis vice-président de la commission du suffrage universel, il agit puissamment en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement (1927).

Il travaillait avec la même ardeur à la diffusion des sports et de l'éducation physique : dans la discussion du budget de 1925, il réclame la création d'un office national de l'éducation physique et des sports; en 1933, il dépose une proposition de loi sur le statut des professeurs d'éducation physique, une

autre portant application de la taxe sur les cercles aux fédérations et sociétés sportives. Enfin, il participa aux travaux de la commission de comptabilité qu'il présida de 1928 à 1932 et il présenta divers rapports sur les dépenses administratives de la Chambre.

En 1935, il fut élu vice-président de la Chambre.

La même année, le 20 octobre, il était élu sénateur, au second tour de scrutin, par 270 voix sur 505 votants. Il fut membre de la commission des douanes, de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de la comptabilité. Toutefois, ayant été — après son élection — victime d'un accident d'automobile qui ébranla gravement sa santé, il dut se tenir à l'écart des travaux du Sénat.

Il mourut le 29 mai 1937, en cours de mandat, âgé seulement de 55 ans.

PAYS (PIERRE), né le 11 juillet 1863 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Député du Rhône de 1913 à 1924

Cet entrepreneur de travaux publics était déjà conseiller général du canton de Limonest et maire de Collonges-au-Mont-d'Or quand il déposa sa candidature aux élections législatives partielles du 24 août 1913 dans la 8^e circonscription de l'arrondissement de Lyon pour pourvoir au remplacement d'Edouard Aynard, décédé le 25 juin 1913. Il est élu député au premier tour, avec 10 286 voix contre 8 470 à Chambaud de La Bruyère et 610 à M. Poucet sur 19 517 votants.

Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine et fait partie de plusieurs commissions. Il prend part notamment à la discussion du projet de loi tendant à diviser la ville de Lyon en douze cantons.

Il est réélu le 26 avril 1914, au premier tour, avec 11 007 voix contre 7 266 à Simonet. Il appartient successivement à la commission du travail et à celle des travaux publics, des chemins de fer et des voies de communications.

En 1919, il est rapporteur pour avis au nom de la commission des travaux publics et des chemins de fer ; du projet de loi approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône, de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue des forces motrices, de la navigation, des irrigations et autres utilisations agricoles et créant les ressources correspondantes.

Spécialiste des problèmes ferroviaires, il rapporta également le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique une modification du tracé du chemin de fer d'intérêt local de Morlaix à la limite du département vers Pléstin, etc., en 1915, et le projet de loi ayant effet d'utilité publique de deux nouvelles traverses des Vosges, en 1919

En 1917, il est élu secrétaire de la Chambre.

Les problèmes posés par la guerre le préoccupent également : il participe à la discussion du projet de loi concernant l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre et certaines dispositions relatives aux patentes et aux mutations par décès et à celle du projet de loi sur la mise en culture des terres abandonnées au cours de l'année 1916. Enfin il s'associe à des interpellations relatives au ravitaillement.

Il est réélu le 16 novembre 1919 sur la liste d'union des comités républicains avec 57 476 voix, et s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique.

De nouveau membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il fait également partie de celle des mines et de la force motrice. À ce titre, il rapporte le projet de loi ayant pour objet l'extension du port d'Alger, en 1920, et celui autorisant le rachat par le département du Rhône du réseau de la Compagnie des chemins de fer du Beaujolais, en 1923. Enfin, il prend part à la discussion du projet de loi relatif à des exonérations d'impôts sur le prix de transport par voie ferrée (1922).

En 1920, il est nommé membre du comité consultatif des forces hydrauliques.

En 1924, il ne se représente pas, abandonnant la compétition politique.

PAZAT (LOUIS, CHILDEBERT), né le 8 février 1839 à Mont-de-Marsan (Landes), mort le 8 mai 1897 à Mascaraas-Haron (Basses-Pyrénées).

Sénateur des Landes de 1888 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉ, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p 564.)

Le 13 mars 1894, Louis Pazat intervient à propos des dispenses de service militaire accordées aux fils de veuves et insiste, vainement, pour obtenir l'examen d'une proposition tendant à les étendre aux fils de femmes divorcées.

Élu secrétaire du Sénat en 1895, il devait faire l'année suivante une importante intervention politique. La démission du cabinet Léon Bourgeois sous la pression du Sénat avait provoqué de sérieux remous et des propositions de révision de la Constitution dirigées en fait contre la Haute Assemblée devaient venir en discussion. À la demande de Pazat, le Sénat refusa de prendre en considération les propositions qui lui étaient faites, par 203 voix contre 40.

Réélu en 1897, il intervint à plusieurs reprises sur des questions militaires.

Le 8 mai, quelques mois après, il disparaissait prématurément, à l'âge de 58 ans dans sa propriété de Mascaraas

PEAUDECERF (VALENTIN, JACQUES), né le 31 août 1835 à Bourges (Cher), mort le 6 février 1915 à Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

Sénateur du Cher de 1885 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 565)

Réélu en 1894, au second tour, par 520 voix sur 715 suffrages exprimés, inscrit comme indépendant, Valentin Peaudecerf se tint, durant les neuf années de son dernier mandat, sur une prudente réserve. En dehors d'un rapport sur le projet de code rural déposé le 1^{er} avril 1898, il se borne à transmettre au Sénat diverses pétitions d'origine locale (greffiers de justice de Bourges; section ouvrière du Cher à l'Exposition universelle (1898); agents généraux composant l'union syndicale des assureurs du Cher; 302^e section des prévoyants de l'avenir, etc.).

Il ne se représente pas aux élections du 4 janvier 1903 et meurt à Saint-Martin-d'Auxigny le 6 février 1915, à l'âge de 79 ans.

PÉBELLIER (GASTON, Eugène, FRANÇOIS, PAUL), né le 3 novembre 1897 au Puy (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1936 à 1942.

Après de solides études secondaires, Eugène Pébellier entra à l'Ecole des mines. Au cours de la guerre, il combattit sur le front en 1917-1918 et obtint la Croix de guerre. Après les hostilités il fit un stage aux Houillères du Tonkin puis succéda à son père à la tête d'un important commerce de mercerie au Puy.

Maire de sa ville natale en 1935, il est élu député de la Haute-Loire le 3 mai 1936, au second tour de scrutin et d'extrême justesse, avec 7.701 voix contre 7.634 à Fouilly, sur 15.528 suffrages exprimés.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe des républicains indépendants d'action sociale, puis au parti social français que dirigeait le colonel de La Rocque. Élu de la 1^{re} circonscription du Puy, ses préoccupations parlementaires furent toujours étroitement liées à son activité municipale. Il s'intéressait particulièrement aux problèmes de l'industrialisation, du commerce et des communications et participa à ce titre aux travaux de nombreuses commissions parlementaires.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vota la demande de pouvoirs constituants formulée par le maréchal Pétain.

PÉCHADRE (HIPPOLYTE, ELIE, Adhémair), né le 23 août 1862 à Juillac (Corrèze), mort le 19 mars 1925 à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Député de la Marne de 1906 à 1919.

Lorsque Adhémair Péchadre se présente à la députation, en 1906, il est docteur en médecine et conseiller général de la Marne. En 1889, il a publié un ouvrage : *De la trépanation dans les épilepsies jacksoniennes non traumatiques*.

Il est élu le 20 mai 1906, au second tour, dans la circonscription d'Épernay, après avoir recueilli 13.255 voix sur 29.198 inscrits et 25.298 votants contre 11.921 à son adversaire, Coutant, député sortant. Au premier tour, il avait obtenu 11.621 voix contre 10.951 à Coutant sur 29.203 inscrits et 24.261 votants.

Inscrit au groupe des radicaux-socialistes, il est membre de la commission de la législation fiscale, de celle des usines hydrauliques, de celle des travaux publics et des chemins de fer, de celle du budget pour l'exercice 1910.

En tant que médecin et élu de la Marne, il s'intéresse plus particulièrement aux problèmes sanitaires et sociaux d'une part, aux questions viticoles d'autre part. En 1907 et 1908, il intervient dans la discussion d'interpellations sur la délimitation de la Champagne viticole; il participe au débat sur la réforme de l'impôt sur le revenu; il intervient dans la discussion de proposition de loi tendant à modifier le tarif des douanes et dans une interpellation sur la répression des cruautés envers les animaux. En 1910, il dépose un ordre du jour motivé, accepté par le gouvernement, à la suite d'une interpellation sur le moyen d'assurer le secret et la sincérité des opérations électorales.

Il se représente aux élections générales de 1910 et obtient au premier tour, le 24 avril, 10.976 voix contre 8.792 à Ponthière sur 10.976 voix contre 23.429 votants. Le 8 mai, il est élu, après avoir recueilli 12.017 suffrages contre 10.067 à Ponthière, sur 29.105 inscrits et 24.235 votants.

Il est, au cours de la 10^e législature, membre de la commission de la comptabilité pour 1911, de celles des travaux publics, des chemins de fer, des boissons, et du budget pour les exercices suivants.

Il est l'auteur de nombreux rapports et avis sur des projets et propositions concernant principalement les voies de communication. Il dépose notamment un rapport sur un projet de loi ayant pour objet d'approuver les conventions et avenant pour la concession du chemin de fer de Bône au Djebel-Ouenza et divers emplacements dans le port de Bône.

Ses interventions en séance publique sont nombreuses, outre les discussions budgétaires où il intervient en qualité de rapporteur pour les crédits du mi-

nistère des Travaux publics des postes et télégraphes.

Il se représente aux élections générales de 1914 et est réélu le 10 mai, au second tour, après avoir recueilli 11 125 voix contre 9 483 à Machel sur 28 491 inscrits et 21 661 votants. Au premier tour, il avait obtenu 8 490 suffrages contre 6 515 à Machel sur 28 500 inscrits et 21 876 votants.

Il appartient successivement, au cours de cette législature, à la commission de réparation des dommages causés par les faits de guerre (1915), à celle des mines en 1917, à celle enfin chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre Malvy, député du Lot.

Il est mobilisé dès la déclaration de guerre et affecté comme médecin-major au gouvernement militaire de Paris. Un peu plus tard, il est attaché au ministère de la Marine. Les obligations militaires le tiennent éloigné de la tribune et, depuis le début de la législature, il intervient pour la première fois le 10 juillet 1918, dans la discussion d'un projet de loi relatif aux baux à loyer. Il prend part également, en 1919, à la discussion d'un projet de loi sur la réparation des dommages causés pour faits de guerre.

Il ne se représente pas aux élections de 1919 et meurt à Monaco, le 19 mars 1925, à l'âge de 63 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

PÉCHEROT (RENÉ), né le 25 octobre 1887 à Bussy-en-Othe (Yonne).

Député de la Drôme de 1936 à 1942

René Pécherot, docteur vétérinaire, maire de Valence, se présente aux élections générales de 1936 dans la 1^{re} circonscription de Valence. Il fut élu au premier tour le 26 avril 1936 avec 10 783 voix sur 25 685 inscrits et 21 664 votants, tandis que son adversaire Jules Moch n'obtenait que 9 625 voix.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il fit successivement partie de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de celle de l'hygiène puis en 1938 de celle de la santé publique.

Docteur vétérinaire, il s'intéressa particulièrement aux problèmes de médecine animale. Il déposa un rapport sur un projet de loi relatif à l'extension du périmètre d'action des abattoirs municipaux et un autre sur une proposition de G. Lévy, tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi en vue d'établir en France le contrôle sanitaire officiel et obligatoire du lait.

Il intervint dans la discussion du budget de l'Agriculture de 1937 et dans celle du budget de la Santé publique de 1938. En janvier 1938, il prit part à la discussion d'un projet de loi relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire

Dans le budget de 1939, il prit la parole à propos de l'application de la loi du 14 janvier 1905 relative à l'allocation d'une indemnité à tous les propriétaires d'animaux abattus parce qu'atteints de morve ou de farcin.

Enfin, en février 1939, il interpella le gouvernement sur les mesures que le ministre de l'Agriculture entendait prendre pour protéger efficacement le cheptel national contre certaines maladies contagieuses, la tuberculose et la fièvre aphteuse en particulier.

Le 10 juillet 1940, il fut de ceux qui votèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PÉCHIN (CHARLES, ALBERT), né le 21 juin 1871 à Dampierre-les-Bois (Doubs).

Député de la Seine de 1928 à 1936

*Sous-secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
et à la Marine marchande
du 20 février au 3 juin 1932*

Né dans une famille protestante, Charles Péchin était le fils d'un caissier aux usines Japy à Beaumont. Il fit ses études secondaires au collège de Montbéliard puis celles de médecine à Paris. En 1895, il obtint son diplôme de docteur et il s'engagea comme médecin à bord du « Pouillé-Cartier », un relevé de câbles sur l'Atlantique. Il s'installe à Paris en 1897 pour exercer sa profession.

Attiré très jeune par la vie politique, il était l'ami de Rochefort et de Drumont, le directeur de la *Libre Parole* et fit partie de la ligue des patriotes, avec Déroulède.

Il se présente à la députation en 1902 puis en 1910, les deux fois sans succès.

Mobilisé en 1914 comme médecin capitaine à la tête d'une ambulance, il fait la campagne d'Alsace. En 1915, il est envoyé avec son ambulance en Orient et il fait la retraite sur Salonique. Nommé médecin commandant et chevalier de la Légion d'honneur en 1916, il dirige l'hôpital n° 6 à Salonique où il devient un ami intime du général Sarrail. Rapatrié en France en 1918 et nommé lieutenant-colonel, il devient médecin-chef de la place de Belfort. Il est démobilisé à la fin de 1918 et il reprend, en même temps, sa profession médicale et son activité politique.

Le 29 avril 1928, il est élu député de la 1^{re} circonscription du XII^e arrondissement, au second tour, avec 6 498 voix contre 5 274 à Taillard. Il s'inscrit alors au groupe du centre républicain.

Dès 1928, il est membre de la commission de l'armée et de celle des boissons. Il dépose plusieurs propositions de loi : sur l'organisation des cadres de réserve de l'armée de terre ; sur les rentes viagères aux veuves et

orphelins des sauveteurs décédés victimes de leur courage et de leur dévouement ; sur la réglementation des promesses de vente d'appartements.

Lors des discussions budgétaires, on retrouve dans ses interventions ses préoccupations militaires et médicales : les officiers de réserve, la désinfection des casernes, le service de santé de l'Afrique occidentale française, l'allocation journalière aux aveugles, les établissements nationaux de bienfaisance.

A la fin de cette première législature, il est nommé le 20 février 1932 sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics et à la Marine marchande dans le 3^e cabinet Tardieu qui reste en fonction jusqu'au 3 juin 1932.

A partir de juillet 1932, il est membre de la commission des comptes définitifs et des économies puis de celle des boissons et de nouveau de celle de l'armée.

Son activité parlementaire est toujours aussi intense et diverse. Il s'intéresse plus particulièrement aux problèmes du thermalisme : concession de l'établissement thermal de Bourbon-l'Archambault et cession à la ville de Luxeuil-les-Bains de l'établissement thermal de cette ville.

Il est l'auteur de plusieurs interpellations sur les épidémies de grippe qui ont sévi dans l'armée, sur la désorganisation du service de santé de l'Afrique occidentale française et sur l'urgence des réformes à apporter aux services de santé en général.

En 1936, il ne se représente pas aux élections législatives.

Charles Péchin est de nouveau mobilisé en 1940 comme médecin-lieutenant-colonel adjoint au directeur du Service de la santé de la Place de Paris jusqu'à sa démobilisation, à l'armistice.

Il cesse dès lors toute activité médicale et politique.

Charles Péchin est commandeur de la Légion d'honneur.

PEDEBIDOU (JEAN, MARIE, CYFRIEN, MAURICE, Adolphe), né le 16 décembre 1854 à Tournay (Hautes-Pyrénées), mort le 25 mars 1925 à Saint-Benoit (Vienne).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1893 à 1900*

*Sénateur des Hautes-Pyrénées
de 1900 à 1925.*

Républicain progressiste, le docteur Pedebidou avait promis à ses électeurs de siéger à gauche. Elu par 8 000 voix contre 5 000, en 1893, et réélu en 1898, il devait être par ses votes l'un des « sauvages » de la Chambre. Ses interventions furent plus effacées et portèrent sur l'exercice de la médecine par les étrangers ; il se vit confier plusieurs rapports d'élections.

Elu au Sénat en 1900, il eut le bonheur d'obtenir satisfaction à la Haute Assemblée dès ses premières interventions dans lesquelles il demanda un

allègement des patentes en faveur des médecins n'exerçant que dans les stations balnéaires ou hivernales. En 1902 et 1903, ses interventions portèrent sur des questions de chemins de fer d'intérêt local.

Elu président du Conseil général de son département en 1903, il continua à intervenir au Sénat sur les questions ferroviaires et aussi sur les accidents du travail et les droits des médecins.

Mobilisé en 1914, il fut médecin-major du 18^e régiment d'infanterie puis médecin-chef de l'hôpital de Bordeaux. Après la guerre, il se préoccupa beaucoup de la santé des soldats ; il s'intéressa surtout à l'usine électro-chimique de Lannemezan prévue pour produire de la cyanamide et dont il demanda la conversion en vue de la production d'azote le 10 novembre 1921.

Partageant sa vie, comme nombre de ses collègues, entre le Sénat et son département, Pedebidou rentra à Paris pour prendre part à la discussion budgétaire quand il trouva la mort, le 25 mars 1925, dans un accident de chemin de fer : il se trouvait dans une des voitures précipitées dans la rivière le Clain, à proximité de Poitiers et mourut noyé. Il était âgé de 71 ans.

Il était le fondateur du syndicat des stations minérales et climatiques.

Il était officier de la Légion d'honneur.

PEDOYA (JEAN, MARIE, Gustave), né le 29 novembre 1838 à Pamiers (Ariège), mort à Paris le 4 novembre 1938.

Député de l'Ariège de 1909 à 1919.

Gustave Pedoya, après avoir fait des études secondaires au collège de Pamiers, puis à celui de Toulouse, entra à Saint-Cyr en 1857. En 1859, il rejoint comme sous-lieutenant l'armée d'Italie. En 1863, il est nommé pour suivre les cours de l'Ecole normale de tir à Vincennes et y obtient une médaille d'or. Il s'intéresse particulièrement à la balistique et préconise dans un mémoire l'emploi de la cartouche métallique et celui des armes à petit calibre se chargeant par la culasse. Il est nommé lieutenant en 1866. Pendant la guerre de 1870, il prend part aux combats de Wissembourg et de Reichshoffen où il est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Plus tard, il participe à la défense de Bazeilles. Fait prisonnier à Sedan, il est promu capitaine pendant sa captivité. De 1871 à 1876, il est en Algérie dans le Hodna. Nommé chef de bataillon en 1876, il fait partie de l'armée d'occupation en Tunisie où il se livre à des travaux de colonisation et d'archéologie. Il fait effectuer des fouilles qui aboutissent à la découverte de monuments et au tracé de la ville romaine de Thelepte. Il adresse à la Société d'archéologie un mémoire qui est imprimé aux frais de l'Etat. Rentré en France

en 1884, il est nommé membre de la commission chargée d'élaborer un nouveau règlement sur le service en campagne. Il est nommé lieutenant-colonel en 1885, colonel en 1889, général de brigade en 1893, il fait alors partie de l'armée des Alpes. Nommé général de division en 1898, il commande successivement la division de Saint-Etienne puis celle d'Alger au moment du conflit avec l'Angleterre. Une fois le conflit écarté, il poursuit, comme préfet du territoire de commandement, l'œuvre de colonisation de la France. Il développe les caisses de prévoyance et s'efforce d'améliorer les méthodes d'instruction et la situation du corps enseignant. Rappelé en France à la suite de l'expédition du Tidikell, il est nommé peu de temps après au commandement du 16^e corps d'armée de Montpellier. A ce titre, il dirige les grandes manœuvres de 1902. Atteint par la limite d'âge en 1903, il consacre ses loisirs à répandre ses idées sur les questions militaires, collabore à des journaux et publie plusieurs ouvrages *Etude sur la formation de combat* (1880), *Recueil de principes de tactique* (1895), etc. En 1908, il engage contre le général allemand von Polet-Narbonne qui avait insulté l'armée et la nation françaises, une polémique qui a un grand retentissement.

Le 1^{er} février 1909, il emporte, au second tour, à une élection partielle, le siège laissé vacant dans son arrondissement natal par le décès d'Albert Tournier. Il obtient, en effet, sur 24.346 inscrits et 14.578 votants, 10.696 voix contre 3.191 à Deniau. Au premier tour, il a obtenu sur 24.369 inscrits et 16.735 votants, 7.649 voix contre 6.218 à Soula.

Il s'intéresse naturellement aux problèmes militaires.

Il retrouve son siège le 8 mai 1910 au second tour des élections générales en obtenant 9.487 voix contre 8.864 à de Seynes sur 24.661 inscrits et 17.932 votants. Au premier tour il a remporté 8.147 suffrages contre 6.716 à son adversaire sur 24.661 inscrits et 17.932 votants. Inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes, il est à nouveau membre de la commission de l'armée; il dépose une série de propositions de loi : sur les pensions de retraite militaire, sur l'avancement des officiers de l'armée active, sur l'attribution des congés pour les moissons, sur les statuts des sous-officiers.

Il intervient fréquemment en séance publique notamment à propos de la discussion du budget de l'exercice 1911.

En 1911 également, il intervient dans la discussion d'interpellations sur l'organisation du haut commandement en cas de guerre. Il se fait entendre dans tous les débats budgétaires à propos des crédits du ministère de la Guerre, interpelle le gouvernement à nouveau sur l'organisation du haut commandement et demande son adaptation aux nécessités de la vie moderne (1912). En 1913, il combat la loi de trois ans présentée par A. Briand, à laquelle il

préfère une plus complète réorganisation des réserves, de leur encadrement et de leur instruction.

Il est réélu le 10 mai 1914 au second tour des élections générales après avoir obtenu 9.924 voix contre 8.994 à de Seynes sur 23.508 inscrits et 18.413 votants. Au premier tour, c'est de Seynes qui venait en tête avec 7.388 voix alors qu'il ne réunissait que 7.350 voix sur 22.511 inscrits et 17.186 votants.

Inscrit au groupe du parti républicain-radical et radical-socialiste, il fait partie non seulement de la commission de l'armée dont il est élu président mais également de celle de la marine. Le jour de la déclaration de guerre, il demande et obtient, malgré son âge (76 ans), un commandement sur le front, mais dès le lendemain, le ministre de la Guerre, Messimy, qui avait été son officier d'ordonnance, se souvenant qu'il avait appartenu à l'armée des Alpes en 1893, le prie d'aller prendre le gouvernement de Grenoble et de toutes les places en dépendant; mais après le ralliement de l'Italie, son rôle n'ayant plus la même utilité, il demande à être relevé de son poste pour se consacrer entièrement à la présidence de la commission de l'armée. A ce titre, il visite toutes les usines travaillant pour la défense nationale, en France, en Angleterre et en Italie. Très alerte malgré ses 80 ans, il se rend fréquemment dans les tranchées de première ligne à Verdun, dans l'Aisne, en Argonne, dans la Somme.

Malgré ses nombreux déplacements, il continue de participer d'une manière très active, à la vie parlementaire.

En 1919, âgé de 81 ans, il ne se représente pas aux élections. Il meurt le 4 novembre 1938 à Pais, vingt-cinq jours plus tard il aurait fêté son centenaire.

Les fonctions honorifiques et les distinctions dont était titulaire le général Pedoya étaient nombreuses : il était président de la solidarité militaire, société d'appui mutuel des anciens rengagés et des sociétés de préparation militaire, membre du comité directeur de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et de la commission des œuvres de la Ligue française de l'enseignement, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de 1870-1871, officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole, décoré de la Médaille coloniale avec agrafes Algérie et Tunisie, grand-croix du mérite militaire d'Espagne et possédait de nombreuses décorations étrangères.

PEIGNÉ (EMILE, Louis, MATHIEU), né le 21 septembre 1862 à Terminiers (Eure-et-Loir), mort le 18 septembre 1929 à Bonneval (Eure-et-Loir).

Député d'Eure-et-Loir de 1924 à 1929.

Apiculteur, Louis Peigné était déjà conseiller général et maire de Bonne-

val lorsqu'il se présenta aux élections générales du 11 mai 1924. Il fut élu sur la liste d'union des gauches qui avait à sa tête Maurice Viollette en remportant personnellement 31.359 voix sur 71.417 inscrits et 62.309 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fut membre de la commission des douanes et des conventions commerciales. Il intervint en 1925 dans la discussion d'interpellations relatives à la hausse continue du prix du pain.

Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il fut réélu au second tour des élections générales de 1928, le 29 avril, dans la circonscription de Châteaudun après avoir remporté 8.962 voix contre 7.050 à Cochinal sur 19.002 inscrits et 16.308 votants. Au premier tour, il avait obtenu 5.713 voix contre 4.887 à Cochinal sur 16.541 votants.

Membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, il fit partie de la commission d'Alsace-Lorraine.

Il mourut à Bonneval le 13 septembre 1929.

PEIGNOT (ETIENNE), né le 21 janvier 1871 à Marcilly-sur-Seine (Marne),

Député de la Marne de 1899 à 1902.

Etienne Peignot naquit à Marcilly-sur-Seine le 21 janvier 1871. Il s'inscrivit à la Faculté de droit de Paris, obtint sa licence en 1891 et son doctorat en 1893 avec une thèse sur *La coopération et son avenir*.

Avocat, il fut reçu, le plus jeune, au concours des attachés de chancellerie. Attaché au ministère de la Justice, il fut ensuite nommé substitut du procureur de la République à Vervins, puis à Senlis en 1898.

Lorsque, le 6 décembre 1898, Vallée, élu sénateur, dut de ce fait se démettre de son mandat de député, Etienne Peignot fut candidat dans la circonscription d'Epervain. Il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 6.284 voix contre 9.858 à Paul Coutant, modéré, mais fut élu de justesse au second tour par 10.986 voix contre 10.952 à son adversaire.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des radicaux-socialistes et siégea sur les bancs de la gauche démocratique. Il fit partie de différentes commissions : pétitions, initiative parlementaire, intérêt local. Il prit une part active à la préparation de projets de loi tels que la recherche de paternité, la protection de la mère et du nouveau-né. Sur le plan de sa circonscription, il déposa des propositions de loi ayant pour but d'obtenir des crédits en faveur d'agriculteurs victimes des orages et de la grêle. Il fut chargé d'un rapport en autorisation de poursuites contre Jules Jaluzot, député de la Nièvre, et rédigea des rapports sur des pétitions.

Il prit part, en séance publique, à la discussion de la proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers, ainsi qu'à celle du projet de loi concernant le régime des boissons qu'il approuva. Il vota pour les interpellations de Gouzy, Krantz et Charonnat, contre l'amnistie et l'addition Ris-pal.

Il se présenta aux élections de 1902, mais fut battu au second tour par 11.569 voix contre 12.326 à M. Coutant, son ancien adversaire à l'élection de 1899.

Il demanda alors sa réintégration dans la magistrature, devint substitut du procureur de la République à Paris en 1902 puis substitut du procureur général en 1913.

PEIROTES (JACQUES-LAURENT), né le 11 septembre 1869 à Koenigshoffen-Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 4 septembre 1935 à Lichtenberg (Bas-Rhin).

Député du Bas-Rhin de 1924 à 1932.

Jacques Peirotès naquit à Strasbourg, d'un père menuisier. Après ses études primaires, il fit son apprentissage d'ouvrier typographe et un grand voyage de compagnonnage à travers l'Europe.

Membre de la Fédération des travailleurs du livre dès 1888, il s'inscrivit au parti socialiste en 1890. Il entre en 1900 dans le journalisme et devient peu après directeur politique de la *Freie Presse* (*Presse libre*), le journal socialiste pour l'Alsace-Lorraine.

En 1902, il est élu membre du conseil municipal de Strasbourg et en 1903 conseiller général.

En 1905 un incident politique interrompt momentanément sa carrière par quatre mois de forteresse. Peirotès s'était permis de railler malicieusement et indirectement l'infortune conjugale du roi Frédéric-Auguste III de Saxe, membre de la Confédération germanique. Loin de nommer platement le souverain, il entretenait ses lecteurs des amours d'Hélène, de Paris et s'étendit sur les malheurs de Ménélas. Cet humour ne fut pas du goût de la cour de Saxe, alertée par un procureur saxon qui demanda au parquet de Strasbourg des poursuites.

Pendant sa brève réclusion, Peirotès passa la rédaction de son journal à Georges Weill et la publication ne fut pas suspendue.

En 1911, il devient membre du Landtag pour la circonscription de Strasbourg ville-VI et le reste jusqu'en novembre 1918. En 1912 il est élu membre du Reichstag comme représentant de l'arrondissement de Colmar en même temps qu'il atteignait les postes supérieurs du parti socialiste et devenait en particulier chef de la fraction au Landtag.

Pendant la guerre de 1914, non seulement il refuse le vote des crédits de guerre, mais encore combat la politique officielle du parti socialiste allemand, ce qui lui vaut une mise en résidence surveillée au nord du Main « dans l'intérêt de la sûreté du Reichsland », sur l'ordre du général von Wussow, du gouvernement militaire de Strasbourg, « non en sa qualité de social-démocrate, mais parce qu'il était un francillon avéré ». Il refuse une déclaration de loyalisme à l'Empire en 1917 et, revenu d'exil, prend, en novembre 1918, la direction du « Conseil d'ouvriers et de soldats » formé à Strasbourg pour éviter la proclamation d'une Alsace-Lorraine neutraliste.

Nommé membre du conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine en 1919, élu maire de Strasbourg la même année, il le reste jusqu'en 1929 ; il est de plus conseiller général de Strasbourg sud de 1919 à 1928.

Il se présente aux élections législatives le 11 mai 1924 sur la liste socialiste et est élu avec 41.188 voix sur 149.824 votants. Il est réélu le 22 avril 1928 au second tour dans la 1^{re} circonscription de Strasbourg avec 9.593 voix sur 19.190. En 1932 il n'est plus candidat.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe socialiste et prend tout de suite une part considérable à la vie parlementaire, défendant principalement les intérêts de l'Alsace-Lorraine. Il dépose 31 propositions de loi, rapports et avis entre 1924 et 1928. Il dépose une proposition de résolution tendant à étendre les libertés municipales et à développer le pouvoir et la responsabilité des autorités départementales, une proposition de loi concernant la législation des loyers. En dehors de ces trois textes, tous les autres concernent des mesures particulières à propos de l'Alsace-Lorraine. Il prend de nombreuses fois la parole, toujours sur des questions concernant l'Alsace-Lorraine, et également sur des questions sociales : modifications de la loi sur les accidents du travail, projet de loi sur les assurances sociales.

Un tel déploiement d'activité au service de ses électeurs lui vaut d'être réélu en 1928. Son zèle ne se ralentit pas : il est toujours membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission d'assurance et de prévoyance sociale. Il dépose 22 propositions de loi, avis et rapports pendant la législature, tous consacrés à des questions sociales concernant l'Alsace-Lorraine. Il prend également part à la discussion du budget de 1931, sur la situation scolaire en Alsace-Lorraine.

Mais il ne se représente pas en 1932. Sans doute fatigué par quarante années passées au service de son parti et laisse la place à un nouveau militant socialiste qui est élu.

Il meurt trois ans plus tard le 4 septembre 1935. Son journal *Presse libre* a continué à connaître une belle carrière.

PEISSEL (FRANÇOIS-MARIUS), né le 22 mai 1879 à Lyon

Député du Rhône de 1928 à 1942.

Négociant en soieries, François Peissel fut élu tant en 1928 qu'en 1932 et en 1936 au premier tour de scrutin. La rédaction de ses programmes électoraux définissait clairement son orientation politique. En 1928 il stigmatisait « la faillite lamentable du cartel » ajoutant : « citoyens, on vous dira que je représente la réaction. La véritable réaction réside dans la politique qui a fait tripler le prix de la vie et avili notre monnaie ». En 1936 il réproche avec force « les luttes fratricides que le Front populaire venait de déclencher ».

François Peissel vota pour le cabinet Poincaré de novembre 1928, pour celui de M. Tardieu en novembre 1929, contre le cabinet Herriot de juin 1932, pour le ministère Doumergue en février 1934, contre le cabinet Blum de juin 1936, pour le cabinet Daladier d'avril 1938.

François Peissel eut une intense activité au Parlement. Ses propositions de loi, interventions et rapports portent sur des sujets extrêmement divers : l'aide aux travailleurs, aux orphelins de famille nombreuse, aux anciens combattants ; la réglementation en faveur du petit commerce de l'agriculture. Il s'efforça également d'améliorer la législation des assurances sociales et des allocations familiales, celles concernant les courtiers en vins, les prix des hôtels, pensions et meubles, la vente des fonds de commerce. Il se consacra enfin à la protection de la dénomination « soie naturelle » et fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à la révision du tarif douanier en ce qui concerne les chapeaux de paille. Il vota la loi du 10 juillet 1940 accordant au maréchal Pétain les pleins pouvoirs.

PELISSE (FRÉDÉRIC, Gustave), né le 12 février 1853 à Saint-Chély d'Apcher (Lozère), mort le 27 mars 1939 à Saint-Chély d'Apcher.

*Député de la Lozère
de 1881 à 1885
et de 1886 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 568)

Bien que favorable au rétablissement du scrutin d'arrondissement, Gustave Pelisse ne se représenta pas au renouvellement de 1889. Abandonnant la politique, il se fit nommer, l'année suivante, conseiller de préfecture de la Seine. Entré dans la magistrature, il termina cette carrière comme conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris.

Il mourut à Saint-Chély d'Apcher le 27 mars 1939, à l'âge de 86 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

PELISSE (PAUL, LOUIS), né le 4 février 1874 à Gignac (Hérault), mort le 13 juillet 1938 à Brienne-le-Château (Aube).

Député de l'Hérault de 1906 à 1914.

Sénateur de l'Hérault de 1920 à 1938.

Appartenant à une famille d'enseignants, Paul Pelisse, après le collège de Pezenas, fit des études à Montpellier et s'installa « pharmacien de 1^{re} classe » à Paulhan, à la fin du XIX^e siècle.

Attiré par la chose publique et désireux d'acquérir des connaissances juridiques, il passa sa licence en droit à Montpellier.

Il se présenta pour la première fois aux suffrages de ses concitoyens dans la circonscription de Lodève, aux élections législatives de 1906 ; en tête au premier tour, où les voix s'éparpillèrent beaucoup, avec 2 364 voix sur 11 773 votants, il fut élu de justesse au scrutin de ballottage par 6 565 voix sur 13 294 votants contre 6 510 à Paul Leroy-Beaulieu. Réélu en 1910 avec 6 269 voix sur 12 371 votants, contre 4 915 au socialiste Railhac, il fut battu en 1914 par Pierre Masse, 6 359 voix, avec 5 700 voix sur 12 480 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartint aux commissions de l'agriculture, des mines, des P.T.T. et des boissons et fut secrétaire de la Chambre en 1910.

Elu d'un département languedocien, Paul Pelisse s'intéressa principalement aux questions viticoles : répression des fraudes sur les vins, crise viticole de 1907, sucrage des vins, taxation des clarettes du Languedoc, etc.

Quelques mois après son échec aux élections de 1914, Paul Pelisse est mobilisé pour quatre ans comme pharmacien militaire à la 4^e armée et à la XX^e région : il obtint la médaille des épidémies et la Légion d'honneur à titre militaire.

La paix revenue, il se présenta au Sénat, le 11 janvier 1920, et fut élu sénateur de l'Hérault par 426 voix sur 844 votants, réélu le 6 janvier 1924 par 465 voix sur 846, et, le 6 janvier 1933, mais au troisième tour cette fois-ci, par 431 voix sur 866 votants.

Membre de la gauche démocratique, il occupa longtemps les fonctions de secrétaire du Sénat, de 1921 à 1924 et de 1934 à 1938.

Rapporteur du budget des P.T.T., entre autres, il se fit une spécialité des questions postales tout au long de ses mandats, ainsi d'ailleurs que des questions concernant le service de santé militaire.

Le 13 juillet 1938, alors qu'il était à Brienne-le-Château pour présider à l'inauguration d'un monument, Paul Pelisse mourut subitement ; il avait 64 ans.

Méridional exubérant, cordial, rieur et serviable, il avait su se faire apprécier de ses concitoyens et se créer aussi une carrière locale importante : conseil-

ler général de l'Hérault pour le canton de Gignac pendant vingt ans, maire de Paulhan pendant trente ans, il avait amélioré considérablement sa ville : squares, adduction d'eau, tout-à-l'égout, groupe scolaire, etc.

PÉLISSIER (CAMILLE), né le 29 août 1859 à Forcalquier (Basses-Alpes).

Sénateur des Basses-Alpes de 1907 à 1912.

Avocat, conseiller général de son département, Camille Péliissier fut élu sénateur le 7 juillet 1907, au troisième tour de scrutin, par 231 voix sur 417 votants, en remplacement de Gassier. Ses quatre années et demi de mandat parlementaire furent copieusement remplies.

Il intervient pour la première fois le 13 décembre 1908 afin de faire entendre les doléances des populations isolées des régions montagneuses devant les projets tendant à la suppression de certaines recettes d'enregistrement. Le 5 février 1909, il interpelle le garde des Sceaux, Aristide Briand, sur la situation créée au tribunal de Castellane par le fait de l'absence prolongée d'un juge ; il s'intéresse, le 19 mars, au projet concernant les stations hydrominérales, défend, le 8 juin, les sériciculteurs de son département et, le 9 juillet, les intérêts des cheminots des réseaux secondaires (question qu'il reprend à l'occasion d'une interpellation, le 7 juin 1910). Membre du groupe anti-alcoolique du Sénat, il n'en intervient pas moins contre le projet de loi tendant à réduire le nombre des débits de boissons, motif pris que cette mesure n'aurait d'autre effet que de favoriser une baisse des prix de vente et donc d'accroître la consommation d'alcool.

Au renouvellement du 7 janvier 1912, il n'obtint que 124 voix et laissa son siège à Justin Perchot.

PELISSIER (YVAN), né le 15 mars 1890 à Cuxac-d'Aude (Aude), mort le 19 février 1929, à Cuxac-d'Aude.

Député de l'Aude de 1924 à 1929.

Yvan Péliissier naquit à Cuxac-d'Aude le 15 mars 1890 d'une très vieille famille de viticulteurs.

Ayant accompli des études de droit et de lettres qui furent couronnées par la licence et le grand prix Ozenne de littérature française en 1907 à Toulouse, il fut tenté par l'enseignement mais après un court passage dans un lycée, il retourna aux soins de la propriété familiale. Toutefois il continua ses travaux littéraires en collaborant au *Petit Méridional*, au *Midi socialiste* ; il était rédacteur en chef de la *République sociale* de Narbonne.

Il fut élu, la même année, conseiller municipal et maire de Cuxac, en 1919, puis conseiller général en 1922.

Disciple enthousiaste du docteur Ferroul, ancien député de l'Aude, il se présenta aux élections législatives de 1924 sur la liste S.F.I.O. Il fut élu député de l'Aude le 11 mars 1924 avec 18.532 voix sur 60.338 votants.

Il fut réélu au second tour le 22 avril 1928, au scrutin uninominal, au siège de la 1^{re} circonscription de Narbonne, avec 5.703 voix contre 5.472 à Gourgon (au premier tour l'écart était moindre avec 4.839 voix contre 4.817 à Gourgon).

Il s'inscrivit au groupe du parti socialiste.

Il s'intéressait surtout aux questions viticoles, douanières, commerciales et agricoles. Il déposa plusieurs rapports : sur le projet de loi tendant à faciliter par des subventions la création et le fonctionnement de postes émetteurs destinés à la vulgarisation des connaissances utiles à l'agriculture ; sur l'organisation de l'enseignement public de l'agriculture, etc...

Il demanda à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour assurer la récolte du blé et lutter contre la spéculation ; il intervint dans la discussion d'un projet de loi modifiant le code du travail.

Mais, de santé délicate, il lui était impossible d'avoir une activité importante au Parlement. Il fut contraint de s'éloigner peu à peu de l'action et mourut peu de temps après sa réélection, le 19 février 1929.

PELISSIER (Hautes-Alpes). — Voy. **MICHARD-PELISSIER**

PELLÉ (LÉON, NARCISSE, ISIDORE), né le 20 février 1881 à Chaingy (Loiret).

Député du Loiret de 1932 à 1942.

Léon Pellé était cultivateur, maire de Huisseau-sur-Mauves et conseiller d'arrondissement du canton de Meung lorsqu'il se présenta dans la 2^e circonscription d'Orléans au second tour des élections législatives de 1932, après que Gaumet se fût désisté en sa faveur. Il fut élu, battant de Félice par 8.392 voix contre 8.870.

Léon Pellé s'était présenté comme un républicain de gauche. Il siégea sur les bancs de l'U.R.D. Il fut réélu en 1936, au premier tour de scrutin et s'affilia au groupe des indépendants républicains.

Ses professions de foi de 1932 et 1936 permettent de le situer sur l'échiquier politique. « Ma devise — disait-il — est : « pas de discours, des actes ». Il ajoutait : « Mon grand désir est de voir tout le monde heureux. Paix à l'extérieur, union à l'intérieur, voilà mon programme. Il est très simple. Les plus

complicés ne sont pas les meilleurs. » Léon Pellé se déclarait favorable à la suppression de « toute paperasserie inutile ». Il était par contre tout à fait hostile au Front populaire, « qui nous enverrait, nous et nos enfants, faire la guerre à MM. Hitler et Mussolini ».

Pendant la première législature il s'intéressa plus particulièrement à l'organisation du marché du blé et autres denrées agricoles et à la situation déplorable des cultivateurs. Son activité politique fut ensuite plus réduite.

Léon Pellé vota contre le cabinet Herriot en juin 1932, pour le cabinet Doumergue en février 1934, ne prit pas part au vote qui suivit la constitution du cabinet Léon Blum en juin 1936, vota pour le cabinet Daladier en avril 1938 et en faveur de la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. le 10 juillet 1940.

PELLEPORT-BURÈTE (CHARLES, JEAN, PIERRE, JACQUES, vicomte de), né le 27 décembre 1827 à Bordeaux (Gironde), mort le 13 juillet 1900 à Bordeaux.

Sénateur de la Gironde de 1876 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 571.)

Depuis son échec, en 1879, au renouvellement triennal du Sénat, Charles de Pelleport-Burète reprit l'action charitable qui était déjà la sienne sous l'Empire.

Il était président ou membre de la Société nationale d'encouragement au bien, de l'Œuvre des enfants abandonnés, du conseil d'administration de l'assistance par le travail, de la Société pour l'extinction de la mendicité. C'est une initiative de sa part, prise en 1894, qui aboutit en 1901 à une mesure délaissant les dons et legs.

Charles de Pelleport-Burète mourut à Bordeaux à l'âge de 73 ans, en présidant une séance de la Société de secours aux blessés militaires, le 13 juillet 1900.

PELLET (EUGÈNE, ANTOINE, Marcellin), né le 4 mai 1849 à Saint-Hippolyte (Gard).

Député du Gard de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 571.)

Après son échec de 1885, Marcellin Pellet avait abandonné la politique.

Il se tourna vers la diplomatie et termina cette nouvelle carrière comme ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe à La Haye. Il prit sa retraite en mars 1916.

Passionné par la Révolution française, Marcellin Pellet avait patiemment réuni une très importante et très curieuse bibliothèque, où il avait non seulement rassemblé tous les décrets, lois, procès-verbaux d'assemblées et textes de tout genre d'ordre administratif, mais aussi toutes sortes de documents littéraires et artistiques. Il a tenu à sauvegarder cette collection unique en faisant don à la Bibliothèque Séguier à Nîmes.

Marcellin Pellet était membre de la Société des Gens de lettres.

PELLETAN (CHARLES, Camille), né le 23 juin 1846 à Paris, mort le 4 juin 1915 à Paris (7°).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1881 à 1912.*

*Sénateur des Bouches-du-Rhône
de 1912 à 1915.*

*Ministre de la Marine
du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 573.)

En 1889, Camille Pelletan qui, âgé de 43 ans seulement, représente depuis huit ans déjà le département des Bouches-du-Rhône à la Chambre des députés, se porte dans la 2^e circonscription d'Aix. Son principal concurrent est le boulangiste Hornbostel. Il le bat au second tour : 6.106 voix contre 2.358.

C'est alors un homme en vue et très vivement discuté : porté aux nues par les uns, détesté par les autres. Certes, le fait d'être le fils du grand républicain Jules Pelletan lui a facilité ses débuts, mais déjà sa réputation ne doit plus rien à son père. Il s'est fait un prénom.

Avec la même fougue que, très jeune, il s'était lancé dans le journalisme — il avait fondé avec Clemenceau *La Justice*, dont il demeurerait le rédacteur en chef — il se lança dans la vie parlementaire au plus épais de la mêlée. C'était la nature jamais contente, pas plus d'elle-même que du reste du monde ; l'opposition incarnée. Aussi vivement il avait attaqué l'Empire dans sa prime jeunesse, aussi vivement il se retourna, dès la République faite, contre ses grandes admirations, Gambetta et Jules Ferry, vainqueurs de l'Empire. Waldeck-Rousseau, ensuite, n'eut guère non plus à se louer de lui. Il n'y eut que deux cabinets en tout contre lesquels Pelletan parut retenir ses coups : Celui de Floquet, qui était tout-à-fait son ami et, vingt ans plus tard, celui de Combes, sans doute pour la seule raison qu'il en faisait partie.

Pour en revenir à 1889, Pelletan est déjà cet orateur plus que disert qu'il devait rester dans la mémoire de ses collègues ; même dans ses fonctions de rapporteur des grandes commissions

parlementaires il garda son goût de la critique et ses penchants de polémiste. Ses principaux centres d'intérêt étaient les impôts, les douanes, les colonies, les chemins de fer, les canaux, les caisses d'épargne, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, tous problèmes sur lesquels il finit par se poser sur un pied de spécialiste, même aux yeux de ses adversaires. Avec cela deux hostilités très marquées, dont rien ne le fit revenir : contre le privilège accordé aux bouilleurs de cru et contre la représentation proportionnelle.

Il fut réélu le 20 août 1893, par 4.160 voix contre 2.675 à l'opportuniste Tualre ; le 8 mai 1898, par 6.360 voix contre 4.882 au républicain Anastay et 733 au socialiste Tressaud ; le 27 avril 1902, par 7.371 suffrages sur 8.456 votants ; le 6 mai 1906, par 7.452 sur 12.955 ; le 24 avril 1910, par 6.197 sur 12.255.

De 1902 à 1905, il fut ministre de la Marine.

Parmi ses nombreux dons. Camille Pelletan n'avait pas celui de l'organisation. Dans l'exercice du pouvoir, cet esprit individualiste et jacobin donne des résultats désastreux. Journaliste spirituel et pénétrant, parlementaire laborieux et brillant, intelligence exceptionnelle, mais malheureusement épris d'absolu, croyant que tout se résoud par des mots.

Rue Royale, il manifesta une hostilité définitive aux grands navires, une méfiance affirmée à l'égard des grands chefs ; d'où, dès qu'il installa, l'ordre qu'il donne de suspendre l'exécution du programme naval que son prédécesseur, Lanessan, avait fait voter au Parlement.

A l'égard du personnel, l'administration de Pelletan ne semble guère, non plus, appeler la louange. En tout et pour tout il s'attache à diminuer l'autorité des amiraux, ses bêtes noires.

— Le manque de bonheur de Pelletan ministre peut se juger aussi à un dernier trait : ce fut sous son ministère que, pour la première fois, les ouvriers des arsenaux se mirent en grève et ce fut juste après qu'il venait de leur accorder la journée de huit heures qu'ils réclamaient depuis si longtemps !

Après semblable expérience, on comprendra que la route du pouvoir lui fut coupée, mais non pas celle de l'opposition qui était la sienne véritablement. Sa fantaisie et le désordre anarchique de son esprit le voulaient ainsi. Il redevenait derechef à la Chambre un des leaders du parti radical-socialiste dont il présidait régulièrement les congrès. Président inamovible du groupe anti-proportionnaliste, il joue un rôle important dans diverses commissions de premier plan, notamment celle du budget, celle de la législation fiscale — qu'il préside à partir de 1910 — celle du suffrage universel dont il fut le vice-président. En 1911, le gouvernement Caillaux faillit tomber sur une de ses interpellations ; en 1912, il refusait la confiance au gouvernement Briand-Girard.

Camille Pelletan quitte la Chambre en 1912 pour entrer au Sénat. Au renouvellement du 7 janvier, le sénateur sortant Velten ne se représentant pas, il l'emporte au deuxième tour par 230 voix sur 439.

Au Luxembourg, où il était inscrit au groupe de la gauche démocratique, son rôle fut sensiblement plus effacé qu'au Palais Bourbon, quoique souvent encore assez vif dès qu'il s'agissait de s'opposer. C'est que l'âge venait, avec une maladie qui ne laissait pas d'atténuer les facultés combattives du président d'honneur du parti radical. Il n'en mourut pas moins à son poste de combat, pour ainsi dire : le 4 juin 1915 à Paris subitement, en écrivant l'article que, quotidiennement, il donnait au *Radical* contre le gouvernement. Il avait 69 ans.

PELLETIER (JEAN), né le 13 août 1870 à Macé-les-Mâcon (Saône-et-Loire).

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1927 à 1944.*

Licencié en sciences naturelles et pendant douze ans répétiteur dans différents collèges de la région lyonnaise, Jean Pelletier se lance très tôt dans la bataille républicaine en animant, en 1896, *l'Eclaireur du Mâconnais*. Il avait de qui tenir. De tout temps, sa famille s'était montrée ardemment républicaine et son père n'avait cessé de combattre l'Empire. A *l'Eclaireur*, puis à partir de 1914, au *Rappel*, Jean Pelletier sut devenir l'une des têtes pensantes de la gauche mâconnaise. Conseiller municipal de Flacé-les-Mâcon en 1912, puis conseiller général du canton de Mâcon-Nord, maire de sa petite ville à partir de 1919, il fut élu sénateur en 1927, au troisième tour, par 741 voix sur 1.243 votants.

Pendant ses premières années au Sénat, il intervint sur diverses questions : organisation de la nation en temps de guerre, calamités agricoles, construction d'écoles primaires. Mais ses plus importantes contributions aux travaux de la Haute Assemblée se situent en 1936 et 1937.

1936 : la crise viticole bat son plein. Pelletier fait entendre la voix de la Bourgogne, réaliste et humaine dans la discussion d'interpellations provoquées par la mévente des vins français à l'extérieur. « Ne pouvant plus vendre ses produits, le vigneron bourguignon prend le chemin de la ville tentaculaire où il s'en va grossir l'armée innombrable et lamentable des chômeurs. » Et de conclure en demandant l'extension aux bourgognes des avantages obtenus par les bordeaux dans l'accord commercial franco-allemand qui venait d'être signé.

1937 : l'application de la loi de quarante heures crée des difficultés dans les campagnes. Pelletier monte derechef à la tribune et, sans aucun sectarisme, il

combat, aux applaudissements de la droite, les réglementations et les entraves à la liberté du travail.

Ce devait être sa dernière intervention importante, mais non son dernier acte de parlementaire car, en juillet 1940, à Vichy, Pelletier refusait de prendre part au vote accordant au maréchal Pétain les pouvoirs qu'il réclamait.

PENANCIER (EUGÈNE), né le 4 février 1873 à Bray-sur-Maine (Seine-et-Marne)

*Sénateur de Seine-et-Marne
de 1920 à 1935.*

*Ministre de la Justice
du 31 janvier au 24 octobre 1933.
et du 30 janvier au 7 février 1934*

Avocat, puis magistrat, Eugène Penancier mène aussi brillamment sa carrière judiciaire que sa carrière politique : il devient conseiller à la Cour des comptes en même temps que la confiance de ses concitoyens le porte à la mairie de sa ville, puis au Conseil général.

En 1920, les électeurs sénatoriaux de Seine-et-Marne l'envoient siéger au Luxembourg, où il s'inscrit à la gauche démocratique. Après une première période très active au cours de laquelle il s'intéresse à toutes sortes de questions : fiscalité, budget, règlement, loyers, droit civil, il s'oriente vers les affaires militaires (intervention sur le recrutement de l'armée en 1923). En 1926 il intervient à plusieurs reprises dans la discussion du code de justice militaire.

Réélu en 1927, il rapporte brillamment en juin et juillet de cette année le difficile projet de loi sur les assurances sociales, devenant au début de 1928 le président de l'importante commission de législation. A ce titre, il s'intéresse à la réforme judiciaire et à la propriété commerciale.

Edouard Daladier en fait son garde des Sceaux tant dans son 1^{er} cabinet janvier-octobre 1933) que dans le 2^e (février 1934). Pendant son premier passage place Vendôme, ses interventions devant la Chambre portent sur les baux commerciaux, les baux à ferme et les questions de loyer et, bien entendu, son budget. Son passage dans le 2^e cabinet Daladier n'est marqué que par sa présence au Sénat pendant tout l'après-midi du 6 février 1934 où eurent lieu les événements que l'on sait. Penancier semble avoir pris un rôle assez effacé pendant toute cette période particulièrement trouble, et au milieu de l'agitation provoquée par l'affaire Stavisky et les débuts du mouvement Croix-de-feu.

Après la démission du 2^e cabinet Daladier, il n'eut plus au Sénat qu'une activité modeste. Candidat au renouvellement du 20 octobre 1935, il n'obtint que 236 voix sur 995 votants, ce qui mit fin à sa carrière politique.

PÉNANROS (LOUIS, THÉOPHILE, EMILE. MARIE **LE GUILLOU** de), né le 10 février 1865 à Douarnenez (Finistère), mort le 11 janvier 1926 à Douarnenez.

Sénateur du Finistère de 1914 à 1921.

Industriel connu dans la conserve de sardines, juge au tribunal de commerce de Quimper, Louis Le Guillou de Penanros approchait de la cinquantaine quand, en 1912, il fut élu maire de sa ville natale. Le renouvellement du Sénat se produisant deux ans plus tard, le 31 mai 1914, il se présenta et fut élu dès le premier tour, par 674 voix sur 1319 suffrages exprimés, 521 allant au candidat de gauche, le docteur Plouzané, radical-socialiste.

Au Luxembourg, membre de la commission d'initiative parlementaire, inscrit au groupe de la gauche républicaine, il se fit peu entendre. A peine lui doit-on un rapport en 1919 sur l'élection de l'Yonne.

Déjà, d'ailleurs, son crédit semblait aller déclinant à Douarnenez : aux élections municipales de 1919, il abandonnait spontanément la mairie, renonçant à se présenter devant ses électeurs.

Pour conserver son siège au Sénat, le 11 janvier 1920, il fit front. En vain : battu au troisième tour par Le Hars.

Désormais, Pénaros se consacre à son industrie. Il meurt à Douarnenez le 11 janvier 1926, à l'âge de 60 ans.

PÉNICAUD (JACQUES, René), né le 18 juin 1843 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 23 novembre 1899 à Aureil (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne
de 1880 à 1885.*

*Sénateur de la Haute-Vienne
de 1886 à 1899.*

(Voir première partie de biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome IV, p. 577.)

Battu aux élections législatives de 1885 comme candidat opportuniste, René Pénicaud renonça à son banc de député pour le fauteuil sénatorial, devenu vacant, de Ninard, le 25 juillet 1886. Il l'emporta sans coup férir par 432 voix sur 593 votants et fut réélu le 4 janvier 1891, mais avec 401 voix sur 633 votants.

Son activité législative au Sénat, en dehors des travaux de commissions, fut des plus modestes ; avocat, il s'intéressait plus spécialement aux questions juridiques mais n'intervint jamais en séance publique.

Il mourut le 23 novembre 1899, âgé de 59 ans, dans sa propriété d'Aureil, près de Limoges.

PENIÈRES (RAYMOND, ETIENNE, Lucien, MICHEL), né le 29 mai 1840 à Ussel (Corrèze), mort le 2 mai 1922 à Ussel.

Député de la Corrèze de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 577.)

Après son échec au renouvellement de 1885, il reprit ses travaux de médecine et mourut le 2 mai 1922 à Ussel où il s'était retiré ; il était âgé de 82 ans.

PÉRALDI (NICOLAS, JOSEPH), né le 18 mars 1841 à Ajaccio (Corse), mort le 18 février 1914 à Paris.

Député de la Corse de 1881 à 1885.

*Sénateur de la Corse de 1885 à 1894
et de 1909 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 579.)

Au terme de son premier mandat sénatorial — discrètement rempli en séance publique et assidûment exercé au sein de la commission des congrès, puis de la commission des pétitions — Péraldi se représente devant ses électeurs le 7 janvier 1894, lors du renouvellement triennal. Mais seul des sénateurs sortants, Pierre de Casabianca est réélu, entraînant dans son succès ses colistiers, Pitti-Ferrandi, 415 voix, et Farinole, 409. Péraldi, battu avec 348 voix, se représente à l'élection partielle qui a lieu cinq mois plus tard, le 3 juin, pour remplacer le docteur Pitti-Ferrandi, décédé. Mais il n'obtient que 370 voix sur 747 votants contre 377 à Jacques Hébrard, ancien sénateur de l'Inde française et surtout directeur du *Temps*. Péraldi, battu de 7 voix seulement, proteste devant le 4^e Bureau du Sénat, alléguant plusieurs griefs contre la régularité du scrutin. Mais le 5 juillet le Sénat, après avoir entendu longuement le rapporteur, Dufoussat, admet Hébrard comme sénateur de la Corse.

Péraldi ne se représente pas au renouvellement triennal du 4 janvier 1903, non plus qu'à l'élection partielle du 15 février 1903, ni qu'à l'élection partielle du 18 septembre 1904. Cependant, il se résoud à affronter de nouveau les délégués sénatoriaux le 3 janvier 1909, lors d'une élection partielle destinée à remplacer Ranc et Arène, décédés. Il est élu par 530 voix sur 770 suffrages exprimés, avec Gabrielli, député, 678 voix, et contre Forcioli, également député, 269 voix.

Au cours de ses trois dernières années de parlementaire, Péraldi siège essentiellement à la commission des pétitions.

Il ne se représente pas au renouvellement triennal de 1912 et meurt deux

ans plus tard, le 18 février 1914, âgé de près de 73 ans, à son domicile parisien.

PÉRAUDIN (EMILE), né le 8 juillet 1865 à Vierzon (Cher), mort le 14 janvier 1935 à Vierzon

Député du Cher de 1924 à 1928.

Issu d'une vieille famille de céramistes du Berry, Emile Péraudin commença modestement sa carrière publique comme secrétaire de mairie. Mais du bout de table il sut, après dix années de loyaux services, passer au fauteuil présidentiel puisqu'il fut élu conseiller municipal et maire de Vierzon en 1900, cumulant en peu de temps nombre de mandats et titres locaux honorifiques : conseiller général, président de l'association amicale des maires du Cher, président de l'association agricole de la 2^e circonscription de Bourges, vice-président de la conférence des caisses d'épargne du Centre.

Il fut élu député aux élections législatives de 1924, en tête de la liste du cartel des gauches ; il ne s'inscrivit que tardivement au groupe républicain-socialiste. Membre de la commission d'administration générale, il s'estimait trop modeste orateur pour intervenir en séance publique.

Emile Péraudin ne se représenta pas aux élections suivantes. Il mourut à Vierzon le 14 janvier 1935, dans sa soixante-dixième année.

PERCHOT (Louis, Justin), né le 9 septembre 1867 à Gézier (Haute-Saône).

*Député des Basses-Alpes de 1910 à 1912.
Sénateur des Basses-Alpes
de 1912 à 1929.*

Fils de cultivateurs, Justin Perchot fit de brillantes études qui le menèrent jusqu'à l'Ecole normale supérieure. Lors de son passage à la rue d'Ulm, il acquit une solide formation scientifique et, comme beaucoup, le goût des idées de gauche. Spécialisé en astronomie, il conquit son doctorat ès-sciences et commença une carrière dans l'enseignement. Toutefois, bien vite, il préféra aux recherches spéculatives l'activité productrice de l'industriel et devint entrepreneur de travaux publics. C'est alors qu'il se lança dans la politique active et qu'il se présenta à la députation. Election sensationnelle d'une certaine manière puisqu'il s'agissait pour lui d'affronter, à Castellane, le fameux Boni de Castellane, dandy et député nationaliste, qu'il battit au second tour, le 8 mai 1910, par 2 100 voix contre 1 771.

Membre de la commission de législation fiscale, il prit la parole lors de la discussion du budget de 1911 sur la question des droits de succession en ligne directe.

Mais c'est surtout comme sénateur qu'il se manifesta. En effet, dès 1912, il fit acte de candidature à la Haute Assemblée et il fut élu le 7 janvier, au troisième tour, par 314 voix sur 408 votants et 371 suffrages exprimés, lors d'une élection partielle.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il intervint à de nombreuses reprises sur des questions d'ordre économique et social. A raison des circonstances, c'est aux mesures nécessitées par le déroulement de la guerre qu'il porta un intérêt particulièrement actif : pupilles de la Nation, orphelins de guerre, crédits aux petits et moyens commerçants et industriels mobilisés, taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, taxation des bénéfices de guerre, marchés et fabrications de guerre, sans parler des questions touchant de plus près sa région : aménagement du Rhône et de la Durance.

Sa compétence reconnue en ces matières le fit nommer membre du conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la Nation ainsi que de la commission chargée d'étudier les questions intéressant les départements libérés et de diverses commissions spécialisées, telle celle des faits de guerre. Membre de la commission des finances à partir de 1919, il entre également en 1920 à celle des chemins de fer.

Réélu en 1921, il se consacre essentiellement à ce qu'on n'appelait pas encore « l'aménagement du territoire ». Il fut membre de la commission des chemins de fer, des transports, de l'outillage national, des travaux publics, des mines et enfin de celle des colonies.

Toutefois, en 1922, son activité politique se trouva interrompue par le krach de la Banque industrielle de Chine dont il était administrateur. La banque, à la suite de difficultés, s'étant trouvée en état de cessation de paiements, avait été renflouée par l'Etat en 1922 mais les membres du conseil d'administration furent l'objet d'une information judiciaire et inculpés pour distribution de dividendes fictifs destinés à tromper l'opinion publique sur sa situation réelle. Justin Perchot demanda lui-même, et obtint du Sénat, la levée de son immunité parlementaire afin de se disculper devant la justice. L'affaire, au reste, n'eut guère de suites. Après la victoire électorale du cartel en 1924, une amnistie fut votée qui, entre autres, s'y appliquait, et lorsqu'on ouvrit le dossier de l'enquête, on fut paraît-il étonné de son vide. Poincaré en convint lui-même. D'ailleurs des scandales financiers autrement graves devaient par la suite solliciter l'opinion.

En 1925, Perchot intervint dans la discussion du budget mais il fallut attendre 1928 pour le voir faire sa vraie rentrée politique : il intervint dans la discussion du projet de loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre et déposa divers rapports au nom de la commission des travaux publics, notamment sur une proposition de

loi relative aux causes du déficit des chemins de fer ; en 1929, il interpelle le gouvernement sur sa politique les concernant et sur la politique agricole.

Reentrée sans lendemain : aux élections du 20 octobre 1929, il fut battu dès le premier tour par Pierre de Courtois, n'obtenant que 123 voix contre 231 à ce dernier, sur 405 votants et 404 suffrages exprimés.

Il rentra dès lors dans la vie privée et se consacra à la direction de son entreprise, les Forges et Ateliers de Commentry-Oissel dont il était le président et le directeur.

PERDRIX (HENRI), né le 24 avril 1872 à Valence (Drôme).

Sénateur de la Drôme de 1920 à 1945

Entrepreneur de menuiserie, Henri Perdrix fut élu conseiller municipal de Valence en 1904. Il devint successivement maire de cette ville en décembre 1919, conseiller général le même mois et, par la suite, président du Conseil général. Enfin, il fut élu sénateur le 11 janvier 1920, au troisième tour, par 604 voix sur 720 votants et 648 suffrages exprimés.

Battu aux élections cantonales en 1928, il s'estima désavoué par ses électeurs et donna sa démission de maire et de conseiller municipal de Valence.

Il fut toutefois réélu au Sénat, le 20 octobre 1929, au premier tour, par 389 voix sur 720 votants, sur une liste d'union des gauches, et le 23 octobre 1928, au premier tour, par 397 voix sur 734 inscrits, 732 votants et 731 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il fut constamment membre de la commission du commerce. Il n'intervint jamais dans les débats.

PÉRÈS (EUGÈNE), né le 18 février 1858 à Saint-Girons (Ariège), mort le 13 février 1939 à Toulouse (Haute-Garonne)

Député de l'Ariège de 1906 à 1910.

Sénateur de l'Ariège de 1914 à 1930.

Eugène Pèrès était avocat à la Cour d'appel de Toulouse lorsqu'il se présenta à la députation à Saint-Girons, son canton natal, sous l'étiquette de républicain-radical. Il battit dès le premier tour, le 6 mai 1906, par 9.768 voix contre 8.261, sur 18.301 suffrages exprimés, le député sortant Galy-Gasparrou, également républicain-radical, ce qui donna lieu lors de la vérification des pouvoirs à une belle enpoignade entre radicaux des diverses obédiences, lui-

même étant accusé de « n'avoir pas dit un mot sur la « séparation de l'Eglise et de l'Etat » et d'avoir, de ce fait, été activement soutenu, jusqu'en chaire, par le clergé.

Membre de la commission de la marine, il dépose une proposition de loi relative à la pêche fluviale et, d'autre part, il intervient lors de la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à l'impôt sur le revenu.

Toutefois, ce ne fut pas à la Chambre des députés qu'il fut appelé à donner sa mesure, mais au Sénat. En effet, battu au premier tour des élections législatives du 8 mai 1910, par 8.009 voix contre 9.195 à son principal adversaire, sur 24.997 inscrits et 17.442 votants, il prit sa revanche le 29 mars 1914 à l'élection partielle provoquée par le décès du sénateur Bernère et fut élu dès le premier tour, par 305 voix sur 578 votants. Il devait être réélu au renouvellement du 9 janvier 1921, également au premier tour, par 462 voix sur 573 votants.

Passée la période probatoire qui, aux dires d'Henri de Jovenel, marquait les débuts d'un sénateur, il se fit remarquer par son activité en matière juridique, sa spécialité. C'est ainsi qu'à la suite de son rapport sur la proposition de loi relative à la procédure de mise en accusation, d'instruction et de jugement du Président de la République et des ministres devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice en 1917, il fut chaque année, de 1918 à 1929, nommé membre de la commission d'instruction de la Cour de justice. D'autre part, de 1921 à 1929, il participa aux travaux de la commission de législation civile et criminelle. A quoi il faut ajouter diverses commissions spéciales : régime des jeux, organisation judiciaire, droit de vote et éligibilité des femmes, etc.. Au nom de la commission de législation, il présente plusieurs rapports, par exemple sur l'adoption en 1922 ou sur la proposition de loi tendant à établir l'incompatibilité du mandat législatif avec l'administration ou la direction de sociétés anonymes.

C'est le droit, appliqué aux divers aspects de la vie civile, qui fait le fond de ses interventions et l'on peut y déceler des préoccupations sociales certaines, ainsi dans la discussion du projet de loi relatif aux locataires de bonne foi, au régime des loyers, aux accidents du travail des gens de maison, aux baux des immeubles à usage commercial et industriel.

D'autre part, Eugène Pèrès porta son attention sur les situations résultant de la guerre : il intervint dans le débat relatif à la répression des dissimulations de bénéfices de guerre et dans celui concernant la loi d'amnistie.

Il ne se représenta pas aux élections de 1929 (où il obtint cependant 60 voix) et se retira dès lors de la politique active.

Il mourut le 13 février 1939 à Toulouse, à l'âge de 81 ans.

PÉRET (RAOUL, ADOLPHE), né le 29 novembre 1870 à Châtellerault (Vienne).

Député de la Vienne de 1902 à 1927.

Sénateur de la Vienne de 1927 à 1936.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 9 décembre 1913 au 17 mars 1914.

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes du 17 mars au 3 juin 1914.

Ministre de la Justice du 12 septembre au 16 novembre 1917 et du 2 mars au 13 décembre 1930.

Ministre des Finances du 9 mars au 23 juin 1926.

Fils de magistrat, procureur général à la Cour d'appel de Poitiers, puis conseiller à la Cour de cassation, la voie du jeune Raoul était donc toute tracée : études classiques à Poitiers, études de droit à la Faculté de Poitiers (dont il fut le lauréat) puis à celle de Paris. Celles-ci terminées, il s'inscrit au barreau de la Cour d'appel de Paris. Avocat parmi beaucoup d'autres — mais non pas comme beaucoup d'autres — la position de son père, sa propre ambition, son brio, ce sont là les atouts d'une réussite. Et de fait, dès 1893, il se trouve attaché au cabinet du garde des Sceaux Guérin.

En 1895, il est reçu docteur en droit et le voilà pour six ans, de 1896 à 1902, substitut du procureur de la République à Auxerre. Passage sans lendemain dans la magistrature : avocat il était, avocat il devait demeurer toute sa vie, non sans conséquences sur le déroulement de sa carrière. Et puis, dans les milieux ministériels, il avait tâté de la politique et le goût lui en était venu. Il va vite en besogne : en 1896, conseiller municipal de Vendœuvre-du-Poitou ; en 1901, à 31 ans, maire de cette localité ; la même année conseiller général ; enfin, en 1902, député de la Vienne : il est élu le 11 mai, battant au second tour par 9.972 voix contre 6.885, sur 16.759 votants, le candidat nationaliste de Sesmaisons, une notabilité pourtant. C'est la route ouverte à tous les espoirs.

Dès son arrivée à la Chambre, il déploie une activité intense, il s'impose. Il est nommé vice-président de la commission de réforme judiciaire, il est membre de la commission de l'administration, des cultes, et de la décentralisation. Il dépose de nombreux rapports et de nombreuses propositions.

Les électeurs sont satisfaits : le 6 mai 1906, Raoul Péret est réélu, au premier tour, par 10.130 voix contre 7.372 à son premier concurrent, sur 20.357 inscrits et 17.679 votants. Il revient à la commission de la réforme judiciaire, puis en 1907, il entre à la commission du budget, intérieur, justice, finances.

Prenant au sérieux son métier de commissaire, il multiplie les rapports et dépose de nombreuses propositions de loi relatives à des questions tendant, toutes, à humaniser le droit et à desserrer les contraintes sociales. Surtout,

après 1907, il est rapporteur de toute une série de budgets : Justice, Cultes, Légion d'honneur, Commerce et Industrie, Travail et prévoyance sociale.

Entre-temps, il avait été brillamment réélu, au premier tour, le 24 avril 1910, écrasant son adversaire par 8.786 voix contre 1.432 sur 20.182 inscrits et 14.618 votants.

Enfin, le voilà au gouvernement : sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le premier ministère constitué par Gaston Doumergue le 9 décembre 1913. Le 17 mars 1914, Mme Caillaux assassine Calmette, le directeur du *Figaro* ; Caillaux, ministre des Finances, démissionne, une permutation ministérielle s'ensuit et Raoul Péret hérite le ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes : c'est pour peu de temps, il est vrai ; trois mois ce n'est pas assez pour beaucoup agir ni parler : à peine s'il peut soutenir devant la Chambre le budget de son département.

La guerre éclate. Mobilisé comme officier de territoriale, il est affecté au service de ravitaillement de la préfecture de la Vienne puis nommé attaché d'intendance le 4 février 1915. Mais bien vite, il reprend sa pleine activité politique. Président de la commission du commerce, rapporteur général de la commission du budget, il rédige quelque 87 rapports et 26 avis, sans parler de ses interventions dans les débats — et cela pendant deux ans — jusqu'à sa nomination, le 12 septembre 1917, comme garde des Sceaux dans le cabinet Painlevé. Brève existence ministérielle, la période est trouble, la guerre dans une mauvaise passe. Les offensives de Nivelle ont échoué et ont coûté gros. Des mutineries ont éclaté, l'opinion est déçue, lasse, inquiète. Des scandales alimentent son manque de confiance : l'affaire Bolo Pacha qui vient d'éclater est le plus retentissant. Il a provoqué la démission du cabinet précédent, le cabinet Ribot, à cause des accointances de Malvy, ministre de l'Intérieur, avec Vigo d'Almeida, directeur du *Bonnet rouge*, qui recevait des subsides, tant de Malvy que des Allemands. A peine ministre, Raoul Péret doit répondre à de véhémentes interpellations sur l'affaire. Il agit d'ailleurs et fait traduire le premier président de la Cour d'appel de Paris, très lié avec Vigo, devant la Cour de cassation et celle-ci prononce sa déchéance. Mais ce ne sera pas lui qui règlera l'affaire. Painlevé passe pour un indécis, un velléitaire. L'opinion veut une poigne : ce sera Clemenceau (il fera traduire et condamner Malvy en Haute Cour, Vigo mourra en prison et Bolo sera fusillé). Le ministère Painlevé aura duré deux mois (12 septembre-16 novembre 1917).

De retour à la Chambre, Raoul Péret — qui avait été remplacé dans ses fonctions de rapporteur général — se voit offrir la présidence de la commission du budget. A ce titre, il intervient dans plus de 30 débats puis, en 1919, il est élu vice-président de la Chambre par 334 voix sur 341 votants et 336 suffrages exprimés.

Les élections du 16 novembre 1919 ont lieu à la proportionnelle mitigée avec prime à la majorité. Dans la Vienne, Raoul Péret est élu au quotient, en tête de la liste d'action nationale et républicaine avec 33.206 voix sur 103.868 inscrits, 76.429 votants et 73.429 suffrages exprimés. Bien qu'il n'appartienne pas au bloc national (il siège sur les bancs de la gauche républicaine et démocratique), la Chambre « bleu horizon » le renouvelle dans ses fonctions de vice-président par 392 voix sur 484, et de nouveau en 1920, par 316 voix sur 340, avant de l'élire président cette même année, par 372 voix sur 405, pour succéder à Paul Deschanel devenu Président de la République.

Bien vite, comme on sait, Deschanel dut démissionner en raison de son état de santé. A la réunion préparatoire des radicaux et des républicains de gauche qui, selon la tradition, se tint la veille du congrès de Versailles et qui désigna Millerand comme candidat à la présidence de la République, Raoul Péret obtint un beau succès d'estime : quoique n'étant pas candidat, 157 voix se portèrent sur son nom.

Réélu président à la rentrée parlementaire de 1921, il prononça une allocution qui fit quelque bruit. Il y critiquait par préterition, mais sévèrement, le gouvernement pour le peu de résultats obtenus dans la défense des droits réservés à la France par le traité de Versailles. Le ministre Georges Leygues ne survécut pas à l'algarade. Comme premier auteur de sa chute, Péret se vit confier par le président Millerand la mission de constituer le nouveau gouvernement. Il chercha à réunir une majorité s'étendant de l'entente républicaine aux radicaux, qu'aurait symbolisée et scellée la présence simultanée dans le cabinet de Briand et de Poincaré. Impossible conjonction ! Raoul Péret renonça et il passa la main à Briand, lequel forma son 7^e cabinet. Il prit alors du champ et se consacra à ses fonctions de président de la Chambre dans lesquelles il fut confirmé jusqu'à la fin de la législature.

Cette réserve s'accentua encore après les élections de 1924. Bien que réélu sur une liste cartelliste (gauche radicale), le cartel lui préféra Painlevé comme candidat à la présidence de la Chambre.

Puis, le 10 mars 1926, le voici de nouveau appelé à prendre des responsabilités ministérielles. Et quelles responsabilités : celles des finances ! La crise battait son plein. Crise politique : la majorité cartelliste était en pleine décomposition ; crise des changes : le cours de la livre ne cessait de monter ; crise financière : le déficit atteignait 4.905 millions. Le cartel avait promis la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires ; or, le retour à l'équilibre budgétaire, condition nécessaire du rétablissement de la confiance, de la fin de la spéculation et du redressement du franc, ne pouvait se faire sans le maintien — et même l'augmentation de cet impôt. C'était si vrai que le ministre

des Finances du 9^e ministère Briand reprit les projets qui avaient causé la chute du 8^e ministère Briand et que, de guerre lasse, la Chambre accorda à Raoul Péret ce qu'elle avait refusé à Loucheur.

Augmentation de certains impôts indirects, taxe sur le chiffre d'affaires de 2 % par an, impôt extraordinaire appelé par le ministre « taxe civique », le budget adopté le 28 avril par le parlement est en excédent de 141 millions ; mais la confiance ne renait pas, la spéculation continue à se déchaîner ; en avril et mai la livre passe de 144 à 172 F. La crise des changes est aggravée par la connaissance de l'état de la balance commerciale : le déficit a été en quatre mois de 2 milliards. Le gouvernement jette sur le marché une partie de la masse de manœuvre en dollars constituée par Poincaré (fonds Morgan, du nom de la banque américaine qui en a consenti le prêt). D'autre part, la politique fiscale et financière du cartel ayant fait faillite, la nécessité est de rompre avec elle. Il faut changer de cap. C'est le sens de la décision que prend Raoul Péret de réunir un comité des experts composé de représentants de la Banque de France, des principales banques de dépôts, d'industriels et de professeurs de droit ; les bonnes intentions multipliées ne suffisent pas, l'inflation galope plus que jamais. C'est l'impasse. Le 15 juin, Raoul Péret donne sa démission, provoquant celle du cabinet.

Le retour de Poincaré au pouvoir en juillet 1926 devait, comme par miracle, rétablir la situation. C'est qu'à la différence de celle des années 1930, la crise n'était monétaire qu'en apparence ; essentiellement, elle était politique.

Raoul Péret préparait de longue date son passage au Sénat et il y fut en effet brillamment élu le 9 janvier 1927, au premier tour, par 422 voix sur 705 inscrits et 697 suffrages exprimés, entraînant avec lui tous ses colistiers contre la liste radicale-socialiste patronnée par François-Albert.

Au Sénat, il siège sur les bancs de l'alliance démocratique et radicale (tendance Barthou). Il est membre de la commission des finances et de la commission de législation civile et criminelle.

Le 2 mars 1930, dans le 2^e cabinet Tardieu, il est garde des Sceaux. C'est alors que la chance, qui lui avait déjà fait grise mine lors de son précédent passage au gouvernement, tourne décidément. L'affaire Oustric éclate. Ce chevalier d'industrie, expert en manœuvres boursières, s'entendit à gonfler les cours des valeurs dont il s'était assuré le contrôle jusqu'au jour où tout s'écroula. Oustric entraîna dans son sillon la Banque Adam dont il avait utilisé les réserves à des fins spéculatives : les tentatives du gouvernement pour le renflouer furent vaines, une cascade de faillites s'ensuivit. Il y entraîna aussi Raoul Péret. En effet, plusieurs années auparavant il avait été amené à donner, professionnellement, des conseils et des consultations à Oustric. En outre, étant

en 1926 ministre des Finances, il avait autorisé, suivant le système alors en vigueur, la cotation en bourse de la Snia Viscosa, l'une des valeurs qui, précisément, s'était effondrée à la suite des spéculations d'Onstrie. Très vivement attaqué par les radicaux-socialistes et les socialistes, et bien que Tardieu ait pris sa défense en termes vigoureux, il démissionna le 17 novembre, entraînant pour la deuxième fois la chute du gouvernement dont il faisait partie.

Pourtant, il fut clair que l'affaire avait été grossie à dessein. Le 21 novembre 1930, une commission d'enquête avait été nommée. Elle entendit Raoul Péret le 30 décembre et, le 24 juillet 1931, le Sénat, constitué en Haute Cour de Justice, l'acquittait.

Il reprit place au Sénat, fit partie à nouveau de la commission d'administration générale, départementale et communale, également de celle de l'enseignement et enfin de celle de la réforme de l'Etat. Mais le cœur n'y était plus. Deux rapports, trois interventions, voilà toute son activité en quatre ans.

Aux élections du 20 octobre 1935, il ne retrouve au premier tour que 172 voix contre 403 à son adversaire Victor Boret, lequel l'avait violemment attaqué dans la séance du 4 décembre.

Raoul Péret est l'auteur de plusieurs ouvrages : *L'Inviolabilité du secret des lettres, la Réforme du mariage, la Puissance et le Déclin économique de l'Allemagne, le Budget, la Population, les Dettes et la Fortune publique des Etats belligérants*.

PERFETTI (CAMILLE, ANTOINE), né le 21 novembre 1875 à Ciudad Bolivar (Venezuela).

*Député de la Haute-Marne
de 1928 à 1942*

*Ministre des Pensions
du 1^{er} au 7 juin 1935*

Docteur en médecine, conseiller général de Varennes-sur-Amance et maire de Hortes, Camille Perfetti était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre lorsqu'il se présenta à la députation, aux élections générales législatives de 1928. Il fut élu au second tour de scrutin, par 8.997 voix contre 8.457 à Dessein, qui l'avait précédé au premier tour. En 1932, en tête dès le premier tour, il fut élu au second par 9.602 voix contre 6.922 à Teitgen. Les élections de 1936 furent la réédition de celles de 1928 puisqu'il ne fut élu qu'au second tour, par 8.454 voix contre 7.962 à son ancien adversaire Dessein, qui l'avait, comme en 1928, devancé au premier tour.

Perfetti se définissait lui-même, dans son programme de 1936, comme un « républicain fervent, un laïc éprouvé, un représentant fidèle ».

Au cours de ces trois législatures, il siégea sur les bancs du groupe radical

et radical-socialiste. Il s'intéressa en particulier aux mutilés de guerre et du travail, aux problèmes des vignobles de Haute-Marne atteints périodiquement par les gelées et s'efforça d'apporter durant ces années troublées sur le plan économique, une aide aux coopératives agricoles.

Ministre des Pensions dans l'éphémère cabinet Bouisson du 1^{er} au 7 juin 1935. Camille Perfetti fut questeur de la Chambre des députés du 12 janvier 1937 à la guerre de 1939, ce qui réduisit son activité législative.

Il faut préciser qu'il ne prit pas part au vote qui suivit la constitution du cabinet Poincaré en novembre 1928 ; vota contre le cabinet Tardieu de novembre 1929 ; pour les cabinets : Herriot (juin 1932), Doumergue (février 1934), Blum (juin 1936), Daladier (avril 1938).

Il se fit excuser lors du vote du 10 juillet 1940 qui confiait au maréchal Pétain les pleins pouvoirs : comme un certain nombre de ses collègues, en effet, il s'était embarqué à bord du *Massilia*. Il a laissé une relation détaillée de l'étonnante odyssée de ce paquebot et de ses passagers vers l'Afrique du Nord.

PÉRI (GABRIEL), né le 9 février 1902 à Toulon (Var).

*Député de la Seine-et-Oise
de 1932 à 1940*

Originaire de Toulon où il naquit le 9 février 1902, Péri est encore étudiant et n'a que 17 ans quand il adhère au parti socialiste : l'année suivante, après le congrès de Tours, il rejoint les rangs communistes.

C'est au secrétariat des jeunesses communistes qu'il fera connaissance de Maurice Thorez et se liera avec lui d'une amitié fidèle, mais si l'un était issu de la classe ouvrière, l'autre appartenait à la classe des intellectuels bourgeois dont Marx prétendait que leur impuissance à trouver une idéologie valable les contraignait à venir à la révolution. Ce brillant élève du lycée de Marseille devant qui s'ouvraient les portes d'un avenir aisé avait suivi la voie qu'il avait choisie parce qu'écrivit-il « éveillé à la vie pensante dans un monde encore en guerre, je cherchais une explication à la guerre, considérée non point seulement comme un bouleversement mais un aboutissement dont je voulais découvrir le sens, l'origine ; les explications classiques ne me suffisaient pas ».

C'est ainsi qu'il découvrit l'explication scientifique donnée par Marx, Engels, Lénine, la révolution russe. Le grand idéal humain qu'il a découvert lui a paru réalisable. Il décida alors de consacrer toutes ses forces à la cause de la classe ouvrière et de l'émancipation des hommes.

Secrétaire donc des jeunesses socialistes à Marseille, puis secrétaire de la fédération, Gabriel Péri, propagandiste

du parti, devenait en 1924 chef de la rubrique internationale de *l'Humanité*. Mais, entre-temps, le jeune militant avait connu les poursuites et les coups. A 19 ans, il était emprisonné pour propagande antimilitariste. En 1921, il comparait à nouveau devant le tribunal correctionnel pour la même raison.

Il participe avec Doriot aux réunions de l'Internationale communiste et mène activement campagne contre l'occupation de la Ruhr, ce qui lui fait rejoindre à la Santé plusieurs membres du comité central. Six ans plus tard, en 1929, il est à nouveau condamné à l'emprisonnement avec Maurice Thorez et Vaillant-Couturier, cette fois pour avoir dénoncé la dictature du fascisme italien.

Farouche et déterminé dans son action de militant, il est apparemment tout autre en privé et même dans les controverses politiques les plus rudes où il manifeste une politesse appliquée, volontairement exagérée dira Aragon qui estimait cette politesse « sa meilleure défense contre les gens ».

Aux élections législatives de 1932, Gabriel Péri, membre du comité central et candidat du parti, battait dans la 1^{re} circonscription de Versailles (Argenteuil) le candidat de l'ardieu : de Fels, par 12.222 voix contre 11.277. Il sera réélu en 1936, battant cette fois un radical-socialiste. Mauranges, par 18.259 voix contre 11.110 (au premier tour 15.033 contre 10.604).

Par sa plume à *l'Humanité* aussi bien qu'à la tribune à la Chambre il défend vigoureusement l'Union soviétique, dénonce le nazisme montant, s'élève contre la « néfaste » non-intervention en Espagne, combat violemment en 1938 les accords de Munich « une capitulation qui risque d'être le départ d'un grand effondrement, la première étape du glissement ».

Munich, c'est la fin du Front populaire. C'est le prélude du pacte germano-soviétique qui entraînera en France la dissolution du parti communiste.

Péri espère encore en une alliance franco-anglo-soviétique à laquelle les communistes souscriraient sans réticence, mais tel n'est pas le plan de Moscou et, malgré son drame de conscience, Péri demeurera dans la discipline.

Déchu de son mandat le 21 janvier 1940, il est, ensuite, condamné par contumace avec ses collègues du parti à cinq ans de prison pour reconstitution d'un parti interdit. Il poursuivra dans la clandestinité son activité de militant et de journaliste.

Fin et cultivé, Gabriel Péri n'apparaissait pas à ceux qui le connaissaient bien comme jouant un rôle avec un masque de courtoisie. Il était, naturellement, foncièrement courtois et n'avait pas cru devoir dépouiller le comportement inculqué et correspondant à sa nature pour mener le combat avec des camarades dissimulés, ce qui eût été jouer un rôle.

Il avait appris sa conviction et l'exprimait à sa manière, la force de cette

expression était garante de sa sincérité. Plus que d'une conviction il s'agissait, en ce qui le concerne, d'une foi, d'une foi dans les lendemains heureux, ne le reconnaît-il pas lui-même ? : « J'ai tenu ma profession comme une manière de religion dont la rédaction de mon article quotidien était chaque nuit le sacrifice ».

Il avait le sens de l'humour avec des goûts et des passions, c'était un homme de finesse, d'une élégance qui n'était pas que de l'esprit, capable aussi de se tromper et de le reconnaître et dont l'amitié n'avait pas de prix.

PÉRIER (AMANS. ADRIEN, AUGUSTIN), né le 15 janvier 1851 à Saint-Cyprien (Aveyron), mort le 17 mars 1920 à Champagné-les-Marais (Vendée).

Député de la Vendée de 1910 à 1919.

Docteur en médecine, maire de Champagné-les-Marais, conseiller général, Amans Périer se présenta aux élections du 24 avril 1910 dans la 2^e circonscription de Fontenay-le-Comte. Son programme comportait la défense de la suprématie du pouvoir civil et la protection des écoles laïques, mais était surtout axé sur les questions économiques et sociales : protection de l'agriculture, économies budgétaires, contrats collectifs, association des travailleurs aux bénéfices, diminution des dépenses militaires dans le cadre d'une entente internationale sur la limitation des armements.

Il battit dès le premier tour le député sortant gauche démocratique, Gaston Guillemet, par 11.218 voix contre 5.448 sur 21.802 électeurs inscrits et 17.882 votants.

Membre du groupe des radicaux-socialistes, il siégea aux commissions des programmes électoraux, de l'hygiène publique, de la répression du vagabondage et de la mendicité.

Il prit part aux discussions budgétaires de la législature pour demander un assouplissement des formalités administratives préalables à l'attribution des secours aux vieillards nécessiteux pour proposer une diminution du taux des taxes frappant les ventes de cheptel, pour défendre les intérêts du personnel des tramways de Vendée, des femmes de retraités et des riverains de la Sèvre niortaise exposés aux inondations. Il intervint également en faveur des officiers de recrutement au cours de la discussion du projet de loi portant relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers et participa au débat sur l'organisation des caisses des écoles.

Il se représenta devant ses électeurs lors de la consultation du 26 avril 1914. Reprenant son programme social et économique de 1910, il se déclarait en outre opposé à l'introduction de la représentation proportionnelle, demandait une

réduction de la durée du service actif dans la mesure où cela n'affaiblissait pas la puissance défensive du pays et réclamait une profonde réforme de la fiscalité dans un sens démocratique.

Il triompha de ses adversaires au premier tour de scrutin par 8.139 voix contre 7.751 à Parenteau et 16 à Coste sur 20.683 électeurs inscrits et 16.168 votants.

Il ne laissa aucune trace de son activité parlementaire durant la 11^e législature.

Il ne fut pas candidat aux élections de 1919 et mourut quatre mois plus tard, le 17 mars 1920, à Champagné-les-Marais; il avait 69 ans.

PÉRIER (GERMAIN. FRANÇOIS, JEAN), né le 24 août 1847 à Château-Chinon (Nièvre), mort le 17 juillet 1916 à Château-Chinon.

*Député de Saône-et-Loire
de 1898 à 1916.*

Originaire de la Nièvre, Germain Périer naquit à Château-Chinon. Bien qu'agriculteur, et notamment viticulteur, il n'en poursuit pas moins des études juridiques et devient avocat.

Son action politique et administrative s'exerce tout d'abord à propos d'affaires locales. Adversaire résolu des agitations stériles, il se considère surtout comme un administrateur défenseur des intérêts de sa circonscription : « Je ne suis intervenu dans les débats parlementaires que lorsque les intérêts de ma circonscription étaient en jeu », précisera-t-il lui-même. Son goût pour les problèmes locaux explique son élection en 1878 au conseil municipal d'Autun dont il devint maire en 1884 avant d'être élu en 1886 conseiller général du département de Saône-et-Loire. Le 8 mai 1898 il se présente pour la première fois à la députation dans la 1^{re} circonscription d'Autun en Saône-et-Loire contre le député radical sortant, Magnier. Il est élu par 6.964 voix sur 13.519 votants. Par la suite il se représentera aux quatre élections générales suivantes et sera à chaque fois réélu. En 1902, il obtint 7.843 voix sur 12.334 votants, en mars 1906, 7.479 voix sur 13.980 votants, le 24 avril 1910, 7.741 voix sur 12.613 votants et, enfin, en 1914, 6.218 voix sur 12.477 votants.

Inscrit à la gauche démocratique, Germain Périer est avant tout un fervent républicain dont le programme s'inspire du vieux parti républicain. Partisan sur le plan général d'une substantielle réduction des charges budgétaires, grâce à des économies et de l'extension des garanties accordées à la classe ouvrière (il dépose une proposition de loi tendant à rendre applicable immédiatement la loi de 1894 sur les retraites des ouvriers mineurs), il concentre avant tout son action parlementaire sur les questions locales.

Membre de commissions très diverses, telles que la commission des douanes ou la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il fréquente plus particulièrement la commission viticole, la commission de la décentralisation et surtout la commission des chemins de fer; c'est au sein de ces trois dernières qu'il exerce l'essentiel de son activité. Son appartenance à la première l'incite à déposer une proposition de loi ayant pour but d'indemniser les viticulteurs de son département victimes des gelées. Par l'intermédiaire de la seconde, il cherche à accroître l'autonomie des communes. Mais c'est au sein de la troisième qu'il dispense la majeure partie de ses efforts. Il rédige en effet de très nombreux rapports sur des projets de loi relatifs à l'établissement de chemins de fer d'intérêt local et dépose plusieurs propositions de loi relatives à ces mêmes chemins de fer.

La mort le frappe le 17 juillet 1916 à Château-Chinon.

PÉRIER (AUNE). — Voy. CASIMIR-PÉRIER.

PÉRIER DE LARSAN (JEAN. LOUIS, Henri DU), né le 29 février 1844 à Bordeaux (Gironde), mort le 25 août 1908 à Castillonnes (Lot-et-Garonne).

Député de la Gironde de 1889 à 1908.

Le comte Henri Du Périer de Larsan naquit à Bordeaux le 29 février 1844.

Il appartenait à l'une des plus vieilles familles de France, originaire de Bretagne, fixée en Guyenne depuis le x^v siècle. C'est à l'un des membres de cette famille que Malherbe adressa les célèbres stances :

« Ta douleur, Du Périer, sera donc éternelle. »

En 1870, Henri Du Périer de Larsan s'engagea dans les tirailleurs girondins qui, partis au nombre de 150, n'étaient plus que 45 à la fin de la guerre.

Entré dans la magistrature en 1872, il donna sa démission en 1880, alors qu'il était procureur de la République à Angoulême, non à cause de l'exécution des décrets, comme on l'a avancé, mais en raison de l'arrêt du tribunal des conflits qui dessaisissait les tribunaux ordinaires de la connaissance des réclamations élevées par les religieux expulsés.

Rentré dans la vie privée, Du Périer de Larsan qui avait épousé, en 1873, la fille du marquis de Carbonnier de Marzac, député de la Dordogne à l'Assemblée nationale, se retira à Soulac-les-Bains, en Médoc, où il possédait de grandes propriétés et d'importants vignobles.

Élu maire de Soulac en 1882 (il le resta jusqu'en 1900), il fut désigné par

le congrès républicain de Lesparre comme candidat aux élections législatives de 1889. Il fut élu le 22 septembre 1889, dès le premier tour, par 5.890 voix contre 5.719 à Peyrecave, boulangiste. En 1893, il obtint la majorité absolue avec 6.396 voix contre 4.150 à Nathaniel Johnston, monarchiste, ancien député.

Le 8 mai 1898, il fut réélu brillamment par 7.297 voix sur 9.737 votants, et le 27 avril 1902 il l'emporta au premier tour par 8.048 voix contre 2.102 à Camelle. Enfin, le 6 mai 1906, les électeurs lui accordèrent 7.168 voix contre 5.820 à Elissagaray, conseiller municipal de Pauillac; ce dernier lui succéda d'ailleurs après sa mort et fut élu député de Lesparre le 15 novembre 1908.

A son arrivée à la Chambre des députés, Périer de Larsan siègea sur les bancs des républicains progressistes. Il appartint à différentes commissions, les plus importantes étant : la commission d'enquête sur le Panama, la commission des douanes, la commission des patentes, la commission de l'agriculture, la commission relative à la crise viticole. Il rédigea de multiples rapports et propositions de loi sur les élections, l'exécution de certaines lignes de chemins de fer, l'exercice de la pharmacie, la réforme de l'organisation judiciaire, le règlement de la Chambre des députés, la modification de la loi des patentes, le travail dans les prisons, l'exploitation des mines, les droits de douane, l'affaire de Panama, etc.

Ses interventions furent nombreuses pendant ses dix-neuf années de mandat parlementaire : sur la crise agricole, la crise viticole et les fraudes dans la vente des vins, sur la politique générale du gouvernement. Il vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les associations, les décrets, pour l'amnistie, les boissons, la déclaration des droits, les prud'hommes, les primes et les constructions.

Il décéda au cours de son mandat, le 25 août 1908, à Castillonès (Lot-et-Garonne).

PÉRIGOIS (CHARLES, EDOUARD, Ernest), né le 25 avril 1819, à La Châtre (Indre), mort le 10 novembre 1906 à La Châtre.

Député de l'Indre de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 589.)

Après son échec en 1885, Périgois ne se représenta pas aux élections de 1889, abandonnant la lutte politique et laissant son fils, Georges, prendre la relève en 1893 et en 1898, mais sans succès.

Ernest Périgois mourut le 10 novembre 1906 à La Châtre, à l'âge de 87 ans. Son nom fut donné à la rue de la Barre où il habitait.

PÉRIILLIER (CASTOR, FRANÇOIS, Jules), né le 29 novembre 1841 à Nîmes (Gard), mort le 12 mai 1915 à Paris (5^e).

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 589.)

Il se représenta aux élections de 1889 dans la 2^e circonscription de Pontoise mais fut battu au second tour, par 7.933 voix contre 13.689 à Brincard, conseiller général.

En 1893, il sollicita de nouveau les suffrages des électeurs, dans la circonscription de Corbeil cette fois, contre le député sortant, Argeliès : il n'eut, au second tour, que 8.167 voix contre 9.019 à son adversaire. Enfin, en 1898, Corbeil étant scindée en deux circonscriptions, il fut candidat dans la 1^{re} (Argeliès se présentant dans la 2^e) et fut élu au second tour par 5.618 voix contre 4.313 au comte Teilhard, monarchiste, qui le devançait de 24 voix au premier tour.

Il fit partie des commissions de législation criminelle, réforme judiciaire, vota pour les associations (affichage), les prud'hommes, l'emprunt, contre la déclaration des droits, les retraites ouvrières, pour l'amnistie et le régime des boissons.

Il se représenta aux élections de 1902 dans la même circonscription mais fut battu au second tour par 5.298 voix contre 5.592 à Georges Berthoulat, directeur du journal *La Liberté*.

Comme avocat, Jules Périillier a plaidé un grand nombre de procès importants, civils et politiques, notamment celui en faveur des victimes de la catastrophe des Grands moulins de Corbeil et le procès intenté par 809 curés bretons au *Journal de Seine-et-Oise*.

Il mourut le 12 mai 1915 à l'âge de 73 ans.

PÉRIN (EDOUARD, Emile, Victor), né le 24 janvier 1892 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député de la Nièvre de 1932 à 1942.

Emile Périn, après de bonnes études secondaires, entra à l'Ecole d'électricité industrielle de Marseille d'où il sort ingénieur. Il exerce sa profession d'abord aux Acieries de la marine puis aux usines de la Loire d'où il est détaché aux ateliers de locomotives de Vauzelles près de Nevers.

C'est à Nevers qu'Emile Périn devait entreprendre sa carrière politique. Conseiller municipal en 1922, puis maire de Nevers en 1925, il se présente ensuite à la députation. Il est élu pour la première fois dans la 1^{re} circonscription de la Nièvre, au second tour de scrutin le 8 mai 1932, sous l'étiquette républicain socialiste, par 8.190 voix contre 7.309 à son concurrent Gromolard.

Il fait partie à la Chambre de la commission de l'aéronautique et de celle des travaux publics et des moyens de communication.

Comme il l'avait annoncé dans son programme électoral il attache alors une particulière importance à la lutte contre le chômage. Il dépose une proposition de loi tendant à l'institution obligatoire de caisses municipales de chômage dans toutes les communes où le chiffre de chômeurs atteint le vingtième de la population ; une seconde tendant à assurer aux travailleurs saisonniers qui réalisent difficilement la condition de six mois de séjour dans la même résidence des avantages analogues à ceux des autres chômeurs. A plusieurs reprises il demande à interpellier le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux victimes du chômage.

Il s'intéresse également aux problèmes que pose l'extension des moyens de communication, et à ce titre dépose une proposition de loi tendant à réaliser dans un bref délai l'éclairage des grandes artères routières du territoire, et s'inquiète de la fréquence des accidents de chemin de fer.

Réélu en 1936 au second tour de scrutin par 9.482 voix contre 7.301 à son concurrent Leriche, il a mené sa campagne sur deux thèmes principaux : assurer à l'intérieur du pays le mieux-être des travailleurs et en politique étranger réaliser l'entente européenne.

Pendant cette seconde législature Edouard Périn va témoigner de préoccupations en avance sur son temps. C'est ainsi qu'il dépose des propositions de loi tendant à instituer une visite médicale décennale pour tous les titulaires du permis de conduire, et une visite obligatoire biannuelle des organes de sécurité des voitures automobiles.

Il invite également le gouvernement à créer un statut nouveau de réorganisation de la radiodiffusion et à établir un plan d'éducation physique nationale.

Il s'inquiète de l'évasion des capitaux et demande au gouvernement de présenter un programme de grands travaux pour lutter contre le chômage.

A l'ouverture des hostilités il s'intéresse au sort des mobilisés et invite le gouvernement à affecter aux formations militaires de l'intérieur les militaires trois fois blessés au cours de la campagne de 1914-1918.

Le 10 juillet 1940 il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

PÉRIN (GEORGES, CHARLES, FRÉDÉRIC, HYACINTHE), né le 1^{er} juillet 1838 à Arras (Pas-de-Calais), mort le 5 juillet 1903 à Paris (9^e).

Représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale de 1873 à 1876.

Député de la Haute-Vienne de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 590.)

Georges Périn se représenta au renouvellement de 1889 dans la 1^{re} circonscription de Limoges, mais sans succès : en seconde position au premier tour avec 5.196 voix sur 16.339 votants, il ne se maintint pas au second tour et abandonna définitivement la politique.

Retiré à Paris, il y mourut le 5 juillet 1903, à l'âge de 65 ans.

PÉRINARD (JEAN), né le 15 mars 1884 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 10 septembre 1934 à Versailles.

Député de Seine-et-Oise de 1919 à 1928.

Jean Périnard, avocat au barreau, bâtonnier de l'Ordre à Versailles, collaborateur d'*Actualités*, était conseiller municipal et conseiller général de Versailles depuis 1914 quand il se présenta aux élections législatives de 1919, en Seine-et-Oise.

Il fut élu le 16 novembre sur la liste républicaine d'union nationale démocratique avec 84.325 voix sur 237.755 votants et un quotient électoral de 14.283 voix.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine et membre de la commission de la législation civile et criminelle, il déploya à la Chambre une très grande activité dès son premier mandat. Il occupa surtout des questions d'enseignement et de droit pénal.

Il déposa des rapports sur les tribunaux pour enfants, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur la prescription de l'action publique, sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, sur la vente des substances vénéneuses, sur une proposition de loi, dont il était l'auteur, tendant à la création d'une troisième chambre au tribunal civil de Versailles.

Il prit de nombreuses fois la parole, notamment dans la discussion des budgets de 1920, 1921, 1923 et 1924 : budgets de la Justice, des Travaux publics, Agriculture et Beaux-arts.

Son intérêt pour sa ville natale se manifesta par ses observations relatives au vol de deux tapisseries des Gobelins qui avait eu lieu au Château de Versailles.

Il se représenta en 1924 sur la même liste et fut élu le 11 mai avec 77.738 suffrages sur 256.329 votants.

Son activité fut moindre lors de son second mandat — sans doute était-il déjà éprouvé par la maladie qui l'empêcha de se représenter en 1928.

Il ne déposa au cours de cette législature qu'un seul avis sur des dispositions complétant l'article 442 du code de commerce.

Il prit néanmoins plusieurs fois la parole, notamment dans la discussion

du budget de 1924, sur les services judiciaires, la discussion d'interpellations relatives à la réintégration des cheminots révoqués, la discussion d'une proposition de loi relative au programme de constructions scolaires dans la banlieue parisienne.

Mais, de santé fragile, il renonça à se présenter aux élections de 1928 et mourut à peine âgé de 50 ans, six ans plus tard, le 10 septembre 1934, à Versailles.

PÉRIVIER (PIERRE), né le 29 avril 1893 à Pleumartin (Vienne).

Député de la Vienne de 1919 à 1924.

Pierre Périvier, propriétaire terrien, fit très jeune son entrée dans la politique, pour une très brève carrière. En effet, conseiller municipal de Pleumartin, il fut à 26 ans élu simultanément député de la Vienne et conseiller général du canton de Pleumartin.

Il se présenta le 16 novembre 1919 aux élections dans la Vienne, sur la liste d'action nationale, et recueillit 30.187 voix sur 76.441 votants.

Son action à la Chambre fut des plus discrètes : inscrit au groupe d'entente républicaine démocratique et nommé membre de la commission du commerce et de l'industrie, il ne prit jamais la parole et ne déposa ni proposition de loi ni rapport.

Fût-ce là la raison de son échec aux élections législatives de 1924 ? La liste républicaine d'union nationale dont il faisait partie fut battue par la liste de gauche qui emporta 3 sièges sur 5 dans le département. Il n'obtint que 23.517 voix sur 82.939 votants.

Il ne se représenta pas aux élections municipales et cantonales de 1925 et abandonna définitivement la politique.

PERNOLLET (ARTHUR), né le 14 mars 1845 à Poullaouen (Finistère). mort le 15 janvier 1915 à Paris.

Député du Cher de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 591.)

Arthur Pernollet ne s'était présenté dans le Cher en 1885 que parce qu'Henri Brisson, son ami, l'avait prié d'être son colistier sur la liste républicaine. En 1889, Henri Brisson ayant abandonné le Cher pour son ancienne circonscription de la Seine, Pernollet ne posa pas, sans le patronage de l'ancien garde des Sceaux, sa candidature. Il retourna à l'industrie et aux affaires : beau-frère d'André Lebon, fils du fondateur de la Société du Gaz Lebon, Pernollet était administrateur-délégué de la Compagnie

parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, ainsi que de bien d'autres sociétés industrielles.

Il était aussi le beau-frère de l'ambassadeur Maurice Paléologue.

Il mourut à Paris à l'âge de 70 ans, le 15 janvier 1915, laissant par testament une somme de 100.000 francs à la caisse du Louvre.

PERNOT (AUGUSTE, ALAIN, Georges), né le 6 novembre 1879 à Besançon (Doubs).

Député du Doubs de 1924 à 1936.

Sénateur du Doubs de 1936 à 1945.

Ministre des Travaux publics du 3 novembre 1929 au 17 février 1930 et du 2 mars au 4 décembre 1930.

Ministre de la Justice du 8 novembre 1934 au 4 juin 1935.

Ministre du Blocus du 13 septembre 1939 au 20 mars 1940.

Ministre de la Famille française et de la Santé publique du 5 au 16 juin 1940.

Issu d'une vieille famille comtoise, fils d'un bâtonnier à la Cour de Besançon, Georges Pernot sera lui-même avocat à la Cour d'appel de cette ville. En 1914, soldat de la territoriale, il demande à partir au front, est blessé, cité trois fois, décoré de la Légion d'honneur et revient capitaine.

Il entre dans la politique avec la génération des anciens combattants et gardera sans discontinuité la même foi politique et la confiance de ses électeurs. Père de sept enfants, il milita toute sa vie pour la reconnaissance des droits de la famille et l'élaboration du Code de la famille sera sans doute l'une de ses grandes fiertés.

Elu conseiller municipal de Besançon en 1919, il est désigné comme député par les électeurs du Doubs au scrutin de liste de 1924 ; puis l'arrondissement de Pontarlier lui renouvelle deux fois sa confiance : en 1928 et 1932. Dès 1928, ses collègues l'éisent vice-président de la Chambre. Spécialiste des questions juridiques et des questions familiales, Georges Pernot siège à la commission de la législation civile et criminelle et à la commission d'assurance et de prévoyance sociales où il déploya une inlassable et féconde activité.

Il entre pour la première fois au gouvernement en 1929, année politique cruciale où disparaissent, presque en même temps de la scène politique, Poincaré et Briand, dans le cabinet Tardieu, où il reçoit le portefeuille des Travaux publics, poste important étant donné la « politique de prospérité » et « d'équipement de la nation » que le cabinet affirmait vouloir mener. Il apportait une réputation de provincial sérieux dans une équipe dominée par la pres-

tigueuse désinvolture de celui que Léon Daudet avait surnommé le « Mirobolant ».

C'est sous son égide que le parlement vota le classement dans la voirie nationale de 40.000 kilomètres de routes à grand trafic, doublant ainsi d'un seul coup le réseau national du pays et apportant un allègement considérable au budget des collectivités locales.

Par deux fois chargé de représenter la France à la Société des Nations, Georges Pernot eut la redoutable mission de diriger les négociations engagées entre la France et l'Allemagne au sujet du territoire de la Sarre.

De novembre 1934 à juin 1935, il fut dans le ministère Flandin garde des Sceaux avec rang de vice-président du Conseil. C'était un ministère de large union — un « gouvernement de trêve » — succédant au cabinet Doumergue : dans cette période de troubles politiques, la nomination de Georges Pernot à un poste de premier plan rassurait en même temps la droite — à laquelle il appartenait comme un homme modéré et intègre — et la gauche, son républicanisme étant au-dessus de tout soupçon.

En novembre 1935, il fut élu sénateur du Doubs, au premier tour de scrutin, par 594 suffrages sur 929 votants, chiffre qui jusqu'alors n'avait été obtenu par aucun candidat à une élection sénatoriale dans le Doubs.

Il était depuis 1928 conseiller général de ce département, au titre du canton de Morteau.

A la Haute Assemblée, où il entrait précédé d'une carrière politique déjà si bien remplie, Georges Pernot conquist rapidement une position considérable, se consacrant comme il l'avait fait au Palais Bourbon, aux questions juridiques, sociales et familiales.

Dans le cabinet de guerre constitué par Edouard Daladier le 13 septembre 1939, Georges Pernot se vit confier le ministère du Blocus.

Sous le gouvernement Paul Reynaud il prit pour quelques jours, à l'occasion du remaniement du 5 juin 1940, le portefeuille de la Famille française cumulé avec la Santé publique que détenait antérieurement Marcel Héraud.

Il vota, lors de l'Assemblée nationale, la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

PÉRONNE (LOUIS, EUGÈNE), né le 20 janvier 1832 à Vouziers (Ardennes), mort le 23 septembre 1892 à Charleville (Ardennes).

*Député des Ardennes de 1877 à 1882.
Sénateur des Ardennes de 1882 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 592)

Le 28 octobre 1890, Péronne déposait une pétition des facteurs et employés des postes et télégraphes de Buzancy (Ardennes). Ce fut son dernier acte législatif car il fut désormais empêché de prendre une part active aux travaux du Sénat par la maladie qui devait l'emporter deux ans plus tard, le 23 septembre 1892, à l'âge de 60 ans.

PÉRONNEAU (HENRI, GEORGES), né le 18 avril 1856 à Châtel-de-Neuvre (Allier), mort le 4 mars 1909 à Lausanne (Suisse).

Député de l'Allier de 1898 à 1909.

Avoué, avocat, puis juge suppléant à Moulins, Henri Péronneau fut élu conseiller municipal de Moulins en 1884. Il fut adjoint au maire de cette ville de 1888 à 1898, conseiller général radical du canton de Moulins-Est de 1895 à sa mort, vice-président de l'assemblée départementale à partir de 1898. Il fonda la Loge « L'Equerre » de Moulins. Il possédait d'importantes propriétés dans le département.

Il se présenta aux élections du 8 mai 1898 comme candidat radical-socialiste dans la 1^{re} circonscription de Moulins, pour remplacer Pierre Mathé, député depuis 1885, qui se retirait de la vie publique. Son programme, ardente profession de foi républicaine et anticléricale, demandait la révision de la Constitution dans un sens démocratique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt progressif sur le revenu, le vote de lois de prévoyance et d'assistance.

Il fut élu dès le premier tour, obtenant sur 16.020 électeurs inscrits et 12.636 votants : 7.561 suffrages contre 4.459 à Des Ligneris, libéral-indépendant, et 326 à Aupierre-Osty, socialiste indépendant.

Il intervint notamment dans la discussion du budget des cultes de 1902 pour dénoncer « les graves abus, les irrégularités nombreuses et réitérées qui se sont commis dans le diocèse de Moulins, de concert entre l'évêché, certains prêtres et certaines municipalités cléricales » et réclamer en conclusion la suppression du budget des cultes. Il prit également la parole à propos du budget des Beaux-arts pour défendre l'amendement qu'il avait déposé en vue de supprimer la subvention allouée aux maîtrises des cathédrales de Moulins et de Nevers.

L'élection du 27 avril 1902 fut pour lui aussi facile que celle de 1898. Sur 16.183 électeurs inscrits et 13.243 votants, il réunit sur son nom 7.161 suffrages contre 3.978 au docteur Lacroix, républicain-radical, et 1.952 à Barbier, républicain-progressiste.

Il siégea à la commission des associations et congrégations et à celle de l'enseignement et des beaux-arts. Il intervint à plusieurs reprises à la tribune,

à propos de l'aménagement du canal du Berry, de la réforme des justices de paix et de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Au cours de la discussion de celle-ci, il déposa un amendement tendant à permettre la sortie des associations culturelles à tout moment.

C'est avec une majorité encore accrue par rapport à 1902 que ses électeurs le renvoyèrent siéger à la Chambre le 6 mai 1906. Sur 16.117 votants et 13.358 inscrits, il recueillit 7.721 voix contre 4.563 à Bardonnnet, républicain-libéral, et 883 à Thévenin, socialiste.

Il fut membre des commissions de la réforme judiciaire, du suffrage universel et des jeux.

Il mourut le 4 mars 1909, à Lausanne, après une longue maladie qui l'avait éloigné de la Chambre.

PÉRONNET (CHARLES, GILBERT, JOSEPH), né le 5 juin 1866 à Ebreuil (Allier).

Député de l'Allier de 1906 à 1910 et de 1914 à 1924.

Fils d'un minotier d'Ebreuil, d'une famille très connue dans la région, Charles Péronnet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, se présenta dès 1895 aux élections cantonales à Ebreuil après avoir été en 1894 attaché au cabinet de Lourties, ministre du Commerce et de l'Industrie.

Mais ce n'est qu'en 1906 qu'il put, à la suite du décès du docteur Delarue, député de la circonscription de Gannat de 1893 à 1905, tenter sa chance aux élections législatives. Il obtint l'investiture du parti radical-socialiste, non sans quelques difficultés d'ailleurs, puisqu'il eut contre lui un candidat radical dissident, James Lesbre. Il l'emporta néanmoins le 6 mai, au premier tour du scrutin, recueillant 11.170 suffrages contre 5.532 à son seul concurrent.

Membre de la commission du travail, il rapporta une proposition de résolution relative à la réglementation du travail et à la fixation des salaires dans l'industrie de la filature de la soie. Il intervint dans les discussions budgétaires pour demander la réduction de la période d'exercice des réservistes et sur des questions intéressant l'agriculture, le contrôle des sociétés d'assurances mutuelles et les postes et télégraphes.

Les élections de 1910 furent marquées dans l'Allier par un important recul radical-socialiste qui n'épargna pas Charles Péronnet. Le 24 avril, il se retrouve, avec 3.796 voix, en troisième position derrière le socialiste indépendant Paturet, inspecteur des finances, qui avait mené une vive campagne contre la politique fiscale des gouvernements radicaux. En effet, sur 16.572 votants, 5.416 allèrent à Paturet, 3.807 à Desfrétières, républicain-socialiste indépendant, 2.534 à Ranc, socialiste et 786 à Delaurat,

républicain socialiste indépendant. Charles Péronnet se retira alors de la compétition, en demandant à ses électeurs de « ne pas mêler leurs votes à ceux des ennemis de la République ». Emile Paturet fut élu.

Après un échec aux élections sénatoriales de 1912, il retrouva son siège de député de Gannat en 1914. Arrivé en tête au premier tour le 26 avril, avec 4.972 suffrages contre 4.569 à Laruas, républicain socialiste, 4.544 à Desfrétières, républicain socialiste et 1.804 à Fouillaud, socialiste, il bénéficia du désistement de celui-ci et l'emporta à l'issue d'une bataille triangulaire avec 6.136 voix contre 4.781 à Laruas et 5.367 à Desfrétières. Il s'était déclaré, dans sa profession de foi, partisan de la laïcité et de l'impôt progressif sur le revenu.

Pendant les années de guerre, membre des commissions de l'armée, des marchés, puis de celle s'intéressant aux questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions, il s'occupa particulièrement des marchés conclus par l'Etat, du ravitaillement des troupes en campagne et de la crise du charbon.

Deux listes s'affrontèrent dans l'Allier aux élections du 16 novembre 1919, une liste socialiste et une liste d'action républicaine représentant un large éventail d'opinions allant du centre-droit aux radicaux-socialistes. Charles Péronnet était de ceux-ci, avec Lucien Lamoureux. La liste d'action républicaine, dont le programme était centré sur « une lutte énergique contre le bolchevisme et autres doctrines anarchistes, la défense républicaine contre la dictature d'un homme ou d'une classe », emporta tous les sièges, avec 48.731 voix de moyenne pour 126.628 électeurs inscrits et 89.272 votants. Charles Péronnet avait obtenu personnellement 48.943 voix.

Membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il ne laissa aucune trace de son activité parlementaire durant la 12^e législature.

Le canton d'Escurolles l'avait envoyé siéger au Conseil général de l'Allier en 1919, et il devint vice-président de l'assemblée départementale.

Les élections de 1924 furent caractérisées dans l'Allier par une forte avance des socialistes qui eurent 4 élus sur 5 sièges à pourvoir, le cinquième étant attribué à Lucien Lamoureux, qui précéda Charles Péronnet sur la liste de concentration républicaine. Sur 99.969 suffrages exprimés, celui-ci avait obtenu 25.958 voix.

Le scrutin d'arrondissement rétabli en 1928, Charles Péronnet se présenta une nouvelle fois devant les électeurs de la circonscription de Gannat, avec l'investiture radicale-socialiste. Mais il entra en conflit pendant la campagne électorale avec Marcel Régnier, influente personnalité radicale-socialiste, sénateur et président du Conseil général. Il ne se classa qu'au quatrième rang des candidats, recueillant 1.465 suffrages pour

14.464 votants. Il se retira alors totalement de la vie politique, renonçant à son siège de conseiller général.

Charles Péronnet est l'auteur d'un ouvrage *La conciliation et l'arbitrage en matière de conflits collectifs entre patrons et ouvriers ou employés* publié en 1896

PERRAS (JEAN, CLAUDE), né le 7 octobre 1835 à Cublize (Rhône), mort le 27 avril 1899 à Cublize.

Sénateur du Rhône de 1885 à 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 592.)

Perras continua à faire profiter le Sénat de sa connaissance pratique des questions industrielles, et plus particulièrement des rapports humains dans le travail. C'est ainsi que le 7 juin 1894 il demanda que les conseils de prud'hommes soient présidés par le juge de paix qui offrirait une sécurité d'impartialité et que le 5 décembre 1895 il présenta — sans succès — un amendement tendant à faire appliquer la loi sur les accidents du travail à tous les salariés, quel que soit leur salaire.

Il mourut subitement le 27 avril 1899, à l'âge de 64 ans, après avoir présidé le conseil de révision.

PERRÉAL (JEAN, FRANÇOIS, PIERRE, Ernest), né le 23 mai 1825 à Béziers (Hérault), mort le 27 février 1908 à Colombes (Seine).

Sénateur de l'Hérault de 1897 à 1906.

Petit-fils d'un horloger tenant boutique à la fin du XVIII^e siècle rue de l'Argenterie à Béziers, fils d'un médecin, Ernest Perréal, après avoir été l'élève du collège Henri-IV de Béziers puis du lycée de Montpellier, entreprend à 18 ans des études médicales à la Faculté de médecine de Montpellier. Chef interne à l'hôpital de la Charité de Toulon, son dévouement lors de la terrible épidémie de choléra lui vaut une médaille d'honneur. Déjà enthousiasmé par la proclamation de la II^e République, le coup d'Etat du 2 décembre 1851 révèle en lui un républicain militant : arrêté, il reste emprisonné six mois. Envoyé à Pezenas pour y lutter contre une épidémie dans l'armée, il peut enfin le 27 août 1852 soutenir sa thèse sur *La Dysenterie aiguë*.

Établi à Béziers, il y devient très vite le « médecin des pauvres » et, en 1855, est nommé médecin des chemins de fer jusqu'en 1877. Mais son dévouement à ses malades ne l'empêchera pas de s'adonner à la poésie et d'appartenir à diverses sociétés littéraires ; il devient officier d'Académie.

Opposé à l'Empire, il entre dans la vie publique dès le 5 septembre 1870 en accédant à la mairie de Béziers : il la conservera pendant une décennie. Nommé le 8 avril 1880 percepteur de 1^{re} classe à Bordeaux, il démissionne de ses fonctions municipales le 17 mai suivant. De Bordeaux, Perréal est nommé à Grenoble où il occupe son poste jusqu'en 1896, ce qui ne l'empêchait cependant pas de conserver jusqu'en 1901 le mandat au Conseil général de l'Hérault qu'il avait acquis en 1871.

Il se présente aux élections sénatoriales du 3 janvier 1897 et est élu au troisième tour par 409 voix sur 844 votants, en remplacement de Combes. Il s'inscrit à la gauche démocratique mais, sénateur discret, se consacre au travail en commission et au dépôt de pétitions.

À l'expiration de son mandat, il n'en sollicite pas le renouvellement et abandonne la vie politique.

Il meurt deux ans plus tard, le 26 février 1908, à Colombes. Ses obsèques eurent lieu à Béziers.

PERREAU (CAMILLE, ANTOINE, FRANÇOIS), né le 13 mars 1866 à Rouvray (Côte-d'Or).

Député des Bouches-du-Rhône de 1898 à 1902.

Toute la jeunesse de Camille Perreau fut consacrée à l'étude, classes secondaires brillantes puis la licence en droit, le doctorat, l'inscription au barreau d'Aix. Enfin l'agrégation de droit.

Il était professeur d'économie politique à la Faculté d'Aix et à la Faculté des sciences de Marseille quand il est élu dans la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône, le 22 mai 1898, au scrutin de ballottage, par 4.386 voix contre 3.990 qui se portaient sur Dubois, conseiller général, radical-socialiste et 3.376 à Baron, député sortant, socialiste collectiviste, ancien maire d'Aix. Au premier tour, les voix s'étaient réparties de la façon suivante : Perreau, 3.578 ; Dubois, 3.131 ; Baron, 2.683.

Perreau s'inscrivit au groupe républicain radical indépendant. Il apporta à la Chambre la même courtoisie, le même équilibre d'esprit et le même sérieux, qualités qui marquèrent l'homme dans sa chaire d'enseignement comme dans son comportement habituel.

Il appartint à plusieurs commissions, notamment les commissions d'assurance et de prévoyance sociale, de l'enseignement et du budget pour les exercices 1901 et 1902. Son initiative de législateur s'exerça dans les domaines qu'il connaissait le mieux : avancement dans la magistrature, conditions d'existence des universités régionales, répression des fraudes en matière électorale.

Il fut un rapporteur laborieux et ponctuel et apporta son attention et son dévouement aux affaires d'intérêt dé-

partemental ou local, comme les questions de travaux vicinaux dans le département de l'Yonne — à la Hisière duquel il était né — et dans celui des Vosges. Il intervint aussi, et c'est sa formation d'économiste qui l'y incitait, dans les questions d'emprunts intéressant certains villes comme Aix et Bayonne.

A la tribune, il n'intervint guère qu'à l'occasion des discussions budgétaires et la plupart du temps pour des problèmes économiques ou pour toutes les affaires universitaires.

Camille Perreau, battu aux élections de 1902 par son ancien rival Gabriel Baron qui obtint au second tour 6.559 voix alors qu'il n'en obtenait lui-même que 5.540 (au premier tour, Baron 4.646, Perreau 4.237) abandonna la vie politique et se consacra uniquement à son enseignement. Il devait devenir un professeur d'économie politique très écouté à la Faculté de droit de Paris.

PERREAU (GUSTAVE, ELIE), né le 10 novembre 1852 à L'Aiguillon-sur-Mer (Vendée).

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1912 à 1939.

Gustave Perreau est issu d'une vieille famille de « bleus » vendéens. Son père maire de L'Aiguillon, était industriel et arrière-cousin du représentant de la Vendée à la Chambre des députés de 1830. Il fit ses études au lycée de La Rochelle avant d'entrer dans l'administration des Ponts et chaussées où il fit toute sa carrière. Comme ingénieur des travaux publics au service des phares et balises, une de ses principales œuvres est la tentative de construction du phare de Rochebonne situé au milieu de l'Océan, à cent kilomètres des côtes.

Elu conseiller municipal de Brive en 1878, Gustave Perreau devint en 1906 conseiller général de Saint-Martin-de-Ré avant d'être nommé, quelques années plus tard, maire de La Rochelle, puis vice-président du Conseil général de la Charente-Inférieure.

Pour couronner cette belle carrière de notable, il fut élu sénateur du département le 7 janvier 1912, par 558 voix contre 117 à Calvet, sénateur sortant. Il devait conserver ce mandat vingt-sept années durant.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il fit bientôt partie du comité directeur et était, d'ailleurs, président de la fédération des comités républicains radicaux et radicaux-socialistes de la Charente-Inférieure.

Membre de la commission de la marine et des mines ainsi que du comité consultatif des mines et du conseil supérieur du crédit mutuel maritime, il intervint fréquemment à la tribune pour défendre les intérêts des gardiens de phares, des constructeurs de ponts, des

commis de l'enregistrement ainsi que dans la discussion annuelle du budget de la marine marchande.

C'est en 1937 que sa voix se fit entendre pour la dernière fois en séance publique, lors de la discussion d'une proposition de loi tendant à résoudre un problème très ancien, celui des Halles centrales.

Aux élections de 1939, il était âgé de 87 ans et il ne se représenta pas.

PERREAU-PRADIER (FRANÇOIS-CHARLES **PERREAU** dit), né le 13 mai 1847 à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), mort le 4 février 1912 à Paris (7).

Député de l'Yonne de 1910 à 1912

François-Charles Perreau-Pradier est un viticulteur de l'Yonne aux convictions républicaines.

Il est élu tout à tour maire de Tonnerre, conseiller d'arrondissement du canton de Tonnerre, conseiller général du canton de Flogny et enfin député de l'Yonne pour l'arrondissement de Tonnerre en 1910 par 5.187 voix contre 4.203 à M. Jacob, son principal concurrent. Il succède ainsi à M. Villejean qui l'avait battu en 1906 par 5.544 voix contre 4.099.

Son programme électoral tente de réaliser un difficile compromis entre le conservatisme prudent du propriétaire terrien et les idées plus généreuses du républicain radical. S'il est favorable à l'impôt progressif sur les revenus, avec des dégrèvements pour les familles les moins favorisées, il est décidé en revanche à voter contre toute proposition de nature « inquisitoriale ou vexatoire ». Il approuve la loi sur les retraites ouvrières mais se refuse à créer un nouvel impôt pour en assurer le financement : il suffit, selon lui, de diminuer les gros traitements et de faire des économies. Il se dit d'ailleurs scandalisé par le vote portant à 15.000 francs l'indemnité parlementaire. Enfin il s'engage à défendre les intérêts de l'agriculture et de la viticulture, à protéger les droits des bouilleurs de cru, et à développer le crédit agricole.

Son principal souci est de réduire les dépenses publiques, ce qui prouve sa défiance presque instinctive vis-à-vis de l'Etat. Il est contre le projet de monopole des assurances parce qu'il y voit un danger pour les assurés et surtout l'occasion d'accroître encore le nombre des fonctionnaires. Fondateur de la Société du sou des écoles laïques, il s'accorde pourtant de la liberté de l'enseignement, jugeant le monopole trop difficile à appliquer. Il promet de procéder à des simplifications administratives et de diminuer les frais de justice. Et une fois élu à la Chambre, c'est de la commission des économies qu'il choisit de faire partie.

La mort le frappe le 4 février 1912 avant qu'il ait pu donner sa mesure.

Sans aucun doute ce vice-président des sociétés de secours mutuels de l'Yonne, ce président de la société des secours mutuels des ouvriers réunis de Tonnerre, qui s'intéressait de près aux œuvres de bienfaisance, de mutualité, d'assistance ou de coopération, se serait efforcé d'améliorer le sort des plus démunis.

PERREAU-PRADIER ALFRED, *Pierre*, JOSEPH, CHARLES), né le 5 juillet 1885 à Auxerre (Yonne).

Député de l'Yonne de 1912 à 1942

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances du 20 février au 10 mai 1932

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 8 novembre 1934 au 1^{er} juin 1935

Né dans une famille de vieille souche bourguignonne, Pierre Perreau-Pradier fait de bonnes études au collège de Tonnerre, au lycée de Dijon, puis à la Faculté de Paris ; il est reçu docteur en droit (sciences politiques et économiques) et débute comme attaché au cabinet de Paul Doumer, alors président de la Chambre des députés, en 1906. Il est ensuite avocat à la Cour d'appel de Paris, chef adjoint du cabinet de Noulens sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, conservateur adjoint honoraire des musées de la ville de Paris et, après avoir appartenu à l'administration préfectorale de l'Ariège, de l'Ardèche et du Gers, il est nommé préfet honoraire.

Elu député le 24 mars 1912 en remplacement de son père, François-Charles, il garde son siège sans interruption. En 1912, il est élu au second tour, par 5 038 voix contre 4 381 à Maxence Rolles. En 1914, il est également élu au second tour par 4 968 voix contre 4 791 au même concurrent. En 1919, il garde son siège, sur la liste d'union républicaine radicale et radicale-socialiste, avec 30 983 voix. En 1924, il est élu sur la liste d'union républicaine démocratique et sociale par 31 173 voix. En 1928, il bat son concurrent traditionnel par 5 828 voix contre 4 006. En 1932, il n'emporte le siège qu'au second tour contre Lévy, par 5 685 voix contre 5 092. En 1936, enfin, il est élu dès le premier tour avec 5 275 voix contre 3 460 au même Lévy.

En 1916 et 1917, Pierre Perreau-Pradier est secrétaire de la Chambre. De 1919 à 1924 il est vice-président de la commission des pensions militaires. De 1919 à 1940, il reste rapporteur général et vice-président de la commission des comptes définitifs et des économies, fonction qu'il cumule de 1924 à 1940 avec celles de vice-président de la commission des colonies de l'Algérie et des protectorats et de vice-président de la commission des boissons.

L'intérêt qu'il porte aux colonies le conduit à déposer de nombreuses propositions de lois tendant à étendre le

champ d'application de certaines réformes législatives, notamment en matière de droit civil, aux départements d'outre-mer.

Par ailleurs, il se préoccupe des progrès des beaux-arts et prend également l'initiative d'inviter le gouvernement à organiser une exposition internationale des beaux-arts à Paris.

Mais en tant que propriétaire viticulteur de l'Yonne, c'est évidemment de l'agriculture, et surtout de la viticulture qu'il se soucie le plus. Il s'intéresse aussi à l'électrification des campagnes, aux retraites de gardes forestiers communaux, à l'enseignement agricole.

Dans tous ces domaines, ses idées paraissent être celles du radical de gauche de l'entre-deux-guerres : il est favorable à la représentation proportionnelle, à l'instauration d'un impôt sur le revenu qui ne serait « ni inquisitorial ni vexatoire », à l'élaboration d'un statut des fonctionnaires, à la liberté de l'enseignement. Sur le plan social, il veut relever les petits salaires, améliorer les retraites ouvrières, créer l'assurance-invalidité. D'une manière générale, on peut dire qu'il prend constamment la défense des « petits », commerçants ou industriels, et des familles nombreuses. En 1920, il évoque même la participation des travailleurs aux bénéfices du capital.

Pour ce qui est du fonctionnement des institutions, il insiste sur l'obligation du vote personnel, sur la simplification des procédures administratives et sur la diminution des frais de justice.

En matière de politique étrangère, il partage les idées les plus communément admises à l'époque : son premier souci après la guerre est de faire payer l'Allemagne. Il est favorable à l'occupation de la Ruhr. Par la suite, il préconise une politique de paix à l'extérieur permettant de diminuer les dépenses militaires à l'intérieur. D'où l'intérêt qu'il porte à la S.D.N. Ses opinions économiques enfin sont tout aussi résolument classiques. Lorsque la crise éclate, il préconise la diminution des dépenses publiques et le retour à l'équilibre budgétaire. C'est donc à une politique de déflation qu'il a recours afin que, dit-il, « l'équilibre étant maintenu entre la production, la distribution et la consommation, le chômage soit réduit et même supprimé ».

Ce programme lui vaut d'ailleurs un poste de sous-secrétaire d'Etat aux Finances, qu'il accepte en 1932 après avoir refusé quatre fois un portefeuille. Enfin il occupe le poste de secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil de 1934 à 1935.

Au congrès de Vichy, Pierre Perreau-Pradier vote pour la loi du 10 juillet 1940.

Plus que la liste des divers organismes dont il fut membre, peut-être est-il préférable de rappeler en dernier lieu les titres des ouvrages dont il est l'auteur : en 1910, il fait paraître *La révi-*

sion du tarif douanier en 1892 : en 1918. Nos ressources coloniales ; en 1919, L'agriculture et la guerre. Il écrit en collaboration : La guerre économique dans nos colonies (1916), L'Afrique du Nord et la guerre (1917), L'Effort colonial des Alliés (1919). Il écrit enfin l'ouvrage intitulé Questions d'hier et de demain.

PERREIN (EMILE. JEAN, MARIE), né le 5 février 1892 à Snamur (Maine-et-Loire)

*Député de Maine-et-Loire
de 1932 à 1942*

Pharmacien, Emile Perrein fit ensuite des études de droit et s'inscrivit au barreau d'Angers. Il participa à la première guerre mondiale, fut blessé et reçut la croix de guerre avec citation. Membre du parti radical, il se présenta aux élections législatives de 1932 dans la 1^{re} circonscription d'Angers et fut élu au second tour de scrutin par 9 843 voix contre 7 603 à M. Semen. Il fut réélu de justesse en 1936 par 8 915 voix contre 8 831 voix à M. Caillard.

Dans sa profession de foi de 1936 il déclare : « être resté au prix d'un dur labeur un parlementaire assidu à sa tâche, probe, consciencieux, désintéressé et dévoué de tout cœur à la démocratie ». Il résume son programme de la façon suivante : « Pour l'homme, du travail et du pain. Pour le citoyen, la liberté. Pour le pays, l'ordre et la paix ».

Au Parlement il s'intéressa tout particulièrement au sort des ouvriers et employés des mines et carrières d'ardoises ainsi qu'aux agriculteurs sinistrés de Maine-et-Loire. Il fut également à l'origine de propositions de loi ou d'interventions sur des sujets très divers : baux à loyers, délinquants primaires, organisation de l'enseignement, recrutement de l'armée. Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à reconnaître la silicose comme maladie professionnelle et interpella le gouvernement sur les moyens d'assurer la liquidation des stocks d'allumettes.

Sur le plan local il fit beaucoup pour la société de concerts populaires d'Angers.

Il vota pour le cabinet Herriot en juin 1932 et pour les gouvernements Doumergue (février 1934), Blum (juin 1936), Daladier (avril 1938) et vota la loi du 10 juillet 1940 accordant au maréchal Pétain les pleins pouvoirs.

PERRIER (ANTOINE), né le 15 avril 1836 à La Rochette (Savoie), mort le 7 avril 1914 à Chambéry (Savoie)

*Député de la Savoie de 1889 à 1900
Sénateur de la Savoie de 1901 à 1914*

*Garde des Sceaux. Ministre de la Justice
du 2 mars au 23 juin 1911.*

Natif de la Savoie, Antoine Perrier exerça d'abord la profession d'avoué à Chambéry avant d'en devenir le maire en 1884. Il signala son administration par l'exécution d'importants travaux d'utilité publique. On lui doit la création du lycée de jeunes filles, la reconstruction du lycée de garçons, la construction d'un musée, bibliothèque, halle aux grains et l'alimentation en eau potable.

Conseiller général puis président du Conseil général de la Savoie, il se présenta aux élections de 1889 et fut élu au premier tour de scrutin par 7 288 voix contre 6 365 au monarchiste Ferney de Mongex. Républicain progressiste, il réclame un gouvernement capable d'entreprendre des réformes et assez fort pour les faire aboutir sans recourir à la révision de la constitution. Partisan de la paix religieuse, il est opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pense qu'il faut seulement appliquer les principes du Concordat. Il demande l'amélioration du sort des populations rurales par d'utiles et pratiques réformes ainsi que la protection du commerce et de l'industrie.

Membre de nombreuses commissions, Antoine Perrier rapporte en particulier une proposition de loi relative à la suppression de l'ordre des avocats, prend part à la discussion de la loi portant extension de la compétence des juges de paix et de la loi sur le traitement et le classement des instituteurs et défend le privilège des bouilleurs de cru.

Réélu en 1893 et en 1898, Antoine Perrier continue de participer activement aux travaux de la Chambre, s'intéressant particulièrement aux questions juridiques et agricoles. Il est également l'auteur d'un rapport remarqué sur le rattachement à la Guerre des services de la télégraphie militaire.

Le 28 janvier 1900, il est élu sénateur en remplacement de feu Albert Grévy, inamovible, et donne sa démission de député.

Sénateur laborieux et appliqué, il remplit avec une régularité et un soin scrupuleux tous les devoirs de sa charge. Membre de nombreuses commissions, rapporteur d'importants budgets dont celui de la Justice plusieurs années de suite et de projets de loi, il est aussi président du groupe de l'union républicaine. Réélu en 1909, il devient l'année suivante vice-président du Sénat.

Vers la fin de sa carrière, il lui est demandé — suprême honneur — d'entrer au cabinet Monis comme garde des Sceaux. Il a 75 ans. Malgré son âge, il supportera avec aisance le poids de cette haute fonction du 2 mars au 23 juin 1911. Puis il reprendra sa place au Sénat où il fait encore entendre ses avis compétents pendant quatre années.

Il s'éteint en cours de mandat, le 7 avril 1914, à l'âge de 78 ans, à Chambéry, chez son neveu, préfet de la Savoie. Il était chevalier de la Légion d'honneur.